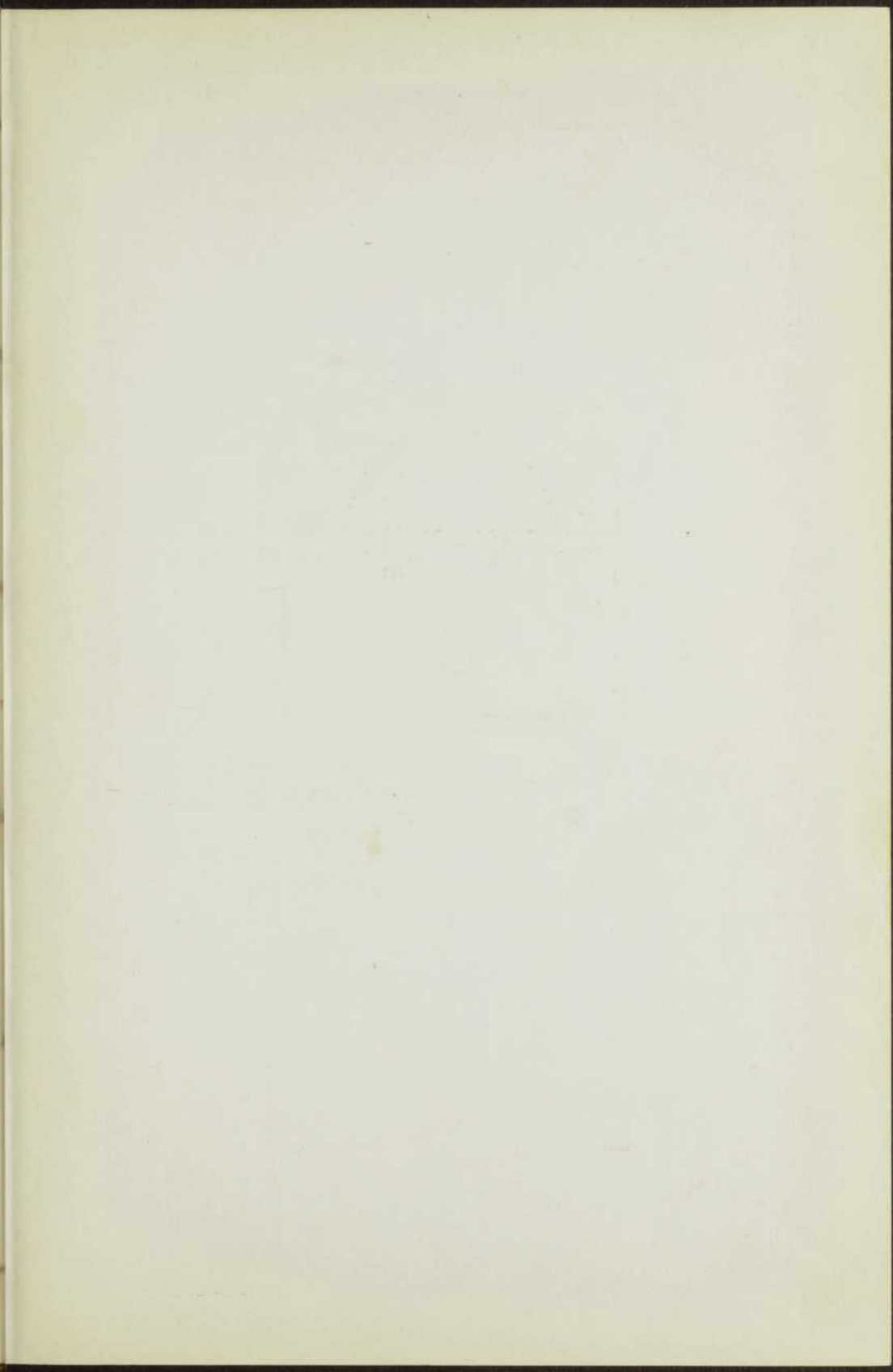


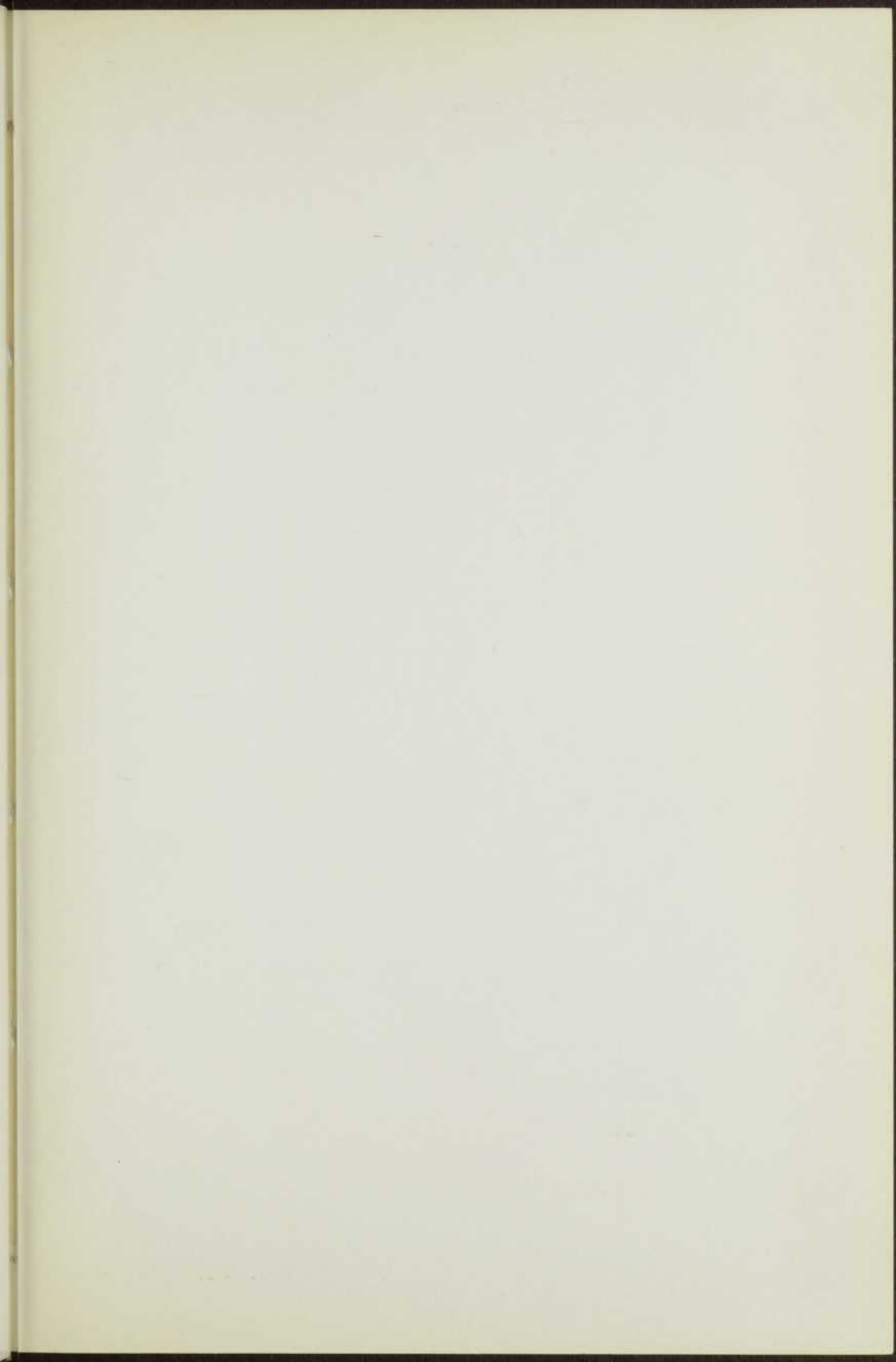
5728  
0358  
1956

971

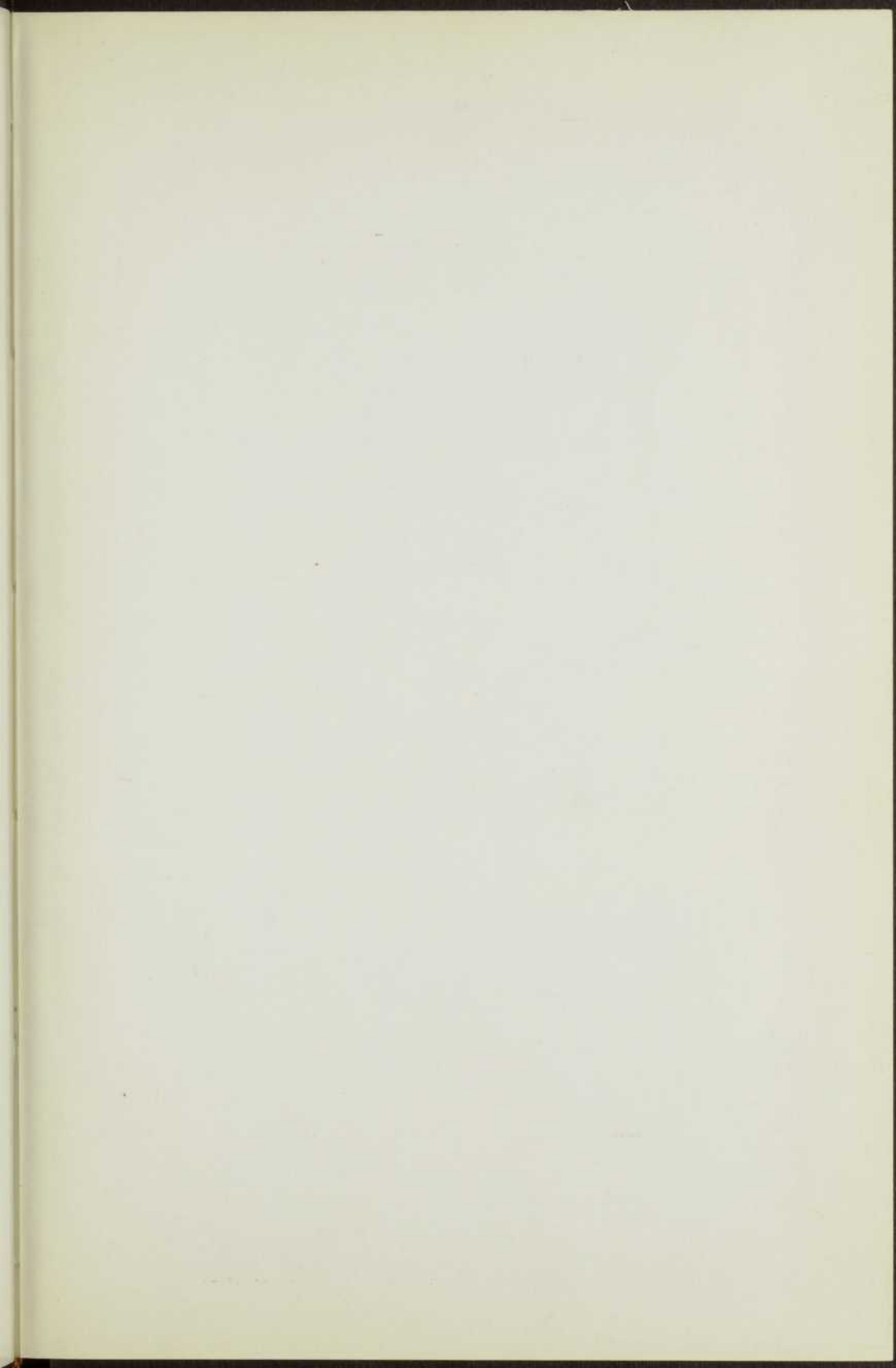














# LA STABILITÉ DE L'EMPLOI

HD  
8102  
CA  
1956  
17

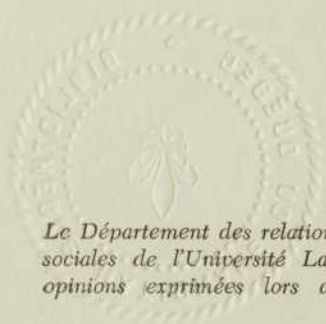
GÉRARD DION, MGR ALPHONSE-MARIE PARENT,  
GÉRARD TREMBLAY, CHARLES LEMELIN, RENÉ  
TREMBLAY, JEAN-MARIE MARTIN, JACQUES ST-  
LAURENT, FERNAND DUMONT, PIERRE HARVEY,  
EUGÈNE FORSEY, R.B. MACPHERSON, W.N. BERRY,  
MAURICE TREMBLAY.



LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE LAVAL  
QUÉBEC

—  
1956

BIBLIOTHÈQUE  
SANT-SUÛ PROE



*Le Département des relations industrielles de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval n'assume pas la responsabilité des opinions exprimées lors du Congrès des relations industrielles.*

HD  
S728  
C586  
1956

B. Q. R.  
NO. 1111

BIBLIOTHÈQUE  
UNIVERSITÉ LAVAL

## PRÉFACE

*Dans les civilisations où l'économie était dominée par l'agriculture et l'artisanat, le problème de l'emploi était réduit à des données assez simples. Ne travaillaient pas que ceux qui en étaient incapables physiquement ou les paresseux à qui manquaient la volonté et le courage. Le travail apparaissait comme une obligation, un devoir que les moralistes et les chefs d'état rappelaient ou imposaient aux citoyens.*

*La première révolution industrielle qui a entraîné des déplacements de population et des changements d'occupations a rendu le travailleur dépendant de l'entreprise pour son emploi. Avec la prédominance de l'industrie dans l'économie, ce ne sont plus les travailleurs individuels qui, malgré leur volonté, se sont vus affectés dans leur possibilité de trouver un emploi régulier et continu, mais c'est l'économie même de la nation, c'est le bien commun qui sont menacés par les différentes sortes de chômage. Le travail n'apparaît plus seulement comme un devoir de l'individu, mais comme un droit dont toutes les forces dynamiques de la nation doivent favoriser l'exercice.*

*La seconde révolution industrielle avec la venue de l'automation, les brusques modernisations des usines, l'unification des marchés, l'interdépendance des économies nationales, si elle ouvre des perspectives optimistes pour un avenir lointain, n'est pas sans créer, à l'heure actuelle et dans les prochaines années, des problèmes sérieux pour assurer la stabilité de l'emploi. Problèmes qui, comme tous ceux des relations du travail, comportent à la fois un aspect économique, sociologique et moral.*

*Le Département des relations industrielles de Laval a voulu rester fidèle à sa tradition de hardiesse et de réalisme. Il a choisi la STABILITE DE L'EMPLOI comme sujet de son onzième Congrès annuel.*

*Le présent ouvrage contient les études qui ont été présentées en cette circonstance. Elles sont le fruit d'un travail de collaboration intime entre professeurs d'université, représentants du monde patronal et ouvrier qui s'est échelonné sur une période de plusieurs mois. Nous avons suivi de près l'élaboration de ces travaux. Nous pouvons dire qu'ils ont été pour les rapporteurs, formés à différentes disciplines ou engagés dans la vie économique-sociale, une occasion heureuse de faire la synthèse d'un problème aussi complexe. Nous les remercions de leur collaboration.*

*Nous ne pouvons pas, non plus, nous empêcher de remercier tous les participants au Congrès. Qu'ils soient du monde patronal et ouvrier ou dans l'administration publique, par leur fidélité à encourager les Congrès des relations industrielles de Laval, non seulement ils en tirent un profit personnel, mais encore ils contribuent largement à l'avancement des études dans un domaine où le bien de toute la nation est impliqué.*

GÉRARD DION

---

## Table des matières

Préface .....	3
GÉRARD DION	
Allocutions d'ouverture .....	7
MGR ALPHONSE-MARIE PARENT, GÉRARD TREMBLAY	
Programme .....	15
<b>Prosperité économique et paradoxe de l'emploi</b> .....	17
CHARLES LEMELIN	
<b>Le chômage structurel et cyclique</b> .....	39
RENÉ TREMBLAY	
<b>Le chômage saisonnier et frictionnel</b> .....	49
JEAN-MARIE MARTIN JACQUES ST-LAURENT	
<b>Implications sociologiques de l'instabilité de l'emploi</b> .....	75
FERNAND DUMONT	

<b>L'expérience canadienne: l'Etat .....</b>	<b>91</b>
PIERRE HARVEY	
<b>L'expérience canadienne: le secteur privé de l'entreprise .....</b>	<b>113</b>
EUGENE FORSEY, R.-B. MACPHERSON, W.-M. BERRY	
<b>Aspect normatif de la stabilité de l'emploi ....</b>	<b>139</b>
MAURICE TREMBLAY	
<b>Liste des congressistes .....</b>	<b>153</b>

## Allocutions d'ouverture

MGR ALPHONSE-MARIE PARENT, P.A.,  
Recteur de l'Université Laval.

Messieurs,

Depuis onze ans, le Département des relations industrielles de l'Université Laval organise dans le cours du mois d'avril des journées d'études qui regroupent un nombre imposant de chefs d'entreprises, de dirigeants d'unions ouvrières et de hauts fonctionnaires du travail. Le succès qui, chaque année, a couronné ces importantes assises a incité le Directeur de ce Département, Monsieur Gérard Tremblay, ainsi que ses collègues, à poursuivre cette initiative qui a pour but d'aider à rendre plus humaines et plus chrétiennes les relations entre le capital et le travail. L'auditoire nombreux et distingué réuni ici ce matin — et auquel j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue au nom de l'Université Laval — nous permet d'espérer que le Congrès de 1956 ne sera pas moins fructueux que les précédents.

A vous tous, Messieurs, qui avez répondu avec tant d'empressement et de générosité à notre invitation, je suis heureux d'exprimer notre gratitude pour la précieuse et fidèle collaboration que vous nous apportez. En acceptant soit de présenter un travail, de présider une séance d'études ou simplement de participer aux discussions, vous contribuez par l'apport de votre science et les lumières de votre expérience à assurer à ces assises leur pleine efficacité. Vous pouvez être assurés que votre concours constitue un actif précieux pour les directeurs et les professeurs de notre Faculté des Sciences sociales aus-

*si bien que pour les autorités de Laval qui comptent de plus en plus sur vous pour faire pénétrer dans notre société les principes de la doctrine sociale de l'Eglise.*

*L'Université Laval, comme toute université, n'est pas un organisme d'action destiné à entrer en lice dans les conflits qui opposent trop souvent les diverses classes de la société. Elle a plutôt pour mission d'éclairer et de guider ceux qui veulent marcher dans le sillage de sa lumière et de son enseignement. Elle n'a d'autre ambition que celle de servir : servir non pas une classe privilégiée au détriment de l'autre, mais servir la société toute entière. Si notre Université s'intéresse beaucoup aux problèmes sociaux et, en particulier, à celui des relations industrielles, ce n'est donc pas dans le but de satisfaire ses ambitions personnelles ni celles de ses professeurs, mais pour aider à sauvegarder la paix sociale en faisant se rencontrer et en tâchant de mettre d'accord ceux qui en sont les principaux responsables.*

*Or, chacun sait que, dans notre monde actuel, ce sont les chefs d'entreprises et les dirigeants d'unions ouvrières qui ont souvent la grande responsabilité de tenir dans leurs mains les formules et les initiatives qui établiront la paix sociale dans le monde industriel. De ce fait, ces chefs de file ont l'obligation d'apporter beaucoup de bonne volonté, une grande objectivité et un véritable esprit chrétien à l'étude et à la solution des problèmes que soulèvent les conflits inévitables créés par les conditions actuelles de la vie industrielle.*

*Mais de même qu'il se présente chaque jour des problèmes nouveaux, de même il apparaît continuellement des formules nouvelles qu'il importe d'étudier en commun et de scruter à la lumière des principes immuables de la justice et de la charité chrétienne. Il est évident, en effet, même pour un profane en la matière, que nous assistons présentement à une transformation et à une évolution constante dans le monde économique et, en particulier, dans le monde de l'industrie où les conditions*

*d'embauchage et de travail deviennent de plus en plus complexes.*

*C'est sans doute la raison pour laquelle, Messieurs, vous avez choisi d'étudier au cours du présent congrès un aspect relativement nouveau de la grande question du travail : celui de la stabilité de l'emploi. Autour de ce problème qui intéresse au plus haut point le monde des travailleurs aussi bien que celui des employeurs, gravitent une série de phénomènes sociaux qu'il importe d'analyser et qui vont faire l'objet de votre étude et de vos travaux au cours de ce Congrès, comme : le paradoxe du chômage en période d'expansion économique; la mobilité de la main-d'oeuvre et le caractère saisonnier de l'embauchage; les effets du chômage sur certaines structures sociales; les mesures de stabilisation émanant du secteur public et du secteur privé de l'économie canadienne.*

*Ce sont là de graves problèmes qui méritent sûrement une étude attentive et c'est parce que l'on sait que vous êtes bien préparés à les observer que l'on vous a invités à participer à ce Congrès. Je ne doute pas que vous saurez formuler d'heureuses suggestions et peut-être même trouver une solution à quelques-uns de ces problèmes. Je vous souhaite plein succès dans vos délibérations.*

*Il me reste, en terminant, à demander au Saint-Esprit d'éclairer vos discussions et d'inspirer à chacun des groupements représentés ici aujourd'hui les formules et les attitudes les plus propres à rendre toujours plus humaines et plus chrétiennes les relations entre le capital et le travail.*

---

## GÉRARD TREMBLAY

*L'étude rétrospective des thèmes de nos dix premiers congrès de Relations industrielles a ceci d'intéressant qu'elle nous permet de déceler assez bien les préoccupations et les buts de leurs inspirateurs: mettre en valeur, dans la vie économique et dans les relations professionnelles, la primauté de l'homme.*

*Nos études sur la convention collective, la conciliation et l'arbitrage des conflits, la sécurité syndicale, la structure des salaires, le rapport entre les prix et les salaires, les problèmes humains du travail et les problèmes d'autorité au sein de l'entreprise, ne soulignent-elles pas une préoccupation centrée sur l'humanisation de l'économie ?*

*Le thème de ce onzième congrès s'inspire à la même source. La stabilité de l'emploi se réfère à l'urgence, pour la société, de maintenir le travailleur en possession de son gagne-pain et, dans ce monde où les biens matériels ne s'acquièrent pour la masse que par le travail rémunéré, de lui assurer la stabilité de ce travail.*

*Nous devons distinguer entre stabilité de l'emploi et stabilité du revenu. La stabilité du revenu peut être partiellement rétablie en cas de chômage par la prestation d'assurance. Le but de ce congrès est d'étudier la stabilité de l'emploi, donc du travail productif, qui est naturel à l'homme, qui constitue son perfectionnement et lui permet d'apporter sa part de coopération dans la production des biens économiques.*

*Il semble étrange que nous parlions de stabilité d'emploi dans une conjoncture d'expansion économique. Le Canada connaît à l'heure actuelle une grande prospérité. La production nationale brute a atteint 26 milliards 600 millions en 1955; on prévoit qu'elle augmentera cette année de près de 10 pour cent, à 28 milliards. Les investis-*

sements se sont totalisés en 1955 à 6 milliards 230 millions; en 1956, ils atteindront, paraît-il, 7 milliards 529 millions, soit 21 pour cent de plus que l'an dernier. Et pourtant les statistiques fédérales nous révèlent qu'en janvier 1956, le nombre inscrit au registre des sans-emploi atteignait le chiffre de 396,881; même plus au 1er février, soit 504,493.

Nos conférenciers nous expliqueront ce phénomène du chômage en période de prospérité. Ils exposeront les théories des économies planifiées, dirigées ou libres. Le Canada se range parmi les économies, à la fois dirigées et libres, où le secteur socialisé ne compte encore que pour peu. Il reste que chez-nous l'autorité publique a des moyens efficaces de réduire au minimum les dangers d'inflation ou de déflation: politique fiscale, politique monétaire et, par exception, contrôle direct. L'utilisation sage de ces moyens contribue à la stabilité de l'emploi.

Le chômage est l'antithèse de la stabilité de l'emploi. On peut distinguer plusieurs espèces de chômage selon les causes qui le provoquent: chômage technologique, cyclique, saisonnier et frictionnel. Le chômage technologique provient en partie des progrès du machinisme et de l'automatisation qui souvent dépassent les possibilités de réadaptation des travailleurs licenciés, à d'autres occupations rémunératrices. L'automatisme, ou si vous préférez le néologisme, « l'automation », qui développe l'intégration du travail mécanisé, qui utilise les dispositifs électroniques pour l'exécution automatique des opérations, leur calcul et leur contrôle, va-t-elle révolutionner à nouveau le travail humain? C'est une question qu'on étudiera.

Quant au chômage cyclique, la théorie économique appliquée peut-elle le réduire de façon que production, d'une part, consommation et investissement, d'autre part, s'équilibrent? La politique commerciale peut-elle contrôler sagement les à-coups de l'importation et de l'exportation sur l'économie?

*De plus, dans un pays comme le nôtre, le chômage saisonnier est-il curable? Si l'industrie du bâtiment doit tenir compte de notre saison hivernale, n'y a-t-il pas moyen d'assurer un meilleur rythme aux industries rattachées à la mode? Et que dire de la mobilité professionnelle et géographique de la main-d'oeuvre? L'enseignement professionnel, par le truchement des écoles techniques et spécialisées, des écoles d'arts et métiers, et des centres d'apprentissage, doit s'adapter aux besoins d'une économie en progression; il doit, après une recherche scientifique de ses exigences, orienter les élèves vers des disciplines nouvelles et compléter son action par des cours du soir appropriés aux ouvriers qui doivent permuer vers d'autres métiers. Les services de placement publics doivent aider à canaliser la main-d'oeuvre vers les régions économiques en développement et la renseigner sur les chances d'un avenir meilleur.*

*Toutes ces initiatives qui s'imposent dans la conquête de la stabilité de l'emploi ont des implications d'ordre social qui n'échappent à personne.*

*La famille, les syndicats professionnels, doivent non seulement s'adapter mais participer aux mouvements de la vie économique. L'âge d'admission au travail, celui de la retraite, la réadaptation professionnelle des plus de quarante ans, l'enseignement technique, les migrations à l'intérieur du pays, la durée du travail sont des problèmes à incidence sociale qui sollicitent des décisions délicates et renouvelées. Il reste que la stabilité de l'emploi du chef de famille conditionne non seulement la solution des problèmes indiqués, mais aussi la vie familiale avec ses exigences d'un niveau de vie décent, de la garantie des soins médicaux, de l'accession à la propriété, de l'éducation des enfants, des loisirs et de la retraite sereine pour les vieux.*

*Nos conférenciers ont été invités à faire une critique constructive des initiatives prises aux divers échelons de*

*l'autorité pour assurer la stabilité de l'emploi. Si le principe est admis que l'Etat a des moyens à sa disposition pour atteindre à cette fin, quelles mesures a-t-il favorisées au Canada? Le Gouvernement, il faut l'admettre, avec un budget qui consomme 20 pour cent du revenu national brut, est un employeur d'importance. Il peut donc, libéré qu'il est des soucis du profit, agir pour le bien social des citoyens, dans l'octroi de ses commandes et dans ses opérations d'investissements. Nous savons, par exemple, qu'un effort considérable a été fait en vue de réduire le chômage saisonnier.*

*L'Etat peut aussi agir sur le secteur privé de la vie économique, grâce à l'action de La Banque du Canada qui peut resserrer ou élargir une politique de crédit. L'outil est puissant mais difficile à manier. L'expérience anglaise le prouve. La balance des comptes défavorable de la Grande-Bretagne l'oblige à relever les taux d'escompte, à réduire le crédit à la consommation et développer une politique d'exportation, viable, si seulement les prix de revient rencontrent la concurrence internationale. Le secteur nationalisé anglais rend la tâche difficile, car une politique de déflation y est contrecarrée par les exigences électorales.*

*Pour revenir au Canada, nous pouvons nous demander si notre entreprise privée entretient de son côté le souci de la stabilité de l'emploi; elle y a grand intérêt si elle veut éloigner les solutions socialisantes. Même en termes de profits, l'industrie et le commerce ont avantage également à procurer à leurs collaborateurs la sécurité d'emploi. Nous avons l'impression que les préoccupations sociales deviennent de mode dans l'industrie. Beaucoup de chefs d'entreprise n'ont plus seulement le souci du profit mais celui du service rendu à la société par le développement de nos ressources naturelles et leur transformation en biens de production ou de consommation. La crainte du communisme et une prise de conscience de leurs responsabilités font que beaucoup d'employeurs ont maintenant une vision plus humanisée de l'économie.*

*L'idée de la communauté de travail pour le bien commun fait son chemin.*

*Est-ce à dire que les travailleurs s'exprimant par la voix de leurs chefs syndicaux et de leurs congrès annuels, se préoccupent aussi de la stabilité de l'emploi? Certes oui. Aux Etats-Unis et maintenant au Canada, les négociations collectives portent de plus en plus sur les clauses de salaire garanti. Ce salaire garanti de même que la réduction des heures de travail ne favorisent-ils pas la stabilité de l'emploi? Pour être réaliste, le travailleur demande la stabilité du revenu, que celui-ci provienne du travail, du salaire garanti, de l'assurance-chômage, de l'assurance-maladie ou du fonds de retraite. Peut-on le blâmer de vouloir réaliser une sécurité que tout le monde veut s'assurer?*

*Nos conférenciers nous diront ce que le travail organisé propose pour faciliter la stabilité d'emploi. Il faut admettre que nos ouvriers sont vaillants et qu'ils préfèrent la sécurité du revenu procuré par la stabilité d'emploi plutôt que par tout autre palliatif.*

*On admettra volontiers, messieurs, que le programme des cours sur la stabilité d'emploi nous amène forcément à étudier les problèmes économiques, financiers et sociaux de l'heure présente. Il doit même nous hausser jusqu'à des considérations morales que le conférencier d'honneur de demain soir, saura préciser. Le thème que nous avons choisi comporte ces exigences. L'Université Laval, par son Département des Relations industrielles, est consciente de sa responsabilité et de son devoir en vous donnant l'opportunité de méditer sur des problèmes qui conditionnent la vie des travailleurs que vous avez pris à charge en raison de la grande solidarité humaine vivifiée par une conception chrétienne de la vie sociale.*

*Notre dernier mot: merci à tous nos conférenciers du labeur qu'ils se sont imposé pour nous aider à mieux comprendre les problèmes complexes de l'économie canadienne et à leur apporter une sage solution.*

---

# PROGRAMME

Lundi, le 16 avril 1956

## AVANT-MIDI

9.00 — *Inscription* des congressistes au foyer de la salle de concerts du Château Frontenac.

9.30 — *Allocutions*

Mgr Alphonse-Marie Parent, recteur de l'Université Laval.

M. Gérard Tremblay, directeur du Département des relations industrielles, Université Laval.

10.15 — *Prospérité économique et instabilité de l'emploi.*

Charles Lemelin, B.S.A., M.P.A., Ph.D. (économique) Harvard, professeur au Département d'économie, Université Laval.

## APRÈS-MIDI

2.30 — *Le chômage structurel et cyclique.*

René Tremblay, M.Sc.Soc., Licencié en sciences économiques, Louvain, professeur au Département d'économie, Université Laval.

4.00 — *Le chômage saisonnier et frictionnel.*

Jean-Marie Martin, B.S.A., M.S.A., Cornell, Doyen de la Faculté des Sciences sociales, Université Laval.  
Jacques St-Laurent, M.Sc.Soc., diplômé en administration des entreprises (London School of Economics), professeur au Département des relations industrielles, Université Laval.

— *Forum.*

Mardi, le 17 avril 1956

AVANT-MIDI

9.15 — *Implications sociologiques de l'instabilité de l'emploi.*

Fernand Dumont, M.Sc.Soc., Diplômé en psychologie (Sorbonne), professeur au Département de sociologie, Université Laval.

Roger Chartier, M.Sc.Soc., professeur au Département des relations industrielles, Université Laval.

10.30 — *L'expérience canadienne: l'Etat.*

Pierre Harvey, professeur d'économie politique, Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Montréal.

APRÈS-MIDI

2.30 — *L'expérience canadienne: le secteur privé de l'entreprise.*

Eugene Forsey, Ph.D., Director of Research Department, Canadian Congress of Labour.

R.B. MacPherson, Ph.D., Director of Economic Research, Dupont of Canada Limited, Montréal.

W.M. Berry, B.A., Economics (McMaster University), Executive Vice-President, Primary Textiles Institute, Montreal.

4.00 — *Forum.*

Les conférenciers discutent les questions posées par l'auditoire.

7.00 — *Dîner-causerie — Aspect normatif de la stabilité de l'emploi.*

Maurice Tremblay, licencié en Sciences sociales, M.A. en Sociologie (Harvard), Directeur des études et Directeur du Département des sciences politiques et administratives, Université Laval.

# Prospérité économique et paradoxe de l'emploi

CHARLES LEMELIN

## INTRODUCTION

Il peut sembler paradoxal de parler de chômage et d'instabilité de l'emploi dans une période de prospérité comme celle dont jouit le Canada depuis la dernière guerre mondiale. Toutefois, si l'on peut parler de prospérité et de bien-être croissant pour l'ensemble de la population canadienne, il existe en tout moment des individus, des groupes de travailleurs et des hommes d'affaires qui connaissent l'inquiétude au milieu de cette prospérité générale et les privations au milieu de cette abondance. Ces problèmes, pour n'avoir pas l'ampleur et le caractère massif du chômage d'avant-guerre, n'en ont pas moins une incidence réelle et nuisible non seulement chez ceux qui sont directement touchés mais pour l'ensemble de la population. En effet, l'instabilité, si elle est en quelque sorte la rançon du progrès, n'en est pas moins un phénomène largement responsable des freinages et des secousses qui nuisent à la marche même de ce progrès.

Le but de cete rencontre n'est pas de s'attendrir bêatement sur les misères de la classe ouvrière. Il est encore moins question de faire ici le procès des institutions capitalistes. Le paradoxe du chômage en période de prospérité constitue toutefois un défi aux spécialistes en sciences sociales. Nous voulons tenter durant ce congrès de le relever, au moins en partie, pour votre bénéfice et avec votre collaboration.

Le groupe d'experts qui se succéderont à cette tribune ont accepté d'étudier avec vous les liens qui existent entre la stabilité et le progrès économique. Ils indiqueront en second lieu les moyens les plus aptes à assurer au Canada, durant la période de développement rapide que connaît notre pays, une dose rationnelle de stabilité et de progrès.

L'analyse portera donc sur l'économie canadienne d'après-guerre. Ce qui frappe à première vue, au cours de cette période, c'est l'accroissement de la population et l'accroissement encore plus rapide de la production nationale.

Les deux composantes fondamentales de la valeur de la production nationale, soit : la consommation et les investissements mesurés per capita ne cessent de grossir. Le premier des deux critères est une mesure typique du standard de vie et donc un indice de fait de la prospérité. Sans vouloir minimiser le rôle complémentaire et essentiel de l'accroissement de la demande des biens de consommation, permettez-moi de souligner l'influence fondamentale des investissements en capitaux dans une économie en évolution. Le taux des investissements est non seulement un indice des progrès accomplis. Il est un gage des progrès futurs. Il traduit le dynamisme même du développement.

Essentiellement donc, le progrès économique est d'abord un phénomène d'industrialisation. Il faut entendre par là un élargissement de la base industrielle, c'est-à-dire, la création de processus de production plus structurés, mieux intégrés en vue d'une production plus abondante et plus diversifiée. D'un autre côté, la réalisation des plans d'industrialisation exige la mobilisation de plus en plus poussée des ressources productives de la nation, et ce phénomène de capitalisation donne lieu à des investissements de plus en plus importants.

On voit donc que l'industrialisation implique d'une part une interaction plus étroite entre secteurs de l'économie, entre régions du territoire, et, d'autre part, des investissements considérables qui sont de soi erratiques et discontinus dans le temps.

Précisons en passant qu'intégration de l'économie nationale ne veut pas dire isolement économique. Au contraire, l'expérience canadienne démontre qu'en même temps que la base industrielle s'élabore la dépendance avec les pays extérieurs est plus grande. En tout cas, l'industrialisation peut s'accompagner d'un accroissement relatif et même absolu des échanges internationaux et n'en être pas moins authentique.

#### VARIATIONS DES INVESTISSEMENTS

Les variations annuelles des investissements au Canada depuis 1945 jusqu'à nos jours constituent une justification presque dramatique de la théorie qui fait de l'industrialisation un phénomène discontinu. En effet, avec l'aide substantielle de monsieur Emile Gosselin, j'ai bâti un indice annuel des investissements bruts par secteurs de l'économie canadienne (avec base 1944-46 = 100).

Non seulement les investissements sont-ils très variables d'une année à la suivante pour un secteur donné, mais ils varient considérablement d'un secteur à l'autre en tout temps au cours de la période. Les secteurs étudiés comprennent l'agriculture, la forêt, les mines, les manufactures, la construction, les transports, le commerce, la finance et les services.

TABLEAU I

Indices des changements des investissements domestiques bruts (à l'exclusion des inventaires), par industrie, au Canada de 1944-1954. — (Moyenne 1944-46 = 100).

Année	Agriculture, pêche et piégeage	Forêt	Mine, Carrières et puits de pétrole	Manufactures	Construction	Transport, entreposage, communications et services d'utilité publique	Commerce	Finance, assurance et immeuble	Services	Total
1944	75	108	71	76	68	101	70	77	53	79
1945	93	92	67	101	111	70	78	94	108	91
1946	131	108	163	122	118	129	154	129	138	129
1947	197	254	296	191	186	210	220	176	202	196
1948	252	215	438	210	211	290	300	224	312	248
1949	301	200	509	194	196	348	357	259	312	275
1950	318	231	559	188	221	382	390	283	378	295
1951	370	446	755	287	236	461	435	284	404	352
1952	399	300	880	352	261	598	364	280	406	394
1953	393	261	1072	351	325	619	610	380	507	448
1954	283	315	1038	288	236	569	660	427	501	421
VALEUR MAXIMUM DE L'INDICE										
1951		446								
1952	399			352						
1953			1072		325	619			507	448
1954							660	427		

Rem.: Indices calculés d'après les données des Comptes nationaux.

En 1953, les investissements pour l'ensemble de l'économie étaient maxima et égaux à quatre fois et demie la moyenne de 1944-46. A un moment donné de la période, au secteur minier les investissements avaient décuplé. Au secteur de la construction, ils s'étaient accrus de trois fois et quart. Pour les autres secteurs les changements variaient de trois fois et demie à six fois et deux-tiers.

Entre 1944 et 1946, c'est au secteur des services que l'accroissement des investissements est le plus considérable. De 1946 à 1949, c'est le secteur minier qui a la vedette à ce point de vue. Entre 1949 et 1950, les services reprennent la première position dans le groupe. Entre 1950 et 1951 le bond le plus considérable est fait par le secteur forestier. De 1951 à 1952, le secteur des transports l'emporte, puis c'est celui du commerce entre 1952 et 1953. Finalement, de 1953 à 1954, le secteur forestier reprend la première place.

Malgré ces mouvements erratiques des investissements par secteur de l'économie, il faut noter une coïncidence beaucoup plus marquée entre les sommets atteints par chacun des secteurs au cours de la décennie. La forêt atteint son maximum d'investissements en 1951. Le commerce et la finance ont leur apogée en 1954. Tous les autres secteurs ont leurs investissements maxima soit en 1952 soit en 1953, et dans la moitié des cas les variations entre ces deux années sont négligeables. Le comportement des investissements par secteur de 1944 à 1954 serait compatible avec la double hypothèse que l'industrialisation implique à la fois des investissements discontinus et une inter-relation croissante entre les divers secteurs qui composent l'économie.

#### VARIATIONS DE L'EMPLOI

Dans quelle mesure l'industrialisation affecte-t-elle la structure du marché du travail ?

## TENDANCES SECLAIRES

Afin de mettre en relief la tendance séculaire entre les mouvements des investissements et les mouvements de l'emploi, les données relatives à ces deux séries ont été comparées pour la période de 1946 à 1955. Il appert que la corrélation est en général très étroite entre les changements annuels ainsi comparés. En effet, le coefficient de corrélation pour l'ensemble de l'économie est de plus de quatre-vingt-dix neuf pour cent. Il varie suivant les secteurs considérés, passant de quatre-vingt et demi pour cent dans le cas du secteur de la construction à quatre-vingt-dix-sept et demi pour cent dans le cas du secteur des transports, communications et services d'utilité publique.<sup>1</sup> Il y a exception pour la forêt, secteur pour qui le coefficient de corrélation n'est que de quarante-neuf pour cent. Les investissements et l'emploi sont à la hausse dans tous les secteurs, sauf deux cas. En effet, aux secteurs de la forêt et de l'agriculture les tendances séculaires de l'emploi sont à la baisse malgré un accroissement des investissements. Ces deux secteurs servent de réservoirs où les besoins en main-d'oeuvre des autres secteurs de l'économie sont satisfaits.<sup>2</sup>

- (1) La corrélation est étroite entre ces deux séries en partie parce que le nombre de données par série est relativement petit. Toutefois les séries officielles telles que publiées ne sont pas suffisamment raffinées pour permettre de tirer meilleur parti de ces informations.
- (2) Il peut sembler étrange que la tendance chronologique de l'emploi en forêt soit légèrement négative et que, d'autre part, la ligne de répression décrivant la relation entre l'emploi et investissements soit positive. Ce paradoxe s'explique par des mouvements de l'emploi anormalement accentués à la hausse au début de la période, soit en 1947 et en 1948, suivis de mouvements anormaux à la baisse à la fin de la période, soit en 1953 et en 1954. En 1951, le mouvement à la hausse de l'emploi était lui aussi anormalement élevé, mais pas suffisamment pour compenser les bas extrêmes de 1953 et 1954. D'où l'interprétation donnée dans le texte, à savoir que la tendance séculaire s'apparente au cas de l'agriculture. En fait, les variations à court terme sont relativement plus violentes en forêt que dans les autres secteurs. Tant pour l'emploi que pour les investissements, le coefficient de corrélation des deux séries corrigées de façon à éliminer la tendance séculaire, était de quatre-vingt-trois pour cent. Pour les autres secteurs, les coefficients de corrélation n'ont pas été utilisés comme critère.

TABLEAU II

Corrélation entre le niveau annuel absolu des investissements et le niveau annuel absolu de l'emploi, par secteur de l'économie canadienne, de 1946 à 1955.

	Ligne de régression	Coefficients de corrélation	Erreur d'estimation
Forêt	$Y = 87.7741 + 0.9374 X$	0.4891	19.0200
Mines, carrières et puits de pétrole	$Y = 68.1120 + 0.0992 X$	0.8421	4.3300
Manufactures	$Y = 1,189.4892 + 0.1930 X$	0.8769	22.0911
Construction	$Y = 176.1129 + 2.3734 X$	0.8052	26.0100
Transport, entreposage, communications et services d'utilité publique	$Y = 353.299 + 0.1002 X$	0.9749	7.3523
Commerce	$Y = 497.2432 + 0.9061 X$	0.8898	39.1150
Finance, assurance et immeuble,	$Y = 106.1406 + 0.0506 X$	0.9264	5.3556
Services	$Y = 687.2235 + 1.1854 X$	0.9717	17.8782
Sous total	$Y = 3,078.0348 + 0.3055 X$	0.9938	33.8264
Agriculture, pêche et piégeage	$Y = 3,078.0348 + 0.3055 X$	0.9938	33.8264
Total	$Y = 4,515.7184 + 0.1637 X$	0.9967	14.8384

Source: D'après les données de la comptabilité nationale et la publication du B.F.S. intitulée "The Labour Force — Nov. 1945 to Jan. 1955" Reference Paper #58.

Rem.: Y = l'emploi en chiffres absolus

X = l'investissement en chiffres absolus

Les forces de l'industrialisation agissent donc fortement à la fois sur les investissements et sur l'emploi.

#### VARIATIONS A COURT TERME

Afin de vérifier si les variations à court terme des investissements affectaient les niveaux d'emploi, un indice de ces variations a été calculé pour les principaux secteurs de l'économie. (x) Dans plus de cinquante-sept pour cent des cas il y avait association — et j'emploie ce terme dans son sens technique — entre les variations annuelles des investissements et les variations annuelles de l'emploi corrigées de façon à éliminer les effets de la tendance séculaire. En moyenne et pour l'ensemble des secteurs, les variations positives étaient de un pour cent pour l'emploi et de trois et demi pour cent pour les investissements. Les variations positives de l'investissement étaient donc trois fois et tiers plus considérables que les variations correspondantes de l'emploi.

---

(x) Dans chaque cas, la tendance séculaire a été évaluée pour les deux séries chronologiques « emploi » et « investissements » et les variations annuelles positives et négatives, autour de cette tendance ont été exprimées en pourcentage. Cette double série de pourcentages a fait l'objet d'une étude du degré d'association entre les variations de l'emploi et les variations des investissements. Le détail de cette analyse est reporté à l'appendice.

---

res d'analyses des variations à court terme parce qu'il était impossible de tenir systématiquement compte des décalages entre les mouvements de l'emploi et ceux des investissements. A priori, ces décalages ne présentaient pas suffisamment de constance d'un secteur à l'autre et même, pour un secteur donné, d'une année à l'autre, pour permettre de les traiter sans faire appel à toute une série de considérants d'ordre factuel, ce qui nous aurait conduits au delà des cadres d'analyse adoptés et du but immédiatement recherché.

TABLEAU III

Association entre les changements à court terme dans les investissements et dans l'emploi par secteur de l'économie canadienne de 1946 à 1955

	Changements exprimés en termes de la tendance séculaire.								Association entre les mouvements à court terme de l'emploi (E), et des investissements (I).				
	EMPLOI				INVESTISSEMENT				E. I. ++	E. I. +-	E. I. -+	E. I. --	Total des variations ou des années
	Mini- mum	Maxi- mum	Moyenne (-)	Moyenne (+)	Mini- mum	Maxi- mum	Moyenne (-)	Moyenne (+)					
%	%	%	%	%	%	%	%						
Forêt	73.75	131.80	1.69	13.48	61.76	159.25	13.31	44.54	2	3	0	4	9
Mines, carrières et puits de pétrole	89.88	108.74	4.39	4.41	86.63	109.42	4.70	6.66	2	2	2	2	8
Manufactures	96.67	102.50	2.29	1.15	77.48	120.14	15.76	12.31	4	2	1	2	9
Construction	91.62	113.22	6.37	4.96	77.30	119.28	11.50	8.78	3	2	2	2	9
Transport, entreposage, communications et services d'utilité publique (x)	96.31	104.83	2.18	2.71	84.15	113.26	6.96	6.69	3 (x)	1	1	4	9
Commerce (x)	93.42	103.60	3.00	2.43	72.68	109.37	11.36	5.94	3 (x)	2	3	1	9
Finance, assurance et immeuble	97.23	102.85	1.37	1.08	83.24	108.38	10.77	5.31	3	2	3	1	9
Services	96.62	102.93	1.60	1.31	78.97	118.51	10.29	6.99	3	2	2	2	9
Total des secteurs	97.23	101.56	1.34	1.06	86.96	108.48	8.06	3.57					
Total des variations									23	16	14	18	71
Pourcentages									32.38	22.53	19.71	25.34	100.00

(x) Rem.: Pour le secteur des communications et le secteur du commerce, l'emploi est comparé aux investissements en tenant compte d'un décalage d'un an entre les mouvements de l'emploi et les variations des investissements.

Le niveau de l'emploi est donc plus stable en courte période que le niveau des investissements. C'est au secteur de la forêt d'abord, puis au secteur manufacturier et dans la construction, que l'amplitude des variations à courte période des investissements est le plus considérable. Sauf pour le secteur manufacturier, les mêmes caractéristiques se retrouvent pour ce qui est de l'emploi. Au secteur manufacturier l'emploi est relativement stable, mais moins qu'aux secteurs des services et de la finance qui offrent pour la main-d'oeuvre le marché le plus stable, comparé à tous les autres secteurs du groupe. C'est au secteur minier que les investissements sont le plus stables en courte période. Les variations du niveau de l'emploi y sont moyennes.

#### MODIFICATIONS STRUCTURELLES

Afin de donner une vue d'ensemble des mouvements dans la structure du marché du travail et des changements dans la composition des investissements globaux, la position relative de chacun des principaux secteurs de l'économie a été estimée à ce double point de vue pour la période de 1952-53-54 et pour l'année 1946.

Malheureusement les statistiques officielles, telles que publiées, ne permettent pas de dégager les changements cycliques des changements proprement structurels. Aussi le tableau qui accompagne ce texte n'a qu'une valeur purement descriptive et ne prête à aucune interprétation rigoureuse. Toutefois les avances de l'indice d'importance des investissements au secteur minier et au secteur du transport, des communications et des services d'utilité publique traduisent sans doute une orientation fondamentale de la capitalisation. Les avances moins considérables aux secteurs du commerce et des services indiquent une amélioration du standard matériel de vie. Un tel progrès doit très probablement son origine aux phénomènes plus fondamentaux de l'industrialisation dans les secteurs de base de l'économie.

TABLEAU IV

Comparaison de la structure des investissements et de l'emploi, par industrie,  
au Canada en 1946 et en 1952-53-54.

	INVESTISSEMENTS					EMPLOI						
	1946		1952-53-54		Mouvement de l'indice		1946		1952-53-54		Mouvement de l'indice	
	m \$	%	m \$	%	+	-	m h	%	m h	%	+	-
Forêt	14	1.15	38	0.93		0.22	40	1.16	72	1.66	0.50	
Mines, carrières et puits de pétrole	39	3.21	239	5.90	2.69		75	2.18	97	2.25	0.07	
Manufactures	337	27.71	912	22.51		5.20	1237	36.03	1361	31.56		4.47
Construction	33	2.72	77	1.90		0.82	242	7.04	357	8.28	1.24	
Transport, entreposage, communications et services d'utilité publique	251	20.64	1157	28.56	7.92		373	10.84	475	11.02	0.18	
Commerce	83	6.83	295	7.28	0.45		567	16.49	797	18.48	1.99	
Finance, assurance et immeuble	386	31.74	1084	26.76		4.98	125	3.63	163	3.78	0.15	
Services	73	6.00	249	6.15	0.15		778	22.62	990	22.96	0.34	
Total	1216	100.00	4051	100.00			3439	100.00	4312	100.00		

Source: D'après les données de la comptabilité nationale et la publication du B.F.S. intitulée "The Labour Force, Nov. 1945 to Jan. 1955" Reference Paper #58.

Par contre, la diminution de l'importance de la main-d'oeuvre au secteur manufacturier est probablement en grande partie un reflet de la réorientation de la main-d'oeuvre depuis la fermeture, après 1946, de nombreuses fabriques d'armes qu'avait fait naître la guerre. Ce mouvement à la baisse reflète probablement, en second lieu, un phénomène cyclique. Cette perte en importance de la main-d'oeuvre manufacturière est répartie dans tous les autres secteurs, mais surtout dans le commerce et la construction. (x)

Pour conclure : Il semble donc que le caractère particulier des investissements reliés au phénomène de développement économique au Canada n'est pas sans effet sur la stabilité de l'emploi et que les ajustements de la répartition de la main-d'oeuvre entre les industries ne se font pas toujours sans frictions.

Enfin il faut ajouter que l'industrialisation affecte profondément le secteur agricole.

De 1945 à 1954, le nombre total des travailleurs au Canada s'accroît avec un mouvement de l'indice de 87 à 108. Mais, l'industrialisation se fait en grande partie à même les ressources humaines du secteur agricole. Tandis que l'indice des travailleurs agricoles passe de 95 à 80 (base 1949 = 100) au cours de la période, celui des travailleurs non-agricoles varie de 85 à 112. Au moins pour ce qui est de ces deux grands segments de l'économie, la structure du marché du travail se modifie pour répondre aux besoins de l'industrialisation.

---

(x) Une avance ou un recul de 5 points dans un secteur dont l'importance est de 25 pour cent du total n'est pas plus significatif du point de vue statistique qu'une avance ou un recul de 2 points dans un secteur dont l'importance est de l'ordre de 15 pour cent du total comme c'est le cas du secteur de la construction.

## ROLE DU GOUVERNEMENT

Un autre aspect important de l'industrialisation, c'est le rôle joué par le gouvernement. Afin de mesurer cette influence au Canada, j'ai comparé, grâce à la collaboration de monsieur Marc Thibault, l'importance relative des dépenses publiques et des dépenses privées au Canada, d'après les données de la comptabilité nationale, depuis 1926 jusqu'à 1954. Les statistiques sont exprimées en valeur réelle sur une base per capita. La double série de données se dégage en trois périodes bien détaillées : la période d'avant-guerre de 1926 à 1939, la période de guerre de 1939 à 1946, et la période d'après-guerre de 1946 à 1954.

Durant la première période, les dépenses gouvernementales sont relativement peu importantes et constantes au niveau de 75 à 100 dollars par tête. D'un autre côté les dépenses privées passent par des variations considérables typiques des cycles keynesiens. Les changements sont de l'ordre de 260 dollars à 440 dollars par tête.

Durant la période de guerre, les dépenses par tête se situent à un niveau considérable tant pour le secteur privé que pour le secteur public. Toutefois cette période est typique d'une économie de plein emploi des ressources où le secteur gouvernemental concurrence le secteur privé. En effet, durant la première phase de la guerre, les dépenses publiques s'accroissent au détriment de celles du secteur privé mais la relation est inversée durant la deuxième partie de la période des hostilités. Au plus fort de la production de guerre, les dépenses publiques étaient de près de 400 dollars et les dépenses privées n'étaient que légèrement inférieures au sommet de 1928.

Depuis la fin du conflit, les dépenses privées se situent à un palier inconnu auparavant et de l'ordre de 600 à 660 dollars, tandis que les dépenses publiques sont à mi-chemin entre le niveau de guerre et celui de l'avant-guerre. De plus, et ceci est important pour l'étude de

notre problème, les comportements depuis 1946 sont très erratiques. Il se peut que la période en question soit encore trop courte pour que les tendances aient eu le temps de s'affirmer. Une telle incohérence de comportement est néanmoins compatible avec l'idée que l'industrialisation implique, de soi, des dépenses très instables. Seule une analyse plus poussée permettrait de dégager complètement la vérité. Qu'il suffise de mentionner que l'importance du rôle joué par le gouvernement est indéniable au cours de cette période de développement intense de l'économie canadienne. Sans doute qu'en termes du produit national les investissements directs par l'Etat ne sont pas aussi élevés aujourd'hui que sous l'ère des canaux et des chemins de fer. Toutefois, le gouvernement exerce sur les investissements privés une influence qui pour être indirecte n'en est pas moins cruciale. Par exemple, l'industrie canadienne de l'avionnerie a vu son existence assurée par les grosses commandes données pour les besoins de la défense. D'ailleurs ce n'est pas uniquement en tant qu'agent de la communauté sur le marché que le gouvernement intervient dans l'économie. Il affecte encore les mécanismes d'échange et de marché, soit par des contrôles économiques directs, soit par ses politiques fiscales, soit par ses politiques monétaires.

### COOPERATION DES TROIS TYPES D'INSTITUTIONS

Le rôle de l'état se justifie en période de développement économique intense parce que, de soi, le phénomène de capitalisation donne lieu à des déséquilibres qui en courte période peuvent avoir sur le bien-être de la population et la prospérité des effets plus néfastes que les avantages résultant du progrès recherché. Cependant le rôle du gouvernement central ne suffit pas. Les gouvernements provinciaux et les autorités locales doivent collaborer de façon active au progrès économique. Le secteur privé ne doit pas s'en tenir aux mécanismes aveugles du marché.

## PLANIFICATION ET PARTICULARISME

En fait, le développement économique exige, si on le veut rationnel, la mise en oeuvre, d'une part, d'un programme d'ensemble avec la collaboration de tous, et d'autre part une surveillance continue des incidences particulières au niveau de chaque secteur de l'économie et dans chaque région du territoire. Cette dualité à son tour implique deux types de politiques complémentaires, toutes également nécessaires à la bonne marche du progrès. Ce principe vaut aussi bien en régime socialiste qu'en régime capitaliste. Dans le premier cas l'accent est mis sur l'aspect planification, mais les incidences particulières ne peuvent être ignorées. Dans les pays capitalistes modernes, l'économie est de type mixte. On laisse jouer les mécanismes économiques, mais le dirigisme est de rigueur. Par rapport à la marche de l'industrialisation, les interventions ont pour but de concilier les exigences d'un programme d'ensemble efficace au respect des particularités conciliables avec le bien commun.

Autre point : le caractère discontinu du développement économique n'est pas un phénomène particulier au régime d'économie mixte. Il est inhérent à la nature même de l'industrialisation et de la mise en oeuvre des capitaux. Monsieur René Tremblay soulignera d'autres causes d'instabilité de l'économie qui ont leur source chez l'entrepreneur même et qui s'expliquent par des comportements psychologiques qui ne peuvent exister que sur un marché libre. On pourrait montrer que, par rapport au Parti, le gérant d'une entreprise socialiste peut être sujet aux mêmes aléas, sauf que le phénomène n'est plus relié à l'activité économique qu'indirectement.

Enfin, Monsieur Harvey soulignera qu'il n'est pas facile pour un gouvernement d'arriver à une intégration efficace de ses politiques, ni de les adapter à une conjoncture essentiellement en évolution. Cette double difficulté toujours présente dans un régime d'économie libre et la nécessité déjà soulignée de concilier particularismes

et planification exigent, tant de la part des gouvernements à tous les paliers que de la part des groupes d'individus formant le secteur privé, une vigilance constante et une collaboration étroite. Ce n'est qu'à ce prix que la prospérité économique aura un sens et une portée véritable.

### LE MODELE KEYNESIEN

En régime d'économie mixte, le gouvernement dirige en s'inspirant des relations naturelles entre les divers segments de l'économie. Les théories économiques reliant systématiquement l'intervention de l'état aux mécanismes de marché ont été explicitées par Keynes et son école. Keynes pensait surtout aux politiques monétaires et fiscales. Sa contribution théorique fut élaborée à partir d'une expérience différente de celle qu'offre l'évolution actuelle du Canada. Keynes pensait à une économie en pleine maturité exposée à la stagnation, sujette aux aléas du chômage cyclique. Le modèle « amendé » de Keynes, que vous décrira M. René Tremblay, éclaire sur les problèmes de stabilité en période de progrès économique.

Sans être soumis à de longues périodes de dépression comme celle de 1930, le Canada, qui connaît depuis la guerre une ère de prospérité sans précédent, n'en est pas moins sujet en tout temps soit à l'inflation soit au chômage. Bien que de courte durée, ces fluctuations n'en sont pas moins violentes et dangereuses. De plus, à cause du caractère particulier du développement, pendant que certains secteurs sont aux prises avec ce que les techniciens appellent des goulots d'étranglement et avec l'inflation, d'autres secteurs sont en butte au chômage. La tâche de contrecarrer ces mouvements erratiques du marché et de l'économie en est rendue d'autant plus difficile.

### LES INSTITUTIONS PRIVEES

J'ai mentionné plus haut la collaboration que peut apporter en cette matière le secteur privé de l'économie.

A ce propos, un rôle tout-à-fait particulier est dévolu aux associations ouvrières et aux associations d'hommes d'affaires. L'importance de l'action des unions ouvrières, sur ce plan comme ailleurs, n'est pas à démontrer. Les associations de fermiers, les groupements de marchands, de manufacturiers doivent participer à la discussion des programmes politiques et à leur élaboration. Comme institutions sociales, ces groupements se doivent de défendre les intérêts de leurs membres. Mais l'homme d'affaires, i.e. l'entrepreneur au sens économique du mot, est de par sa fonction même amené à des décisions sur le plan pratique qui ne peuvent manquer d'influencer le progrès et la stabilité. Je pense surtout aux hommes d'affaires responsables de la gestion des grandes entreprises. Après avoir assuré le bien-être immédiat des ouvriers à leur emploi par des conditions de travail adéquates, après avoir organisé un système d'embauchage pour les besoins courants de l'entreprise, ils doivent considérer, au stage de la recherche, non seulement la planification des investissements mais aussi la relève d'une main-d'œuvre compétente. Ils ne devraient jamais mettre leurs plans à exécution sans les avoir complétés par une étude sérieuse et explicite de l'effet que de tels plans peuvent avoir sur le marché du travail. Certaines décisions prises au sein d'une grosse entreprise peuvent affecter considérablement l'économie d'une région. Un projet bien conçu devrait, pour cette raison, inclure l'étude des incidences que peuvent avoir ces décisions sur le milieu immédiat. Un régime d'économie mixte peut très bien s'accommoder de la présence de plusieurs quasi-monopoles. Mais les responsables des décisions économiques à l'intérieur de ces entreprises ne doivent pas prendre les mécanismes de marché pour acquis. Dans les limites de leur sphère d'influence, ils doivent tâcher d'intégrer leur action économique aux conceptions d'ensemble et de soumettre leurs objectifs particuliers aux objectifs communs. C'est à ce prix que les monopoles conserveront leur droit de cité.

## LA STABILITE ET LE PROGRES COMME OBJECTIF

Est-il possible de rechercher en même temps les avantages du progrès économique par l'industrialisation et la stabilité de l'emploi? S'agit-il de deux objectifs conciliables?

Il faut répondre dans l'affirmative si l'on a soin de bien définir le sens du mot « stabilité ». D'abord, la stabilité économique n'implique pas absence garantie de perturbation causée par l'influence imprévisible de facteurs exogènes comme les cataclysmes et les guerres. D'un autre côté, la stabilité ne doit être confondue ni avec la sécurité ni avec la stagnation. Par sécurité, j'entends cet état psychologique, individuel ou collectif, qui relève du monde des émotions par certains côtés et du monde moral par d'autres. Le concept de sécurité ainsi entendu a beaucoup plus d'envergure que celui de stabilité qui fait l'objet des études du congrès. Si nous avons opté pour ce problème plus spécial, c'est uniquement par souci méthodologique et faute de temps requis à l'étude des multiples facettes de la sécurité dont la stabilité n'est qu'un aspect particulier.

La stabilité n'est pas non plus la stagnation, cette sclérose qui guette les économies à haut degré de maturité. Dans ces milieux vieillis, la stabilité a un caractère négatif : manque d'opportunité pour la capitalisation, décalage continu entre l'épargne et les investissements, d'où chômage chronique, déséquilibre permanent entre l'offre et la demande sur le marché du travail, abondance de rentiers et pénurie d'entrepreneurs, dirigisme orienté vers les problèmes de distribution d'un produit national qui menace sans cesse de rétrécir.

La stabilité compatible avec le dynamisme d'une évolution économique soutenue, ce n'est pas absence de mouvement. C'est un équilibre semblable à celui qui caractérise un organisme en santé. La stabilité économi-

que est conciliable avec les mouvements endogènes qui sont à la base même de la vie économique.

1) *Par exemple*, que le prix d'équilibre d'une denrée varie momentanément et qu'il en résulte finalement un ajustement plus rationnel entre l'offre et la demande, un tel changement est pleinement compatible avec l'idée de stabilité économique. 2) Que les revenus d'un secteur s'affaissent soudainement au point de mettre en danger le niveau de la demande globale effective (je pense ici au secteur du blé) et que le gouvernement intervienne par un judicieux transfert de revenu, 3) un tel phénomène ne s'oppose pas à la stabilité économique. Pour des raisons d'ordre supra-économique, que le gouvernement décide par le même truchement de protéger un secteur de l'économie contre la concurrence du marché (je pense ici au beurre et à la margarine), un tel geste est encore à la rigueur compatible avec la stabilité économique et certainement avec la stabilité tout court, pourvu que des moyens positifs soient pris, à titre complémentaire, de façon à éviter de perpétuer inutilement des situations artificielles.

Dans un contexte d'industrialisation, non seulement les équilibres entre variables de l'économie sont-ils menacés à tout moment, mais les structures mêmes sont par définition exposées à être détruites. Les politiques économiques seront telles qu'elles permettront de prévenir les catastrophes, qu'elles assureront une réadaptation graduelle aux structures nouvelles. Certaines solutions particulières peuvent poser des dilemmes difficiles à résoudre, mais à priori l'industrialisation ne peut pas être condamnée au nom de la stabilité économique.

Finalement, la stabilité économique peut à un moment donné venir en conflit avec d'autres objectifs supérieurs. Dans ce cas, l'ensemble des politiques mises en oeuvre devra être tel que l'ordre pré-établi des valeurs soit respecté. Il est sous-entendu, en d'autres termes,

que la stabilité économique n'est pas d'un impératif absolu.

Donc, la stabilité économique, en tant que décrivant le phénomène complexe d'ajustements des mécanismes économiques en courte et en longue période, c'est-à-dire de caractère immédiat ou fondamental, est un objectif absolument compatible avec cet autre phénomène qu'est le progrès économique par l'industrialisation.

On voit aussi que les politiques et en particulier les politiques économiques élaborées démocratiquement, i.e. avec des concours multiples, jouent un rôle essentiel dans la poursuite de ce double objectif de stabilité et de progrès. Pour être efficaces les politiques économiques devront être réalistes : Réalistes en tant qu'elles s'inspireront des principes reconnus par rapport aux mécanismes économiques en jeu, réalistes en tant qu'elles tiendront compte du contexte global et des circonstances particulières, qu'elles seront à la fois fruit de l'expérience et habile intuition.

C'est pourquoi les études qui vous seront présentées durant ce congrès sont de deux catégories. Les premières sont consacrées à l'analyse des principaux types d'instabilité de l'emploi. Ces travaux vous permettront de mieux saisir la nature complexe de ces phénomènes, par quel mécanisme ils se produisent, et comment leurs effets nuisibles peuvent être atténués. En second lieu, l'expérience canadienne depuis la fin de la guerre vous sera décrite et commentée en ce qu'elle a de pertinent par rapport à la stabilité dans un contexte de progrès. Ces deux objectifs, stabilité et progrès, sont si étroitement liés au bien-être des travailleurs et à la prospérité des hommes d'affaires qu'ils méritaient sans doute qu'un congrès comme celui-ci leur soit consacré.

## APPENDICE

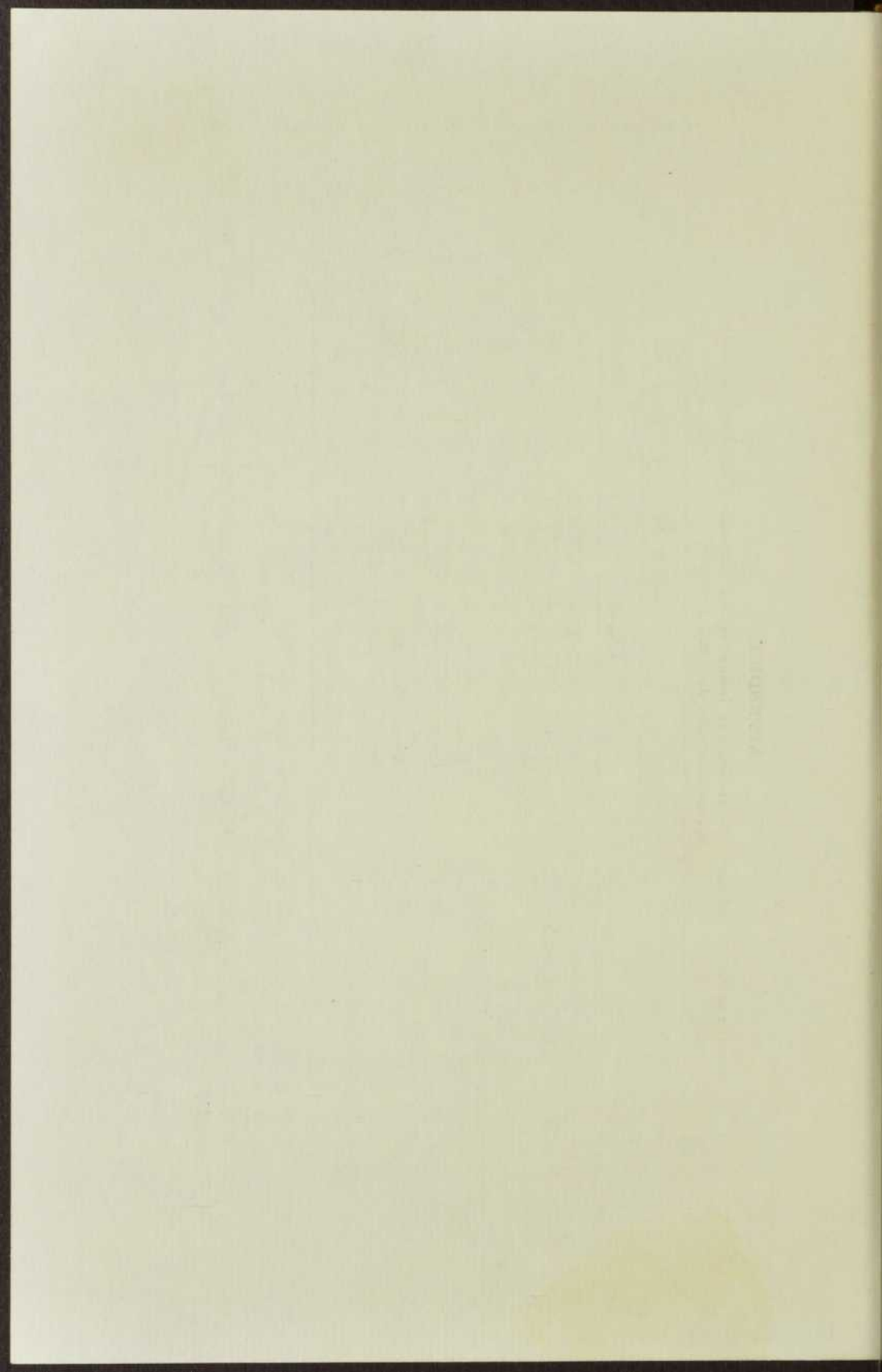
Equations de la tendance séculaire, par industrie, au Canada, pour l'emploi et les investissements de 1946 à 1954.

Secteur	Equations de la tendance séculaire					
	Emploi		Investissements			
Forêt	Yc =	119.3333 -	1.7333 T	Xc =	33.67 +	2.75 T
Mines, carrières et puits de pétrole	Yc =	82.0 +	1.4405 T	Xc =	140.0 +	14.6786 T
Manufactures	Yc =	1,318.7778 +	15.050 T	Xc =	669.8889 +	70.0 T
Construction	Yc =	323.0 +	14.750 T	Xc =	61.8889 +	4.8 T
Transport, entreposage, communications et services d'utilité publique	Yc =	431.444 +	11.8 T	Xc =	779.889 +	120.4 T
Commerce	Yc =	687.2222 +	32.1 T	Xc =	209.6667 +	30.6833 T
Finance, assurance et immeuble	Yc =	147.2222 +	5.4333 T	Xc =	811.8889 +	96.8333 T
Services	Yc =	907.4444 +	28.70 T	Xc =	185.7778 +	23.3333 T
Sous total	Yc =	3,965.4444 +	115.0833 T	Xc =	2,904.7778 +	376.6167 T
Agriculture, pêche et piégeage		( . . . )			( . . . )	
Total	Yc =	5,058.1111 +	67.0167 T	Xc =	3,313.3333 +	412.6833 T

Rem.: Yc = Emploi calculé d'après la ligne de tendance séculaire.

Xc = Investissements calculés d'après la ligne de tendance séculaire.

Source: Comptes nationaux et publication du B.F.S. intitulée "The Labor Force" Nov. 1945 to Jan. 1955 "Reference Paper #58".



# Le chômage structurel et cyclique

RENÉ TREMBLAY

Le problème qui est posé à notre attention, à ce congrès, est la situation paradoxale d'une économie, comme celle de notre pays présentement, qui connaît un essor extraordinaire, en même temps qu'elle ne réussit pas à absorber tous les travailleurs disponibles.

Progrès économique et chômage sont-ils des réalités incompatibles ou complémentaires? Peut-on concevoir l'un sans l'autre ou l'un implique-t-il nécessairement l'autre? Ma position à l'égard de ce problème est très nette. Je crois qu'un développement économique de l'ampleur de celui dont nous sommes témoins au Canada ne signifie pas nécessairement que tout chômage disparaisse, à moins que différentes politiques soient adoptées par les corps publics et privés.

Ce sera ma tâche et celle des autres conférenciers d'essayer de découvrir les causes du chômage involontaire et d'indiquer les mesures qui doivent être prises pour réduire autant que possible le nombre des sans-travail, bref pour assurer la stabilité de l'emploi.

Dans le schéma général des études qui vous seront présentées sur le sujet, on m'a chargé plus spécifiquement de traiter du chômage structurel et cyclique.

Je me propose donc de définir ces deux types de chômage, d'en expliquer la nature et les causes et enfin, d'indiquer la démarche à suivre pour choisir les remèdes appropriés aux situations particulières.

#### DEFINITION DES TERMES

Je dois d'abord signaler que le mot chômage cyclique dans la littérature économique décrit une situation de l'emploi qui est incompatible avec une période de rapide expansion économique. C'est le chômage *généralisé et prolongé* que les travailleurs connaissent durant les périodes de dépression économique comme celle que nous avons subie durant les années trente. Cependant, cette diminution de l'emploi est relié à la production nationale, qui connaît alors des baisses successives considérables. Et comme, dans un état donné de la technique de production et du nombre d'heures fourni par chaque travailleur, la quantité de travailleurs employés dépend directement de la production nationale totale, il n'est pas surprenant alors que l'emploi total suive assez étroitement les variations de la production nationale. C'est en ce sens que ce type de chômage retiendra notre attention. Je définirais alors le chômage que j'appellerai de production, faute d'un meilleur terme, qui peut se produire dans notre hypothèse de progrès économique, comme résultant soit d'une augmentation de la production nationale à un rythme moins rapide que l'accroissement de la population active, soit d'une diminution *légère et temporaire* de cette même production. Dans ce cas-ci, l'instabilité de l'emploi est rattachée aux variations de la production nationale.

Maintenant, qu'entend-on par chômage structurel? Le chômage structurel est le résultat de changements, soit dans la technique de production, c'est ce qu'on appelle le chômage technologique, soit dans la structure de la demande totale pour les biens et les services. Dans le premier cas, il s'agit de l'apparition de nouvelles techni-

ques de production qui exigent moins de travailleurs pour produire la même quantité de biens et dans le second, il s'agit de modifications dans la structure de la demande qui fait que celle-ci baisse pour certains produits et augmente pour d'autres, causant une diminution de demande de main-d'oeuvre dans certains secteurs et certaines régions et une augmentation dans d'autres secteurs et d'autres régions. Mais comme la main-d'oeuvre n'est jamais parfaitement mobile professionnellement et spatialement, il en résulte un chômage qui peut être important, surtout pendant une période de prospérité.

### CAUSES DU CHOMAGE CYCLIQUE ET STRUCTUREL

On peut d'abord se demander quels sont les facteurs qui sont responsables du chômage cyclique. Ceci revient à se demander les causes des variations dans la production totale d'un pays. On est convenu de classer tous les biens et services qu'une économie peut produire pendant une période donnée en quatre catégories, selon le secteur où ces biens et services sont demandés. Il y a les biens d'investissement, les biens de consommation, les biens du secteur public et enfin les biens d'exportation. Ce sont les dépenses effectuées dans ces quatre secteurs par les entrepreneurs, les consommateurs, les pouvoirs publics et les étrangers qui représentent la valeur totale des biens produits, à laquelle, entre autres, le niveau général d'emploi est directement relié. D'où il découle que les fluctuations dans le total de la production nationale résulte de variations dans ses composants qui ne s'annulent pas les unes les autres. Reprenons chacun de ces secteurs de dépenses, afin de découvrir les raisons qui peuvent en expliquer les changements. D'abord, dans le secteur des biens d'investissements ou biens-capitaux. La nature durable de ces biens fait que le rythme de production ne peut en être que très instable. Dès que le besoin se fait sentir d'un tel bien, on décide de le produire, mais une fois produit, on n'a plus besoin que de l'entretenir pendant très longtemps, ce qui implique une chute considé-

nable de la demande pour ces biens. De plus, la nature discontinue de beaucoup d'investissements dans la construction industrielle et la machinerie lourde oblige les promoteurs d'investissements à prendre des décisions qui impliquent des dépenses considérables en un laps de temps relativement court, dépenses qui sont plus que suffisantes pour la demande prévisible et dont la valeur ne peut que fléchir une fois le projet complété. Cette grande variabilité des projets individuels d'investissement ne présenterait pas de grave problèmes à l'échelle de l'économie toute entière, si tous les projets se répartissaient également dans ce temps, les uns succédant aux autres dans une synchronisation totale. Or, c'est ici qu'il importe de souligner l'importance du climat psychologique sur les décisions d'investir des entrepreneurs. Quand le climat favorable existe, il existe en même temps pour tous les entrepreneurs et explique que la concentration dans le temps de ces projets instables soit très grande.

Quant au second secteur de dépenses, celui de la consommation, on avait l'habitude de le considérer comme jouissant d'une grande stabilité autonome, ses variations ne venant, par l'intermédiaire des revenus, que des autres secteurs de dépenses. Cependant, l'accroissement, ces dernières années, de la proportion de ces dépenses financées à même le crédit a introduit un élément d'instabilité de plus dans ces dépenses. En effet, dans la mesure où la dépense de consommation s'alimente à même un revenu courant, elle maintient une relation assez étroite et constante par rapport à ce revenu. Par contre, le crédit à la consommation rend le consommateur sujet à l'influence de tout événement qui peut dans son esprit affecter ses revenus futurs et ces événements peuvent modifier rapidement dans un sens ou dans l'autre, le désir des consommateurs d'acheter des biens par mode de financement.

La dépense totale des corps publics est soumise dans une large proportion aux changements dans les conditions d'emprunt, que ces conditions soient imposées par le

marché financier, ou, comme pour les municipalités, par un organisme de contrôle supérieur. Il faut bien reconnaître, de plus, l'importance des décisions prises par les corps législatifs en cette matière et l'expérience nous révèle que nos législateurs ont rarement un objectif de stabilisation de longue période en vue aux moments de ces décisions. Comme résultat, les dépenses totales des corps publics sont loin d'avoir un déroulement harmonieux dans le temps.

Dans le secteur des biens d'exportation, les changements dans les conditions économiques et politiques au pays et à l'étranger sont susceptibles de se traduire par des variations assez considérables dans la valeur de ces biens. Qu'on pense aux conditions climatériques changeantes qui affectent la production de biens agricoles exportables, comme le blé au Canada. Qu'on pense aux changements dans les politiques étrangères restrictives concernant le contrôle des changes, les tarifs, etc. Qu'on pense enfin aux changements d'un niveau général d'activité économique dans les pays qui sont nos marchés traditionnels.

Il est à remarquer que l'instabilité des dépenses dans un secteur se transmet aux autres secteurs avec un effet magnifié par une relation d'accélération ou de multiplicateur. On peut donc conclure qu'il faudrait un hasard extraordinaire pour que dans ces conditions la production totale d'un pays connaisse un déroulement stable, même si la tendance de longue période se fait dans le sens de l'expansion. Durant des périodes plus ou moins longues, il peut donc arriver, et l'expérience canadienne depuis la dernière grande guerre en est une preuve, que la demande totale de travail dans tout un pays soit inférieure au nombre de travailleurs de la population active.

Pour ce qui est du premier type de chômage structurel, le chômage technologique, il est relativement facile d'en indiquer la cause.

Ce sont tous les changements dans les conditions de production qui font qu'on a besoin de moins de travailleurs pour produire la même quantité de biens qu'auparavant. Ce peut être des changements dans les modes de production, dans les ingrédients employés, dans les méthodes d'administration et de contrôle, mais surtout dans la machinerie employée. Signalons que l'automatisation représente ce dernier type de changement. Le premier effet est de libérer des travailleurs dans l'entreprise qui introduit d'abord cette innovation, puis dans les entreprises concurrentes qui voient leur production réduite par l'accroissement de la proportion du marché total qui peut désormais être accaparée par la première entreprise. Quant à savoir si la demande totale de travailleurs est en définitive réduite à l'échelle nationale par l'introduction de l'innovation, c'est un autre problème qui requerrait une analyse assez élaborée des effets en chaîne multiple déclenchée par l'innovation. Comme phénomène global, l'innovation, même si elle s'appelle l'automatisation, et se généralise, pose un problème de chômage technologique et non, à mon avis, un problème de chômage de production comme certains le croient et le redoutent.

Enfin, le chômage structurel proprement dit est le résultat de changements constants dans la structure de la demande, soit par suite de modifications dans les goûts, dans la nature des produits, dans la hiérarchie des préférences grâce à la publicité, aux nouveaux modes de vie, etc. La conséquence de ces modifications en est le déplacement de la demande de travail d'une industrie à l'autre et d'un endroit à l'autre, laissant le travailleur professionnellement ou spatialement immobile dans une situation de chômage.

Nous sommes maintenant en mesure de dégager les caractéristiques propres à chacun de ces types de chômage.

Le chômage cyclique nous apparaît comme étant le résultat d'un écart entre l'accroissement de la population

active et le niveau général de production d'un pays. Dans un pays riche comme le nôtre, en matières premières, en ressources productives et en technique de production, il apparaît comme un défi à notre initiative et à notre courage.

Le chômage structurel, au contraire, est la conséquence malheureuse du progrès économique même ou du libre choix des consommateurs, conséquence qui serait loin d'être inévitable dans un pays où tous les corps organisés prendraient conscience de leurs responsabilités.

### POLITIQUE DE STABILISATION DE L'EMPLOI

Ceci m'amène à vous parler des mesures qui pourraient être prises pour faire face au problème de l'instabilité de l'emploi.

Signalons d'abord qu'il ne peut s'agir pour moi d'étudier toutes les interventions qu'il serait désirable de faire dès que du chômage apparaît pour quelque cause que ce soit. Dans le cas du chômage saisonnier, qui est la conséquence d'une variation de la production qui se produit régulièrement à chaque année d'une saison à l'autre, M. Jean-Marie Martin nous indiquera les mesures à prendre et sa grande compétence sur le sujet ne pourra que vous éclairer. Quant au chômage structurel, il ne pose réellement de problème qu'à cause surtout de la friction qui existe sur le marché du travail et M. Jacques St-Laurent étudiera avec vous les mesures destinées à réduire ce type de chômage.

Je me contenterai donc d'insister surtout sur les mesures destinées à faire face au problème du chômage de production.

Nous avons signalé qu'un tel chômage était la conséquence d'une disparité entre l'accroissement de la population active et le niveau général de la production

nationale, que cette dernière augmente à un rythme trop faible ou même diminue. Les mesures à prendre seront différentes selon qu'il existe l'une ou l'autre de ces situations.

Dans la première hypothèse, il se peut que ce soit la population qui augmente trop rapidement par rapport aux possibilités maxima de production. Alors, dans le cas du Canada qui est un pays à immigration, c'est cette politique qu'il faudrait reviser pour des périodes plus ou moins longues, selon le cas. Ou il se peut que ce soit la production nationale qui n'augmente pas en proportion de la population. Alors il faut découvrir les facteurs qui ralentissent la production nationale. Ce peut être certains facteurs physiques comme la rareté d'acier, de ciment, d'énergie, de moyens de transport, etc., ou de certains travailleurs spécialisés, ingénieurs, mécaniciens, électriciens, etc. Toutes mesures qui tendront à faire disparaître ces obstacles physiques par réduction de taxes à certaines industries, par réductions de tarifs, par subsides ou par créations d'entreprises d'Etat et à accroître la préparation des travailleurs spécialisés, ainsi que leur mobilité professionnelle et spatiale, permettront d'accroître la production nationale.

Enfin, ce peut être la demande nationale pour tous les biens et services qui empêche la production nationale d'augmenter aussi rapidement que le permettrait la capacité de production de la nation. Dans ce dernier cas, les mêmes mesures que celles qu'on doit prendre alors que la production nationale diminue sont toutes indiquées. Il nous reste donc à étudier cette dernière situation.

Signalons que la responsabilité de l'initiation et de la direction de cette politique de stabilisation de l'emploi relève d'abord et avant tout de l'Etat, puisqu'il s'agit de stimuler la demande totale pour les biens et les services à l'échelle nationale. Chaque entreprise et même chaque industrie se trouvent impuissantes devant un tel phénomène. Cependant, leur collaboration à la mise en prati-

que d'une telle politique est indispensable à son succès. Tout comme, d'ailleurs, dans un pays fédératif, celle des multiples autorités politiques, provinces et municipalités, qui concourent pour une large part à la défense nationale.

Deux types de mesures sont à la disposition de l'Etat pour fin de stabilisation. Les premières relèvent de la politique monétaire et les secondes de la politique fiscale. Cette politique monétaire est appliquée par la Banque centrale, qui, grâce à la baisse du taux de ré-escompte, à la réduction du taux de réserves légales des banques commerciales ou à l'achat d'obligations sur les marchés des valeurs, peut poursuivre une politique de monnaie facile pour stimuler le volume total de dépenses. Une telle politique possède une grande flexibilité, mais son efficacité est limitée aux faibles variations du niveau général de l'activité économique. Il est à remarquer, de plus, que ces mesures peuvent plus facilement contre-carrer l'inflation que combattre une dépression majeure. En effet, la réduction de la quantité de monnaie en circulation est un frein puissant à un volume total de dépenses trop élevé par rapport aux biens disponibles, mais son augmentation n'est souvent pas suffisante pour accroître le volume de dépenses en période de dépression, comme l'expérience des années 30 nous l'indique.

La seconde politique se concrétise dans le budget de l'Etat où un déficit contribue à remettre dans le public par la dépense un pouvoir d'achat supérieur à ce qui a été retiré par les revenus de l'Etat. Le déficit peut être obtenu de trois façons, soit par une augmentation des dépenses, une réduction des impôts ou une combinaison des deux.

Cette politique fiscale de plein-emploi, qui peut s'engager dans trois voies différentes, ne peut être déterminée d'une façon isolée sans tenir compte d'autres objectifs économiques ou humains. Les principaux de ces objectifs sont les suivants : le progrès économique, l'effica-

cit  conomique, l'  quit   dans la distribution des revenus et la libert   dans la disposition des ressources. Par le premier objectif, on entend un accroissement constant de la production nationale, par le second, une combinaison des facteurs de production qui permet de r  duire constamment la quantit   de facteurs n  cessaire pour une production donn  e, par le troisi  me, une plus   gale distribution des revenus personnels et enfin, par le quatri  me, on entend l'initiative des citoyens dans le choix du secteur de d  penses et du mode d'effectuer ces d  penses. Les diff  rentes m  thodes d'effectuer ces d  penses ou de r  duire les revenus de l'Etat emp  chent d'atteindre pleinement l'un ou l'autre de ces objectifs. Par exemple, l'accroissement des travaux publics va contre le quatri  me objectif et peut emp  cher d'atteindre pleinement le deuxi  me. La r  duction des taxes sauvegarde le quatri  me objectif, mais peut emp  cher de r  aliser pleinement le troisi  me. D'o   l'on voit que le choix de la politique fiscale sera tout diff  rent selon l'importance relative que l'on attribue    chacun de ces quatre objectifs. Ainsi, si l'objectif de la libert   dans la disposition des ressources nous appar  it comme primordial, il faudra que cette politique s'appuie sur une r  duction de taxe ou une augmentation de d  penses de s  curit   sociale, m  me si cela implique un budget tr  s   lev  .

A mon avis, la politique fiscale de plein-emploi, la meilleure sera celle qui, par la diversit   des moyens employ  s, atteindra son but, en sacrifiant le moins possible chacun de ces autres objectifs.

Formons le vœu que les autorit  s publiques, les institutions et les groupements priv  s, conscients de leurs responsabilit  s    l'  gard de ce fl  au du ch  mage, sauront collaborer pour mettre sur pied et rendre efficaces les politiques appropri  es. C'est    cette condition que le monde de demain sera plus humain que celui que nous avons connu. La t  che est immense. Elle se pr  sente comme un d  fi    notre initiative et    notre courage. Sachons   tre    la hauteur de la situation.

---

## Le chômage saisonnier et frictionnel

JEAN-MARIE MARTIN

Depuis quelques années surtout, particulièrement depuis 1950, l'opinion publique est devenue de plus en plus consciente de l'existence au Canada de cette sorte de chômage que l'on appelle le chômage saisonnier. Elle s'est même émue devant l'ampleur que durant certaines saisons, ce chômage a pu prendre, malgré les conditions générales de prospérité et de progrès économiques prévalant au pays. C'est peut-être même à cause de son aspect paradoxal actuel que ce genre de chômage, suscitant l'étonnement, a frappé l'imagination populaire et a induit les chefs d'entreprise à faire plus que s'intéresser théoriquement à ce problème. L'Etat dut aussi, en face de la montée, par moments inquiétante, du chômage saisonnier et sous la pression d'importants groupements, prendre certaines mesures d'assistance.

Il ne nous appartient pas de décrire au long les modes d'intervention adoptés par l'entreprise privée ni ceux que l'Etat a pu employer: ce soin est laissé à d'autres conférenciers. Pour notre part, nous avons à faire une brève analyse du chômage saisonnier, en essayant d'abord de le définir, d'en faire ressortir certains caractères distinctifs, d'en indiquer les principales causes, de voir ensuite ce qu'il est au Canada et comment il s'y produit, pour terminer en suggérant des moyens que nous considérons comme efficaces pour atténuer ce chômage et le réduire à des proportions moins considérables que celles qu'il a prises au cours de certaines années.

### CHOMAGE SAISONNIER — DEFINITION ET CARACTERISTIQUES

Et d'abord comment définir le chômage saisonnier? On peut évidemment le faire de diverses façons: c'est ainsi qu'on peut le définir par ses causes, par ses effets ou encore tout simplement par ce qu'il est, c'est-à-dire sous les aspects sous lesquels il se présente. Pour des raisons d'ordre méthodologique et afin de simplifier la présentation de notre sujet, nous avons préféré employer la méthode descriptive en définissant le chômage saisonnier à la façon dont l'objectif de la camera définit le sujet sur lequel il se porte, c'est-à-dire par ce qui se constate du premier coup d'oeil.

Le chômage saisonnier ainsi envisagé se définit comme une diminution ou même une disparition momentanée de l'emploi, survenant périodiquement d'année en année dans un secteur particulier de l'activité économique et qui se produit pendant un temps plus ou moins long, mais à peu près toujours à la même époque de l'année pour une région géographique donnée.

Ce chômage présente les principaux caractères suivants:

1—Il est périodique: il se reproduit d'année en année et à des périodes à peu près fixes. Ce caractère lui confère même une qualité, si l'on peut parler de qualité en parlant de chômage; celui-ci étant périodique, est donc prévisible.

2—Il est temporaire.

3—Il est partiel, car il n'atteint que des secteurs de l'activité économique; il n'englobe donc pas toute l'économie; il peut cependant être généralisé dans les secteurs qu'il touche.

4—Il peut être limité géographiquement.

5—Il est variable quant à sa durée et à son intensité:

a) selon les régions où il se produit;

b) selon les secteurs de l'économie qu'il touche.

6—Il est aussi variable quant au temps de son apparition:

- a) selon les secteurs de l'activité économique;
- b) selon les régions.

7—Il peut ne se produire que dans un territoire local; mais il peut aussi être régional et même national.

8—Le chômage saisonnier ne frappe pas d'une façon également défavorable toutes les catégories de travailleurs.

9—Il se produit indépendamment de la conjoncture économique; mais l'état de la conjoncture peut l'influencer dans son intensité et même, dans une certaine mesure, dans sa durée.

C'est par ce caractère d'indépendance plus ou moins prononcée à l'égard de la conjoncture que le chômage saisonnier se relie au problème de la stabilisation de l'emploi dans un contexte d'économie en expansion ou en progrès, c'est-à-dire dans le contexte d'une économie qui tend par son dynamisme vers un état de plein emploi. C'est par là qu'il devient comme une sorte de paradoxe par rapport au caractère dominant de l'économie générale du pays. En effet, ce caractère d'indépendance à l'égard de l'état général de l'économie fait de ce chômage un élément de perturbation sur le marché du travail; il est ainsi une atteinte parfois très sérieuse à la stabilité de l'emploi, sinon dans l'ensemble de l'activité économique du pays, du moins dans certains secteurs industriels et commerciaux particulièrement exposés au chômage saisonnier et dans certaines régions économiques où les industries vulnérables constituent une source importante d'emploi.

D'ailleurs ce caractère d'indépendance envers la conjoncture est bien démontré par l'existence indiscutable du chômage saisonnier, surtout pendant certaines années d'après-guerre et spécialement l'an dernier, malgré un

accroissement continu du produit national brut et du revenu national.

Quelques exemples fournis par une enquête menée à travers tout le Canada dans le courant de l'année 1953 par le Comité consultatif national de placement, à la demande du Conseil de l'effectif national, illustrent les éléments de notre définition aussi bien que les principaux caractères affichés par le chômage saisonnier.

Cette enquête, qui, soit dit en passant, a porté sur les mouvements de l'embauchage et de l'emploi de 1947 à 1951, dans 642 entreprises différentes (plus 155 autres entreprises locales non comprises ici), a révélé:

1—qu'au Canada, le chômage, d'une façon générale, atteignait son point le plus bas durant le mois de septembre et son sommet à la fin de l'hiver et au début du printemps;

2—que vingt industries (ou catégories industrielles) sont atteintes assez fortement par le chômage saisonnier, c'est-à-dire que dans chacune de ces industries, on a constaté qu'il y avait une variation dans le nombre de travailleurs égale à au moins 9% du total (exprimé en moyenne pour les cinq années) de la main-d'oeuvre entre le chiffre le plus fort des travailleurs au cours d'une année et le chiffre le moins élevé au cours de cette même année.

Parce qu'il est intéressant de connaître ces industries, il devient nécessaire d'en faire l'énumération en indiquant l'ampleur de leur variation saisonnière d'emploi, le temps de l'année où l'effectif moyen de travailleurs de chacune d'elle a été le plus élevé de 1947 à 1951 et aussi le temps où il fut le plus bas et enfin dans quelle province le chômage a été le plus prononcé, dans quelle province il fut le plus faible et dans quelles provinces il est situé entre les deux extrêmes.

TABLEAU DU CHOMAGE SAISONNIER AU CANADA, DE 1947 A 1951

Industries <sup>1</sup>	Ampleur de la variation de l'emploi	Période d'emploi le plus faible	Période d'emploi le plus élevé	Provinces		
				Chômage le plus fort	Chômage le moins élevé	Degré de chômage entre les deux extrêmes
	%					
1—Conserveries et fabriques de confiserie de fruits et légumes	138	Hiver et printemps	Été et automne	Ontario Colombie-Britannique		
2—Exploitation forestière	69					
a) à l'est des Rocheuses	de 74 à 95	Printemps et été	Automne et hiver	N.-Brunswick, Québec	Ontario	
b) à l'ouest des Rocheuses	42	Hiver et début de printemps	Fin du printemps, été et automne	Colombie-Britannique		

Source : Ce tableau a été construit en partant des renseignements contenus dans le rapport d'enquête sur le chômage saisonnier déjà cité.

- (1) Il ne faudrait pas croire que seules les industries qui apparaissent dans ce tableau sont frappées par le chômage saisonnier; plusieurs autres qui peuvent, dans certaines régions, avoir un taux de variation plus considérable que le taux moyen minimum de 9%, devraient être ajoutées aux industries de ce tableau si l'on veut avoir le panorama complet du chômage saisonnier au Canada.

TABLEAU DU CHOMAGE SAISONNIER AU CANADA, DE 1947 A 1951 (suite)

Industries	Ampleur de la variation de l'emploi	Période d'emploi le plus faible	Période d'emploi le plus élevé	Provinces		
				Chômage le plus fort	Chômage le moins élevé	Degré de chômage entre les deux extrêmes
3—Conserveries et usines de conditionnement du poisson	% 64	Hiver et automne	Printemps et été	Colombie-Britannique	Nouvelle-Ecosse	
4—Entrepreneurs en construction de routes et de ponts	61	Hiver et plus grande partie du printemps	Eté et début de l'automne	Provinces Maritimes, Québec, Manitoba, Saskatchewan	Ontario, Alberta, Colombie-Britannique	
5—Industrie de la construction						
a) entrepreneurs généraux travaillant à forfait	39	Hiver	Printemps et automne	Québec, Provinces Maritimes, Provinces des Prairies	Ontario	Colombie-Britannique
b) autres entrepreneurs ou sous-entrepreneurs	24	Hiver et niveau moyen le printemps	Eté, élevé en automne			

TABLEAU DU CHOMAGE SAISONNIER AU CANADA, DE 1947 A 1951 (suite)

Industries	Ampleur de la variation de l'emploi	Période d'emploi le plus faible	Période d'emploi le plus élevé	Provinces		
				Chômage le plus fort	Chômage le moins élevé	Degré de chômage entre les deux extrêmes
6—Services de transport maritime	36	a) <i>Grands Lacs</i> Hiver	Printemps, automne, été	Québec, Nouveau-Brunswick	Colombie-Britannique	Nouvelle-Ecosse
		b) <i>Atlantique</i> Automne et été	Hiver et printemps			
		c) <i>Pacifique</i> Hiver et printemps	Eté et automne			
7—Fabrique d'eau gazeuse et de vin	26	Hiver et au ralenti le printemps et l'automne	Eté et période de Noël		général	
8—Production et industrie du tabac	25 (Québec: 8% et 80% des travailleurs)	Printemps, été, début d'automne	Fin d'automne, hiver		Québec	

TABLEAU DU CHOMAGE SAISONNIER AU CANADA, DE 1947 A 1951 (suite)

Industries	Ampleur de la variation de l'emploi	Période d'emploi le plus faible	Période d'emploi le plus élevé	Provinces		
				Chômage le plus fort	Chômage le moins élevé	Degré de chômage entre les deux extrêmes
9—Industrie de transformation du lait	% 21	Hiver	Eté		Général	
10—Industrie d'extraction de minerais non-métallifères	20 (Québec: 8% et $\frac{2}{3}$ des travailleurs)	Hiver et printemps	Eté et automne		Québec	
11—Scieries et ateliers de rabotage	18	Hiver et printemps	Eté et automne	Nouveau-Brunswick	Colombie-Britannique	Québec, Ontario
12—Abattoirs et maisons de salaison	17	a) Est  Hiver	Eté et automne	Saskatchewan	Ontario	Manitoba, Alberta
		b) Ouest  Hiver, printemps et été	Automne			

TABLEAU DU CHOMAGE SAISONNIER AU CANADA, DE 1947 A 1951 (suite)

Industries	Ampleur de la variation de l'emploi	Période d'emploi le plus faible	Période d'emploi le plus élevé	Provinces		
				Chômage le plus fort	Chômage le moins élevé	Degré de chômage entre les deux extrêmes
13—Chantiers de construction et de réparation de navires	% 15	Janvier	Septembre printemps (C.B. (N.E. (Ont. hiver	Québec	Colombie-Britannique	Nouvelle-Ecosse
14—Hôtels et restaurants	15	Hiver	Eté	Alberta	Québec, Ontario, Manitoba	
15—Élévateurs à grains	14					
a) ouest de la tête des Grands Lacs		Hiver et printemps	Eté et automne			
b) Tête et est de la tête des Grands Lacs		Hiver	Eté			

TABLEAU DU CHOMAGE SAISONNIER AU CANADA, DE 1947 A 1951 (fin)

Industries	Ampleur de la variation de l'emploi	Période d'emploi le plus faible	Période d'emploi le plus élevé	Provinces		
				Chômage le plus fort	Chômage le moins élevé	Degré de chômage entre les deux extrêmes
16—Industrie des vêtements pour dames Deux variations saisonnières	% 13	1—Eté 2—Décembre	1—fin de l'hiver et printemps 2—Automne			
17—Commerce au détail	13	Hiver	Automne	Nouveau-Brunswick, provinces des Prairies	Ontario	Québec
18—Moulins à pâte et à papier.	10	Hiver	Eté	Nouveau-Brunswick	Colombie-Britannique	Québec, Ontario
19—Services d'éclairage et usines de production d'énergie	10	Hiver	Eté, printemps et automne			
20—Fabriques d'instruments aratoires.	9	Fin de l'été, automne et début de l'hiver	Fin de l'hiver, printemps et début de l'été			Ontario

Ce tableau analytique sur le chômage saisonnier au Canada fait bien ressortir ses caractères principaux. En effet, on y remarque l'apparition à périodes à peu près fixes des pointes et des creux d'emploi. Ces périodes toutefois sont assez variables quant à leur durée d'une province à l'autre ou d'une région à l'autre; ainsi en est-il de l'intensité de ce chômage qui se traduit par un pourcentage plus ou moins élevé des effectifs de travail dans une région donnée et dans un secteur industriel particulier et qui sont frappés par des mises à pied. D'une façon générale, plus la durée du chômage saisonnier est longue, plus l'intensité de ce chômage s'élève.

Lorsque le chômage saisonnier est provoqué par un ralentissement de l'activité industrielle ou commerciale causée par le climat, plus la saison défavorable est longue, plus le chômage persiste; plus aussi la reprise d'activité est lente quand les conditions climatologiques adverses se prolongent jusqu'au delà de la saison où survient habituellement la plus forte hausse du chômage. Or on sait qu'au Canada la saison d'hiver n'est pas également rigoureuse à travers tout le pays et que la longueur de cette saison est très inégale d'une province à l'autre et même d'une région à l'autre à l'intérieur d'une province. Par ailleurs comme l'hiver est la période de l'année la plus fortement marquée par les arrêts ou les diminutions de travail, ces variations climatologiques produisent des fluctuations considérables dans la durée et dans l'intensité du chômage saisonnier dans un même secteur d'activité économique. Il est certain, par exemple, que le ralentissement ou l'arrêt du travail provoqué par le climat hivernal dans l'industrie de la construction est plus long dans la région de Québec qu'il ne l'est dans la région de Toronto ou même dans la région de Montréal.

Par conséquent, le taux de variation de l'emploi qui est inscrit dans le tableau analytique précédent, est la résultante de taux individuels extrêmement variables pour une même industrie, de régions à régions et même jusqu'à

un certain point d'année en année. Ceci rend évidemment, à l'encontre de ce qui se produit par rapport à la périodicité, toutes prévisions fort incertaines quant à la durée et à l'intensité du chômage saisonnier; et c'est là un facteur non négligeable dans la détermination des remèdes à apporter à ce malaise économique, surtout quand on se rappelle que ce fléchissement de l'emploi est, par définition, temporaire.

### PRINCIPALES CAUSES DU CHOMAGE SAISONNIER

Nous avons vu, au début de cet exposé, que le chômage saisonnier se produisait indépendamment de la conjoncture économique. Mais alors à quels facteurs est-il plus particulièrement attribuable?

Les causes *immédiates* du chômage saisonnier sont soit une diminution ou un arrêt dans la production ou dans la distribution de biens et de services, soit une baisse périodique de la demande finale de biens et de services, soit les deux à la fois. Quant aux causes *éloignées*, mais qui n'en sont pas moins fondamentales, elles peuvent être de trois ordres: le climat, les habitudes et l'absence de rationalisation ou la mauvaise organisation de la production ou de la distribution (achat ou vente).

Les causes immédiates peuvent aussi bien l'une que l'autre être reliées à l'une ou à l'autre ou à l'ensemble des causes éloignées. Ainsi il y a des diminutions de production directement associées aux conditions climatologiques. C'est, par exemple, le cas pour la plupart des travaux qui doivent être exécutés à l'extérieur, comme la construction ou la réparation des routes dans certaines régions, comme la construction des fondations d'édifices, du revêtement extérieur en brique, en béton ou en pierre des édifices; c'est le cas de la construction des barrages en ciment; c'est aussi celui des conserveries du poisson, des fruits et légumes et, jusqu'à un certain point, de

la construction des navires, ou encore selon la forme traditionnelle de l'exploitation forestière, de la coupe du bois.

Il y a des arrêts complets ou un ralentissement d'activité dans certains secteurs de la distribution, comme par exemple, dans le transport maritime, dans le camionnage dans diverses sections du pays, dans les services d'élevateurs à grains, etc.

Certaines habitudes, souvent rattachées à un facteur climatologique, surtout parce qu'à l'origine elles ont été dictées en quelque sorte par les nécessités créées par le climat, sont une cause de la variation à la baisse de la demande finale. Parmi les exemples que l'on peut citer ici se trouvent l'industrie du vêtement pour dames, le commerce au détail, la fabrication des eaux gazeuses, etc.

Des industries secondaires peuvent se voir forcées à du chômage périodique d'année en année par suite de leur dépendance à l'égard d'industries primaires fortement influencées par les conditions du climat: c'est notamment le cas, parmi les industries mentionnées dans notre tableau, des moulins de pulpe et de papier, de fabriques d'instruments aratoires et, dans une certaine mesure, des services de distribution d'éclairage et de production d'énergie; dans cette catégorie se placent aussi les fabriques de transformation des produits laitiers, les abattoirs et les maisons de salaison, les conserveries, etc.

L'absence de rationalisation ou d'organisation peut diminuer la demande finale: ainsi une insuffisance d'entrepôts frigorifiques peut forcément faire fléchir non pas nécessairement la demande (parce que celle-ci peut rester extrêmement forte et d'autant plus forte qu'il y aura pénurie de produits à offrir) mais le commerce de certaines denrées périssables comme le beurre, la viande, le fromage, les oeufs.

**CATEGORIES DE TRAVAILLEURS DIRECTEMENT TOUCHES PAR LE CHOMAGE SAISONNIER**

Par catégories de travailleurs, on n'entend pas ici les groupes de travailleurs tels que définis par les industries atteintes par le chômage saisonnier; il s'agit de catégories établies selon certains caractères particuliers, tel le genre d'occupation principale: étudiants, ménagères; le sexe, l'état civil, la compétence ou la formation, l'ancienneté, la position dans la hiérarchie des occupations.

Nous n'avons malheureusement pas de statistiques ni de résultats de recherches décrivant et mesurant l'effet du chômage saisonnier sur les travailleurs considérés par rapport à l'un ou l'autre des caractères spécifiés; mais on peut raisonnablement concevoir que selon leur appartenance à l'une ou l'autre de ces catégories, les travailleurs ne sentiront pas d'une façon identique les effets du chômage saisonnier.

Ainsi des travailleurs bénéficieront de l'activité saisonnière de certaines industries; et pour ceux-ci, il ne peut être question en réalité du chômage saisonnier. Ces travailleurs sont ceux qui apparaissent momentanément sur le marché du travail et qui trouvent dans une activité saisonnière de la production ou de la distribution une source de revenus dont ils seraient autrement privés. Tel est le cas des étudiants qui durant l'été s'engagent dans les hôtels, les restaurants, les navires de croisière, les expéditions géodésiques, les travaux de la ferme, etc; tel est aussi le cas des ménagères qui trouvent de l'emploi dans les conserveries; tel est aussi le cas des personnes qui, à certaines périodes de l'année, surtout à l'époque des Fêtes, trouvent du travail dans les grands magasins de détail, dans les services de transport. Outre ces travailleurs que l'on pourrait qualifier d'éphémères, il y a aussi tous ceux qui peuvent, par suite d'une augmentation saisonnière d'activité dans des secteurs industriels ou commerciaux, y trouver de l'ouvrage, à la suite d'une mise à pied dans d'autres secteurs obligés d'opérer au ralenti ou d'arrêter momentanément de fonctionner.

En ce qui concerne les autres catégories de travailleurs, il semble bien que, par suite de sa mobilité plus grande ou plus justement de son instabilité foncière et conséquemment de son déplacement facile, le travailleur général, le manoeuvre, soit plus fortement et plus rapidement frappé par le chômage saisonnier que l'homme de métier. Il arrive même dans ce dernier cas que l'entrepreneur qui a à son service des gens de métier particulièrement compétents consentira à les garder dans son entreprise malgré une diminution substantielle ou un arrêt complet d'activité. C'est aussi ce qui se produit fréquemment pour les travailleurs qui occupent une situation-clé dans l'entreprise: un exemple bien connu sous ce rapport est celui du contremaître compétent dans les entreprises de construction.

Une autre catégorie de travailleurs particulièrement vulnérable aux méfaits du chômage saisonnier est celle des travailleurs inexpérimentés ou des plus jeunes employés par opposition aux travailleurs jouissant de plus d'ancienneté. A l'autre extrême, l'ouvrier trop âgé ou souffrant d'une certaine infériorité pourra lui aussi devenir plus facilement victime de ce chômage.

Lorsque l'employeur aux prises avec une diminution saisonnière de travail se voit obligé de congédier une partie de ses effectifs et qu'il peut choisir les travailleurs qu'il gardera à son service, on peut s'attendre, si sa main-d'oeuvre est indifféremment composée d'hommes et de femmes, qu'il préférera renvoyer les employés féminins, considérant que les obligations des employés masculins, surtout ceux qui sont chefs de famille, sont plus considérables que celles des employés féminins en général. Toutefois, la situation contraire peut fort bien se produire si le chef d'entreprise, abstraction faite de toute autre considération, n'envisage que le problème des coûts, de la rentabilité (qui lors des périodes de fléchissement peut revêtir une importance majeure) ou du simple maintien de l'entreprise sur le marché.

Nous pourrions ajouter d'autres exemples de travailleurs diversement touchés par le chômage saisonnier; mais ce que l'on vient de dire est suffisant pour démontrer que la situation des travailleurs peut varier beaucoup selon certains caractères reliés à une condition personnelle et qui, somme toute, sont en fait étrangers au phénomène même en cause; en réalité ils introduisent le plus souvent à l'intérieur du problème du chômage saisonnier des éléments véritables de chômage frictionnel.

#### **VARIATIONS DE L'IMPORTANCE DU CHOMAGE SAISONNIER SELON LES INDUSTRIES**

Par ce qui précède, on voit que, grâce à leur caractère de complémentarité, certaines industries souffrent beaucoup moins du chômage saisonnier que ne le laissent croire les statistiques de variations d'emploi. C'est là un facteur dont il faut tenir compte tant à l'égard de ces industries qu'à l'égard de leurs travailleurs quand on fait une analyse, statistique ou autre, du chômage saisonnier.

Ce comportement différent de l'une ou de l'autre des industries se reflète, comme le montrent bien les résultats de l'enquête déjà citée, dans l'ampleur de la variation de l'emploi au cours de l'année, entre le temps de la plus forte activité d'emploi et le temps de la plus faible activité. C'est ainsi que dans le groupe d'industries considérées comme saisonnières, celle de la pulpe et du papier de même que celle de la fabrication des instruments aratoires sont à la frontière du secteur industriel et commercial que l'on ne regarde pas comme saisonnier, tandis que l'industrie de la mise en conserve des fruits et légumes et celle de l'exploitation forestière se situent à l'autre extrême.

Malgré ces fortes variations dans le niveau d'emploi, ces deux dernières industries ne sont pas nécessairement celles qui souffrent le plus de chômage saisonnier ni celles qui créent les plus fortes perturbations sur le marché

du travail; il faut alors tenir compte de leur nature, du nombre relativement peu élevé de travailleurs qu'elles embauchent par rapport à l'effectif national des travailleurs dans tous les secteurs de la production et de la distribution.

Dans le rapport présenté au début de l'année 1954 sur le chômage saisonnier par le Comité National de placement, on disait justement ceci:

« Il est difficile de mesurer l'étendue du chômage saisonnier du fait que ce n'est pas tous les travailleurs qui occupent des emplois saisonniers qui demeurent en chômage pour une assez longue période. La chose est évidente lorsqu'on prend en considération les diverses catégories de gens qui s'adonnent à des travaux de caractère saisonnier.

« La première catégorie<sup>1</sup> comprend surtout des étudiants, des ménagères, des travailleurs à leur retraite et d'autres personnes qui se joignent à l'effectif au cours des périodes de pointe mais qui se retirent lorsque leurs emplois prennent fin ou à la rentrée des classes. Une autre catégorie comprend les travailleurs qui se déplacent d'une industrie à l'autre, comme par exemple, de l'agriculture à l'exploitation des bois, selon les saisons. D'autres déplacements ont aussi lieu chez des travailleurs qui vont d'une région à l'autre, au sein d'une même industrie. Une troisième catégorie comprend ceux qui ne travaillent qu'une partie de l'année mais qui sont à la recherche d'un emploi pour le reste de l'année. Ce sont là les chômeurs saisonniers qui ne constituent toutefois qu'une partie de l'effectif des travailleurs que touche le caractère saisonnier de certains emplois. »

#### QUELQUES AUTRES ASPECTS DU CHÔMAGE SAISONNIER

A.—Nous avons vu que l'un des caractères du chômage saisonnier était son indépendance vis-à-vis de l'état

(1) Celle que décrit le Rapport officiel.

général de l'économie quant à son existence à travers le pays ou encore dans une région économique moins étendue ou dans une localité donnée. Mais ce chômage ne semble pas entièrement indépendant de la conjoncture en ce qui concerne son intensité ou sa durée. Un ralentissement général de l'activité économique paraît accentuer le chômage saisonnier dans les industries qu'il frappe comme il paraît aussi en prolonger la durée. Par ailleurs, il est fort plausible qu'une augmentation anormale de chômage durant les périodes ordinaires de chômage saisonnier, de même que l'allongement de la période de ce qui semble être du chômage saisonnier, soit due en réalité à la présence du chômage appelé structurel occasionnée par une réduction de la demande effective. Cette situation s'est produite durant les six mois qui ont précédé le début de la guerre de Corée et on a pu aussi noter le même phénomène au cours de l'hiver 1954-1955. Cette courbe du chômage saisonnier apparemment parallèle à celle du ralentissement de l'activité économique se reproduit, mais en sens inverse, lorsqu'un chômage saisonnier moins considérable que d'habitude survient en période de reprise d'activité économique, surtout si cette reprise est forte et étendue.

De toute façon, il ne faut pas hâtivement conclure qu'il y a une accentuation réelle du chômage saisonnier en période de dépression économique (naturellement de dépression économique modérée) pas plus que l'on doit prétendre, sans examen attentif et sans certitude raisonnable, qu'une accélération du développement économique a pour résultat d'amoindrir le chômage saisonnier. Ce que l'on a constaté au cours de quelques-unes des années dernières peut bien n'être que simple coïncidence ou peut bien résulter du fait que les industries saisonnières, du moins certaines d'entre elles, ont alors été plus sensibles aux fluctuations de l'activité économique que d'autres industries moins ou aucunement touchées par le chômage saisonnier.

B.—Un facteur qui peut intensifier ce chômage ou l'aggraver est la structure industrielle même d'une région.

Ainsi une région économique qui renferme une importante proportion d'industries saisonnières, verra son problème de chômage saisonnier devenir plus aigu si, aux entreprises saisonnières existantes, on en ajoute d'autres qui seront elles aussi saisonnières et dans le même temps que les premières.

Cet aspect de l'organisation industrielle d'une région exerce une influence considérable sur l'équilibre économique inter-régional. Non seulement une structure globale régionale largement constituée d'industries à l'emploi saisonnier rend certainement cette région plus vulnérable aux autres types de chômage que d'autres mieux favorisées sous ce rapport, mais elle est aussi un centre de perturbations plus ou moins graves pour ces autres régions. Même si le chômage saisonnier ne résulte pas d'une faiblesse inhérente au système économique lui-même, il s'y greffe à la façon d'un parasite et il tend à l'affaiblir; il peut même aller jusqu'à nuire au progrès normal de l'économie, surtout dans une contrée comme la nôtre où l'une des causes initiales de ce chômage, le climat défavorable pour une longue période de l'année, est un facteur de paralysie pour plusieurs secteurs importants de la production et de la distribution.

La situation de la main-d'oeuvre dans les zones du marché national de travail, au 1er février 1956,<sup>2</sup> nous fournit une image assez nette de ce ralentissement général que l'on a toujours observé au Canada, à ce moment de la saison hivernale. C'est ainsi que « la régression habituelle de l'emploi à la mi-hiver, écrit-on dans le numéro de février 1956 de la Gazette du Travail, s'est produite dans presque toutes les zones durant le mois de janvier. Le fléchissement saisonnier de l'activité a entraîné la reclassification de 37 des 109 zones locales du marché du travail: 25 sont passées de la catégorie d'excédent modéré de main-d'oeuvre à celle d'excédent marqué, une de la catégorie d'excédent marqué à celle d'excédent mo-

(2) Voir à ce sujet La Gazette du Travail, Vol. LVI, no 2, février 1956, Ministère du Travail, Canada.

déré et deux de la catégorie d'équilibre (ni excédent de main-d'oeuvre ni pénurie) à celle d'excédent modéré. Le 1er février, le classement des 109 zones locales du marché du travail et le pourcentage des travailleurs rémunérés dans chaque catégorie (catégorie d'excédent de travailleurs, catégorie de pénurie de travailleurs et catégorie d'équilibre, c'est-à-dire ni excédent ni pénurie) s'établissaient comme suit: catégorie d'équilibre, 5 zones, représentant 2% du total des travailleurs salariés (au Canada); catégorie d'excédent modéré, 55 zones représentant 67% du total des travailleurs; catégorie d'excédent marqué, 49 zones représentant 31% du total des travailleurs; catégorie de pénurie, aucune zone. »

En 1955, à la même date, il n'y avait aucune zone d'équilibre et aucune zone de pénurie; les zones d'excédent modéré renfermaient 57% du total des travailleurs rémunérés et les zones d'excédent marqué 43% du total de ces travailleurs.

C.—Un chômage saisonnier appréciable, outre qu'il peut coûter cher à l'Etat, peut aussi diminuer assez sérieusement le revenu des travailleurs qui en sont les victimes, réduisant inévitablement leur pouvoir d'achat et par conséquent leur demande effective. Si cette contraction de la demande effective devient assez considérable et dure assez longtemps, on peut alors se trouver en face d'un début de chômage structurel.

D.—Mais le chômage saisonnier peut être plus ou moins alarmant selon qu'il se produit simultanément ou quasi simultanément dans les secteurs atteints ou selon qu'il se répartit en diverses périodes de l'année; ses mauvais effets peuvent même être réduits à néant et même se transformer en effets bienfaisants si cette répartition dans le temps permet à des groupes de travailleurs de passer successivement d'une occupation saisonnière à une autre occupation saisonnière et de leur fournir ainsi du travail à l'année longue. Cette situation n'est pas fréquente, semble-t-il, au Canada; toutefois elle peut exister dans

les endroits où l'on trouve des industries frappées par un ralentissement saisonnier d'activité, mais en des saisons opposées. Il faut évidemment dans ce cas qu'il y ait au moins entre les deux groupes d'industries inversement saisonnières un certain équilibre quant au nombre de travailleurs mis à pied et qu'il y ait aussi quant à la nature des occupations une similarité suffisante pour faciliter le transfert de ces travailleurs d'un groupe d'industries à l'autre.

#### MESURES A PRENDRE POUR REMEDIER AU CHOMAGE SAISONNIER

Il semble que pendant longtemps on a cru que le chômage saisonnier était une fatalité et que la seule attitude à prendre était de l'accepter et d'en subir passivement les inconvénients.

Mais on est plus réaliste aujourd'hui. D'abord, on comprend mieux ce qu'est le chômage saisonnier et l'on peut mieux qu'autrefois en diagnostiquer les causes immédiates; ensuite, dans une économie en pleine expansion, on a davantage besoin de toutes les ressources humaines et l'on cherche par conséquent à les employer pleinement et efficacement.

Voilà pourquoi on a commencé en ces dernières années, avec une certaine timidité et une certaine incrédu- lité d'abord, et avec plus de détermination ensuite, à prendre des mesures en vue de réduire le chômage sai- sonnier et d'en atténuer les méfaits. Ces mesures sont déterminées par les causes, soit immédiates, soit plus fondamentales, de ce chômage parmi lesquelles se place, au premier rang, le climat.

Je n'ai pas l'intention de faire la revue de toutes les mesures remédiatrices qui ont pu être prises ou que l'on peut adopter pour amoindrir le chômage saisonnier. Qu'il

suffise de mentionner celles qui, à nos yeux, sont les plus importantes ou encore qui paraissent les plus efficaces.

Il y a d'abord l'effort concerté et éclairé des parties concernées: employeurs, employés et gouvernements. A notre avis, la part active dans la recherche et l'application des moyens ayant pour objet de réduire ce chômage appartient, en premier lieu, au groupe des employeurs et à celui des employés. Ils sont certes les plus vitement et les plus directement intéressés et ils sont aussi les plus aptes à le faire, étant donné la nature même de ce chômage. Celui-ci, en effet, est spécialisé: ce n'est que dans certains secteurs de la production et de la distribution qu'il se fait sentir; en outre, il est la plupart du temps assez nettement localisé sur le plan géographique. Enfin, les causes mêmes du chômage saisonnier échappent à l'intervention de l'Etat: elles sont d'ordre naturel ou encore elles proviennent des faiblesses de l'organisation industrielle ou commerciale. Pour ces raisons, les gouvernements sont incapables d'appliquer ici les mesures employées dans la lutte contre le chômage résultant directement d'une diminution appréciable de la demande effective des biens de production ou de consommation.

Une autre raison qui rend plus facile et plus efficace l'intervention privée, c'est que ce chômage est prévisible, que ses causes peuvent être facilement déterminées, que le temps de son apparition périodique et la durée de son existence sont bien connus dans tous les cas et que l'on sait aussi où il se produira et qu'elles entreprises en subissent les inconvénients.

Doit-on conclure de ceci que l'Etat doit se désintéresser de ce problème et se garder d'apporter son concours à sa solution? Evidemment non; d'ailleurs les gouvernements ne sont pas demeurés inactifs en ce domaine. Mais alors quelle forme doit prendre la participation de l'Etat au règlement de cette question? Il est assez difficile de la définir. Pour ma part, je suis d'avis

que les pouvoirs publics doivent s'en tenir à leur fonction supplétive, à leur rôle d'auxiliaire. C'est dire que dans le cas du chômage saisonnier, ils n'interviendront que là où l'initiative privée s'avérera incapable d'agir et que dans la mesure où elle ne pourra agir ou être efficace. La règle de l'intervention de l'Etat sera donc la nécessité, l'opportunité et l'efficacité. De plus, cette intervention ne devra pas normalement prendre l'aspect d'un secours sous forme de travaux publics, si ce n'est exceptionnellement. Et dans ce dernier cas, ces travaux devront être rapidement décidés et être de courte durée, afin de se faire au moment où le plus fort du chômage saisonnier se produit et afin d'éviter que, se prolongeant au delà de la période de chômage, ils ne créent alors une concurrence nuisible, tant en main-d'oeuvre qu'en matériaux et services, aux entrepreneurs privés.

Parmi les moyens à la disposition des groupements intéressés, il y a d'abord celui d'une collaboration étroite, comme on l'a déjà dit, et qui devra se baser sur un compromis raisonnable entre les parties concernées quant aux sacrifices qu'il faudra souvent faire de part et d'autre; par exemple, augmentation des dépenses pour un groupe, diminution de revenus pour l'autre. Il ne faudrait pas cependant exagérer la grandeur des sacrifices ainsi consentis, puisque s'ils ont comme résultat de diminuer sensiblement le chômage saisonnier ou de le faire disparaître, ils seront à la fin amplement compensés. Il y a aussi, comme autres moyens, le recours à des améliorations techniques: à ce sujet, l'industrie de la construction nous fournit, depuis quelque temps, des exemples intéressants.

Ainsi en serait-il si l'on entreprenait la construction ou l'amélioration d'un réseau routier forestier permettant de la sorte d'organiser sur une base plus rationnelle et en fonction d'une meilleure répartition de l'utilisation de la main-d'oeuvre, l'industrie de l'exploitation forestière. On peut citer encore, parmi les moyens techniques d'amélioration ou de perfectionnement, une plus grande adaptation du transport — routier, ferroviaire ou maritime — aux conditions variables de climat et de température; on peut citer également une organisation améliorée du servi-

ce d'entreposage dans les divers centres de distribution régionale, etc.

La technologie, si elle peut en certains cas, comme on l'a signalé, être cause d'un certain chômage, est un auxiliaire précieux dans la lutte contre les rigueurs du climat; et en ce sens, elle peut très efficacement aider à résoudre plusieurs problèmes de chômage saisonnier. Il y a également une meilleure et plus grande utilisation de la main-d'oeuvre disponible: ceci est justement l'un des principaux articles du programme de publicité entrepris depuis quelques années par les comités consultatifs du Service National de Placement et si vigoureusement appuyé par les chefs d'entreprise, par les grandes associations et par le public en général.

Toute tentative bien faite en vue d'améliorer le mécanisme de distribution, en tenant compte d'une part des habitudes et des goûts qui incitent les consommateurs à n'acheter certains produits qu'à des périodes fixes de l'année et, d'autre part, des techniques et très souvent des habitudes routinières de production, toute tentative ainsi faite, avec l'imagination et l'audace nécessaire, peut avoir comme résultat d'équilibrer la production dans certains établissements touchés par le chômage saisonnier et de répartir en conséquence le travail d'une manière plus uniforme sur les différents mois de l'année.

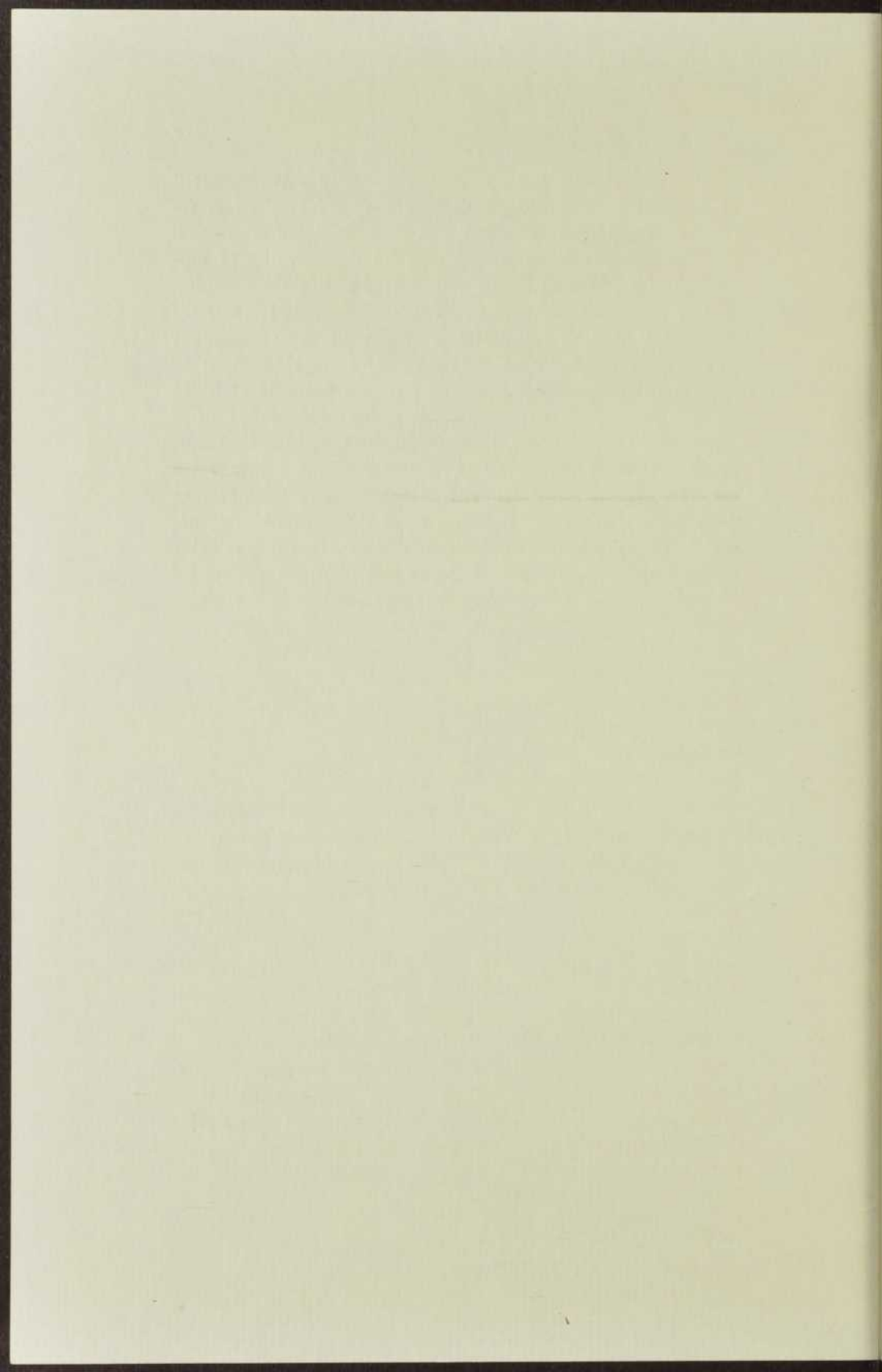
Enfin tous les moyens aptes à accroître la mobilité spatiale, c'est-à-dire d'un endroit à un autre, ou la mobilité occupationnelle, c'est-à-dire d'une occupation à l'autre ou d'une industrie à l'autre, peuvent avoir comme effet important de réduire, même de façon substantielle, le chômage saisonnier. Parmi ces moyens, on peut mentionner l'élévation générale du niveau d'instruction, l'accès facile à l'enseignement technique et à l'apprentissage, l'organisation efficace des transports interrégionaux ou intrarégionaux, etc.

Ce qui précède est évidemment loin de constituer une étude exhaustive du chômage saisonnier. Cet exposé

---

avait surtout pour but de faire voir qu'indépendamment de la conjoncture, indépendamment de l'état général de prospérité, indépendamment des progrès économiques, il y avait des situations sur le marché du travail qui empêchaient l'existence d'une stabilité complète de l'emploi, qu'il y avait des secteurs de l'économie et des régions du pays où il y avait instabilité d'emploi, et par conséquent dangers de chômage et même chômage réel, malgré la présence des conditions générales favorables à la stabilité de l'emploi. C'est ce paradoxe qu'il faut essayer de faire disparaître. Grâce aux ressources dont nous disposons, grâce à notre esprit d'initiative, grâce aux conditions favorables dans lesquelles nous vivons, il faut espérer que nous aurons assez de vigueur, assez d'imagination et assez de ténacité pour vaincre l'un des principaux obstacles à une plus grande stabilité de l'emploi en notre pays et en notre province, le chômage saisonnier.

---



## Implications sociologiques de l'instabilité de l'emploi

FERNAND DUMONT

Le fait d'avoir invité un sociologue à venir vous dire en quel sens se posent, pour sa discipline, les problèmes du sous-emploi nous obligera nécessairement à introduire de nouveaux concepts. Mais cela ne m'impose aucunement de reprendre la question à nouveaux frais. Mes collègues ont conduit leurs analyses sur le terrain de l'économie : des résultats étant acquis dans cette direction, l'analyse sociologique peut contribuer semble-t-il à élargir la vision du problème en le replaçant dans la perspective de la structure sociale globale. Des investigations économiques qui ont précédé, il ressort un problème essentiel auquel le sociologue peut s'attacher : la croissance économique de même que les divers types de chômages (structurels et frictionnels en particulier) impliquent une nécessaire mobilité de la main-d'oeuvre. Ce sont les causes profondes des obstacles à cette mobilité, tant du côté des structures sociales que de la personnalité des travailleurs, qui feront l'objet principal de mes propres analyses.

C'est dire que, même sur le plan strictement sociologique, je ne saurais, dans les limites de cet exposé, traiter le problème du sous-emploi dans toutes ses dimensions. On le constatera facilement : je me suis limité à l'aspect de la question qui touche les travailleurs. C'est bien à eux d'abord qu'on se réfère sans conteste lorsqu'on parle de sous-emploi ; je ne méconnais pas cependant qu'une sociologie complète du phénomène devrait tenir compte de la situation et des attitudes des entrepreneurs.

## I

Nous nous situerons donc, au départ, par référence aux structures sociales globales en considérant le dynamisme des occupations comme une variable indépendante.

Les travaux bien connus de Clark et de Fourastié<sup>1</sup> nous permettront de prendre une vue générale de la structure de l'emploi. On sait que ces auteurs ont divisé les occupations en trois secteurs : le primaire qui correspond à l'agriculture, à la forêt et aux mines; le secondaire qui comprend les activités industrielles; le tertiaire qui désigne le commerce, l'administration, les professions libérales, les services personnels, etc.<sup>2</sup> Le taux du progrès technique est fort différent pour ces divers secteurs : très élevé pour le secondaire, plus faible pour le primaire, il est à peine perceptible pour le tertiaire. La conséquence de ces différences saute aux yeux : le dynamisme technique entraîne inévitablement des déplacements de la population active à l'intérieur de chaque secteur et un déplacement global du primaire vers le tertiaire. Cette dérive plus ou moins rapide et à sens unique constitue l'allure générale du dynamisme de l'emploi. On voit comment, dans ce simple schéma, progrès technique, structures économiques, structures des occupations sont liés organiquement dans leur développement. Celui-ci n'est d'ailleurs pas séparable des structures sociales totales : la croissance du tertiaire marque automatiquement un gonflement des classes moyennes, lequel vient modifier profondément la structure sociale globale; on commence à en apercevoir les conséquences sur le pouvoir (c'est tout le problème, si discuté il y a quelques années, de la tech-

(1) CLARK, COLIN, *The Conditions of Economic Progress*, Mac-Millan, 1951; FOURASTIÉ, JEAN, *Le grand espoir du XXe siècle*, Presses Universitaires de France, 1949; du même auteur: *Machiniste et bien-être*, Editions de Minuit, 1951.

(2) Rappelons qu'il s'agit de divisions à critères statistiques; elles ont une signification sociologique fort ambiguë, surtout pour ce qui est du tertiaire.

nocratie) et les incidences de freinage sur le progrès économique.

Mais nous allons tâcher de préciser des aspects plus particuliers du phénomène. Sous la poussée du progrès technique, le cultivateur passe à l'industrie ou directement au tertiaire; la population industrielle, surtout avec chaque génération nouvelle, se vide d'une partie de ses effectifs au profit du commerce, de l'administration ou des services. Il est bien certain que le paysan, par exemple, n'abandonne pas les habitudes mentales propres au milieu rural aussi facilement qu'il laisse derrière lui la charrue pour une usine de textile ou une compagnie de transport. Nous touchons ici à l'essentiel : les normes culturelles — c'est-à-dire les habitudes mentales, le système de valeurs propres à un milieu donné et qui servent de schème de référence pour l'individu qui y vit — se modifient plus lentement que la technologie et par conséquent exercent sur celle-ci une sorte de freinage.

Mais le passage d'un secteur à l'autre reste relativement facile. La ville exerce sur la campagne une attraction culturelle, par son niveau de vie, ses modes de loisirs, etc.; d'autre part le passage au tertiaire, c'est-à-dire généralement aux classes moyennes, signifie, tant pour le paysan que pour l'ouvrier, une promotion sociale. Dans les deux cas, l'attraction d'un système culturel nouveau, conçu comme supérieur à celui auquel adhérait déjà l'individu, facilite le transfert. Le nouveau système culturel ne supprime d'ailleurs habituellement pas l'adhésion à l'ancien. Il n'est pas rare, par exemple, que le paysan transplanté à la ville conserve des éléments importants du genre de vie rurale : un certain mode de participation à la paroisse, par exemple. On connaît aussi des cas nombreux de rassemblements, en un même point du territoire urbain, des ouvriers provenant d'une même localité rurale; ils ont reconstitué là, en quelque sorte, les conditions d'exercice de certains éléments de leur ancien système de valeurs. Un phénomène du même genre se produit enfin dans quelques cas de chômage saisonnier :

chaque printemps, telle localité rurale se vide de la majorité de ses hommes qui vont travailler à la ville comme débardeurs; ils reviendront à l'hiver et recommenceront à toucher l'assurance-chômage. Ils peuvent ainsi vivre à la fois de deux systèmes culturels: type de ces équilibres vitaux que nous aurons constamment l'occasion de mettre en évidence tout au long de nos analyses subséquentes. Le chômage saisonnier joue alors ce rôle fonctionnel de permettre à une société de vivre par référence à une double structure. Incapable de rompre avec des anciennes normes, attiré par les nouvelles, l'individu dédouble sa personnalité comme la société où il vit dédouble sa morphologie. Incidemment, on voit que, dans cette perspective, l'assurance-chômage assume une fonction que n'ont certes pas prévue les législateurs.<sup>3</sup>

Ce problème d'adaptation des normes culturelles aux innovations techniques que nous venons de déceler dans le passage d'un secteur à l'autre se retrouve de façon beaucoup plus aiguë si l'on considère les variations de l'emploi à l'intérieur de chaque secteur. C'est ici sur le secteur secondaire que nous nous arrêterons davantage. Mais disons d'abord quelques mots du secteur primaire; cela permettra de faire apparaître beaucoup mieux le caractère très général de phénomènes qu'on a trop tendance à séparer les uns des autres.

On a beaucoup parlé de la « routine » paysanne et souvent tâché de l'expliquer par des atavismes ou par des

---

(2) Que le passage d'un secteur à l'autre soit relativement facile sur le plan culturel, qu'il soit aussi dans la ligne du progrès technique n'implique pas qu'il constitue, à lui seul, un signe incontestable de progrès économique. En effet, la croissance du tertiaire peut fort bien s'effectuer dans une économie à forte rigidité. Ainsi dans certaines économies européennes, un tertiaire considérable voisine avec un secondaire en état de stagnation chronique (cas typique: la France). Des régions du Québec sont dans une situation analogue. Sur un autre plan, mais toujours du point de vue qui nous occupe ici, M. Sauvy a proposé une utile distinction entre *progrès processifs* et *progrès récessifs* (voir Sauvy: *Théorie générale de la population*, Presses Universitaires de France, 1952, tome I, particulièrement pp. 206-207).

habitudes propres aux paysans. Le problème est beaucoup plus complexe.<sup>4</sup> Pour un stade technologique déterminé, un groupe paysan vit dans une sorte d'équilibre entre un système agraire et un système de normes culturelles; l'innovation vient alors non seulement transformer telle façon de travailler le sol, mais compromettre un équilibre vital. L'hostilité fréquente du paysan pour l'innovation technique est plus profonde qu'une simple inertie des habitudes acquises; elle est un mécanisme de défense du groupe. C'est pourquoi les innovations techniques, en milieu paysan, viennent surtout de gens extérieurs au milieu, qui ne dépendent pas de son système culturel et qui n'ont pas à remettre en question, comme c'est le cas pour le paysan, leur équilibre vital.

C'est un phénomène exactement du même type que nous allons retrouver dans les changements technologiques du secondaire en ce qu'ils impliquent la mobilité professionnelle et la mobilité géographique. Ici aussi, l'innovation vient d'individus, les entrepreneurs, extérieurs au système de normes culturelles propres aux groupes de travailleurs. Ici aussi, l'innovation (et la mobilité qu'elle rend nécessaire) cause des distorsions structurelles que nous allons analyser brièvement.

Max Weber a qualifié d'un mot le système social propre à l'industrie : la « rationalité ». Il désignait ainsi la rupture des occupations industrielles d'avec tous les autres systèmes sociaux auxquels adhère l'ouvrier, ceux surtout qui reposent en tout ou en partie sur l'affectivité. Dans le système social de l'usine, le travailleur reçoit un rôle sans que référence explicite ou implicite soit faite aux autres traits de sa personnalité que la compétence ou le rendement, sans qu'on tienne compte par conséquent (et ceci est très important) de ses autres liens sociaux. C'est là, on le voit, une différence radicale d'avec

---

(4) Voir l'excellente étude de FAUCHER, DANIEL, *Routine et innovation dans la vie paysanne*, dans *Le Travail et les Techniques*, Presses Universitaires de France, 1948, pp. 89-104.

le milieu rural où le travail est profondément intégré à la famille et à la localité.

Ce caractère particulier, propre au système social de type industriel, comporte automatiquement deux conséquences. Il implique d'abord nécessairement la mobilité professionnelle et géographique. La mobilité n'est pas seulement une solution au chômage; elle est inscrite comme un mécanisme nécessaire dans la logique même du système industriel.

D'autre part, ce système — à cause du cloisonnement qu'il suppose vis-à-vis les autres liens sociaux de l'ouvrier — introduit une tension inter-structurelle et inter-rôle qui ne peut être éliminée que par une modification des éléments culturels. C'est ainsi qu'effectivement certains groupes sociaux se sont modifiés. L'exemple le plus frappant est celui de la famille<sup>5</sup> qui, conformément aux injonctions du système industriel, est passée de la grande famille paysanne — qui englobe les grands-parents, les cousins, les oncles et qui suppose par conséquent des attaches très étroites avec un endroit déterminé, — à la famille nucléaire constituée rigoureusement du père, de la mère et des enfants, liée donc à la seule profession du père, rendant ainsi possible une mobilité beaucoup plus grande.<sup>6</sup>

Mais si certains éléments de la structure sociale, comme la famille, se sont adaptés à la « logique » du système industriel, d'autres ne l'ont pas fait. C'est le cas de l'agglomération, surtout dans les petites villes, où l'ou-

---

(5) Voir PARSONS, TALCOTT, *The Kinship System of the Contemporary United States et Certain Primary Sources and Patterns of Aggression in the Social Structure of the Western World*. In *Essays in Sociological Theory Pure and Applied*, Glencoe, The Free Press, 1949.

(6) Que le lien fonctionnel entre système industriel et famille nucléaire n'apparaisse pas aux individus qui ont subi cette transformation n'a aucune importance; ce qui se déroule au plan des structures sociales est vécu par les individus, il n'est pas nécessairement perçu par eux.

vrier d'usine est parfois intégré d'une façon qui ressemble à l'insertion du paysan dans sa *community*. C'est le cas, en particulier, de la paroisse dont les leaders cherchent souvent à maintenir, même en ville, le visage rural.

Nous pourrions multiplier les exemples. Ceux que nous venons d'évoquer suffisent à faire apparaître des décalages, sinon des contradictions, entre ce qu'implique la mobilité professionnelle et géographique et ce que supposent les structures sociales autres que l'usine et auxquelles participe aussi le travailleur industriel.

Cela ressort d'une considération d'ensemble du secteur secondaire. Et cela est vrai surtout si on s'attache aux branches industrielles les plus avancées du point de vue technologique. En mettant cela en évidence par quelques faits qui seront évoqués brièvement, nous allons tâcher de montrer que plus la technique progresse, plus la situation faite à l'ouvrier dans le système industriel est contradictoire avec la mobilité professionnelle et géographique qui est impliquée, sur un autre plan, par l'innovation.

Sous la poussée du progrès technique, le nombre global des manoeuvres diminue dans l'industrie. Ces travailleurs, il est vrai, passent dans le tertiaire et deviennent conducteurs de camion par exemple. Mais on ne peut légitimement supposer que, dans chaque cas de diminution des manoeuvres, un nombre aussi grand va passer au tertiaire ou se qualifier. On n'oubliera pas non plus que ce sont surtout des manoeuvres qui passent de la campagne à la ville: ou bien ils viennent grossir le nombre des manoeuvres de l'industrie ou bien ils viennent concurrencer dans le tertiaire les ouvriers éliminés du secondaire. Dans les deux cas, le résultat est le même. Il y a donc là des causes de distorsions qui se rattachent aussi aux problèmes de mobilité et qui sont sources de chômage.

Sous la poussée du progrès technique, les métiers changent de contenu. Bien plus, dans les secteurs les

plus avancés de l'industrie, on passe graduellement de la qualification en termes de profession à la qualification en termes de postes de travail.<sup>7</sup> On ne minimisera pas les incidences de cette transformation sur le problème qui nous occupe. Elle implique en effet des liens plus étroits de l'ouvrier avec un système déterminé de métiers, c'est-à-dire avec telle usine particulière. En d'autres termes, elle suppose une intégration plus grande avec l'usine comme système social; en cas de mobilité, la rupture est donc plus difficile. L'ouvrier pourra de moins en moins se réfugier derrière une profession dont il apporterait le prestige d'une usine à une autre; dans les cas de mobilité, le remaniement de la situation est radical.

Nous arrivons ainsi à un bilan provisoire dont la caractéristique générale apparaît sans peine. Nous sommes allés du plus global au plus spécifique. Aussi bien sur le plan des secteurs les plus généraux des occupations que sur celui du seul secteur industriel auquel nous nous sommes attachés plus longuement; que celui-ci soit considéré sous ses caractères généraux ou qu'on l'examine sous ses aspects où le dynamisme technique se montre le plus grand: partout, un même phénomène fondamental peut être discerné. L'évolution des structures économiques et de la technologie implique un dynamisme parallèle des autres éléments de la structure sociale qui est loin d'exister aussi bien sur le plan des microstructures que sur celui des macrostructures.

En termes sociologiques, le problème du chômage et de la mobilité qu'il implique se pose donc d'abord en termes de distorsions des structures sociales.

## II

Nous y avons fait allusion au passage: ce qui se passe au plan de la structure sociale influe sur la person-

(7) Voir TOURAINE, ALAIN, *La qualification du travail; histoire et d'une notion*, dans le *Journal de Psychologie normale et pathologique*, janvier-mars 1955, pp. 97-113.

nalité. La société définit pour ainsi dire l'individu de l'extérieur en lui assignant, dans les structures sociales et dans les groupes divers auxquels il participe, des rôles spécifiques à jouer auxquels elle attache des *statuts* déterminés. C'est par référence nécessaire à ces rôles et à ces statuts que l'individu décide ses conduites, apprécie les événements, ressent sécurité ou inquiétude. Le statut est donc un élément fondamental de la personnalité : c'est le point d'impact par où se transmettent, à la personnalité globale, les modifications des structures sociales. C'est dans cette perspective que nous aborderons dans une seconde partie les conséquences qu'a, sur la personnalité du travailleur affecté, la mobilité professionnelle et géographique impliquée par le dynamisme de l'emploi dans une société comme la nôtre. C'est dire que nous ne nous référons nullement à je ne sais quelle réalité psychologique *en-soi*;<sup>8</sup> nous allons simplement tâcher de lire, sur le plan de la personnalité, les phénomènes que nous avons décrits sur le plan de la structure sociale. Dans la ligne de nos analyses précédentes, nous essaierons de montrer comment, dans une économie avancée comme la nôtre, le chômage n'implique pas seulement un

---

(8) Nous croyons fermement au caractère infructueux des recherches sur le chômage faites en termes purement psychologiques. On s'en convaincra, il nous semble, à la lecture de l'article où Eisemberg et Lazarsfeld essaient de dégager l'apport d'une multitude de travaux psychologiques sur la question: *The Psychological Effects on Unemployment*, in *Psychological Bulletin*, June 1938, vol. 5, no. 6, pp. 358-390. Pour deux monographies très caractéristiques de ce type de recherches auxquelles nous voyons peu d'intérêt, voir Lazarsfeld. *An Unemployed Village*, in *Character and Personality*, vol. 1, 1932-1933; Tucker: *Some Correlates of certain attitudes of the Unemployed Village*, in *Archives of Psychology*, no. 245, February 1940, pp. 72, Columbia University. La première de ces monographies est fondée sur les techniques classiques d'observation en psychologie sociale; la seconde relève de l'analyse factorielle. Toutes les deux me semblent avoir méconnu la spécificité du problème: le stimulus est ici d'un type particulier et dont l'élaboration préalable relève nécessairement de la sociologie. Faute de quoi, M. Tucker, en particulier, dépense en vain beaucoup de rigueur technique. Quant à l'ouvrage de Bakke (*The Unemployed Worker*, Yale University Press, 1940) auquel on renvoie souvent, il ne réfère à aucune perspective méthodologique d'ensemble bien nette; d'un point de vue strictement scientifique, il est difficilement utilisable.

manque à gagner, une période temporaire d'insécurité — *mais qu'il comporte une véritable remise en question de la personnalité profonde.*

Dans le système social que forme l'usine, comment se définit le statut de l'ouvrier? Nous l'avons vu plus haut, le travailleur peut de moins en moins se retrancher derrière une profession qui s'effrite lentement devant d'autres modes de qualification du travail. D'autre part, nous l'avons vu aussi, son statut est de plus en plus lié à une usine déterminée; la perte graduelle de la signification de l'apprentissage dans l'industrie vient jouer dans le même sens. En conséquence, on peut affirmer que c'est rigoureusement la suite des années passées dans une usine donnée qui détermine le statut de l'ouvrier; son statut social — c'est-à-dire encore une fois un aspect fondamental de sa personnalité — ce sont ses « années de service » non pas définies en général mais par référence à telle usine particulière. Donc de plus en plus, le statut de l'ouvrier est très limité, très situé, très rigide. Si par suite du chômage, le travailleur doit passer à une autre entreprise, il perd d'un coup son statut et, avec lui, la signification de ses années de travail antérieures. On voit bien que, en ce sens, la rééducation, les divers modes de reclassement sont loin de régler le problème essentiel. La mobilité suppose une redéfinition de la personnalité, c'est-à-dire une assez grande malléabilité du statut, et c'est précisément le contraire qu'implique dans son dynamisme même le développement de la technologie.

Mais nous n'avons considéré jusqu'ici le statut que strictement sous l'aspect du métier. Participant à d'autres systèmes sociaux que l'usine, l'ouvrier y revêt d'autres statuts. Qu'en arrive-t-il dans les cas de mobilité?

La mobilité suppose d'abord la rupture avec la famille au sens large ou rural du terme. Nous avons vu qu'une évolution très nette s'effectuait vers la famille nu-

cléaire; mais il est certain qu'elle est loin d'être achevée partout, surtout dans une société comme la nôtre où l'industrialisation a été très rapide et où par conséquent des éléments de la superstructure culturelle subissent un décalage particulièrement marqué par rapport à l'industrie.

La mobilité suppose aussi la rupture avec la communauté, avec la localité, qui souvent, pour les mêmes raisons que la famille, requiert encore de l'ouvrier des modes de participation de type paysan.<sup>9</sup>

La mobilité implique enfin la rupture avec un groupe de travail déterminé. Nous atteignons ici sans doute l'aspect le plus profond du problème puisqu'il engage des éléments particulièrement importants de la personnalité du travailleur. La question peut être envisagée grossièrement sous deux angles: c'est par référence au groupe de travail que l'ouvrier définit, en grande partie, son champ psychologique; c'est par référence au groupe de travail que l'ouvrier élabore ses normes de production.

Prenons un exemple extrême, c'est-à-dire un cas où le phénomène de groupe n'apparaît pas au premier abord: le travail à la chaîne. M. Friedman a pu montrer comment la disposition de la chaîne, le fait que tel individu soit placé à tel ou tel endroit par rapport à tel travailleur constituait véritablement une *gestalt*, c'est-à-dire un ensemble dans lequel le moindre changement vient perturber le rendement et, plus généralement, le comportement du travailleur.<sup>10</sup> C'est cette référence au

---

(9) Soulignons au passage que beaucoup de sociologues ont proposé, pour remédier aux frustrations de l'usine, une revalorisation de la *Community*. Certaines de ces propositions atteignent parfois un certain comique (voir, par exemple: Scott et Lynton: *Le progrès technique et l'intégration sociale*, Unesco, 1953, p. 154). Dans la perspective fonctionnelle qui est la nôtre ici, il s'agit d'un remède qui prétend guérir un trouble local et qui, en fait, contribue à en créer un autre non moins grave.

(10) FRIEDMAN, *Esquisse d'une psychosociologie du travail à la chaîne*, dans *Où va le travail humain?* Gallimard, 3e éd., 1950, pp. 225-247.

groupe, cette définition de soi par rapport à des *autrui*s déterminés, qui est détruite en cas de mobilité.

Mais le groupe de travail ne constitue pas seulement, pour l'ouvrier, un champ psychologique; il élabore, par son dynamisme propre, des normes de travail auxquelles l'ouvrier conforme plus ou moins consciemment ses conduites.<sup>11</sup> Ici encore, des travaux expérimentaux ont montré que lorsqu'un changement technologique se produit dans une usine et entraîne des déplacements d'ouvriers d'un poste de travail à un autre, une baisse sensible du rendement, des sentiments très vifs d'insatisfaction se produisent, même si par ailleurs le nouveau poste de travail ne suppose aucun apprentissage vraiment nouveau, même si l'acquisition du nouveau *tour de main* se fait rapidement. C'est que l'individu a perdu ces normes de groupes qui servaient de cadre de référence à son comportement. Et c'est justement par des méthodes de manipulation de groupes qu'on réussit à surmonter la difficulté : on incite les travailleurs déplacés à discuter et à élaborer en commun les normes nouvelles. Cette solution vaut pour les changements qui se produisent à l'intérieur d'une usine donnée; elle est évidemment difficilement applicable, en tout cas inappliquée, dans le cas de passage d'une usine à l'autre par suite du chômage. Ici encore, on constate jusqu'à quel point l'ouvrier est touché par les déplacements d'emploi impliqués par le progrès technique.

Nous pouvons, semble-t-il, conclure la seconde partie de notre analyse. La mobilité professionnelle et géographique que suppose l'innovation et qui est souvent le seul remède au chômage implique un remaniement profond de la personnalité du travailleur. Ce remaniement ne serait possible, sans conséquences trop graves, que si

---

(11) Des travaux nombreux ont porté sur cette question. Signalons comme particulièrement typique l'étude de Coch et French: *Overcoming Resistance to Change*, in *Human Relations*, vol. I, no 4, 1948.

le statut de l'ouvrier était assez plastique, assez malléable pour que s'opère un véritable *transfert* psychologique, pour que le passé de l'ouvrier défini par référence au système social d'une usine déterminée garde cependant son sens profond dans une autre usine. Or toutes nos analyses ont précisément tâché de montrer que tel n'est pas le cas; le statut figé, étroitement situé de l'ouvrier est en contradiction avec le dynamisme de la technique et des structures économiques. C'est là que réside, à notre sens, un des problèmes les plus aigus posés par le sous-emploi.

On aura noté le parallélisme des conclusions auxquelles nous sommes parvenus dans cette seconde partie avec celles qu'avait dégagées la première section de notre travail. Dans les deux cas, nous avons mis en évidence un décalage profond entre les éléments de deux ensembles fonctionnels : la structure sociale et la personnalité. On peut dire en conséquence qu'une grande partie du problème sociologique du chômage, avec la mobilité qu'il implique, réside dans un retard des éléments culturels de la structure sociale sur les éléments techniques et économiques; de sorte qu'on pourrait penser que si on réconciliait ces éléments actuellement en état de distorsion, on réglerait par là même, l'aspect le plus important du problème. Cette conclusion n'est juste que partiellement; il nous semble, en effet, qu'on a fort exagéré, parmi les sociologues, l'importance des « *cultural lags* ».

Le problème ne peut être vu dans son ampleur véritable que, si, à côté de cette perspective sur les structures sociales, on se réfère à la personnalité de l'ouvrier considérée, cette fois, pour elle-même. La personnalité est profondément une : sur le plan psychologique comme sur le plan biologique, cette unité se réfère à un système de normes qui définit, pour la personne, un équilibre vital. Cet équilibre peut être modifié; il ne saurait l'être de n'importe quelle façon; il ne saurait en tout cas être chambardé sans les conséquences pathologiques les plus graves. Ce qui veut dire en définitive que la solution

à notre problème ne consiste pas simplement à modeler le dynamisme culturel sur le dynamisme économique; en deçà, il s'agit de respecter une certaine stabilité du cadre de référence en fonction duquel se définit la personne du travailleur.

C'est ce critère ultime qui doit nous guider dans la recherche des solutions aux problèmes sociologiques que pose le sous-emploi. On nous permettra en terminant d'impliquer quelques-unes de ces thérapeutiques possibles.

\* \* \*

Ecartons tout d'abord une solution facile, souvent prônée, mais malheureusement illusoire. Lorsqu'on constate — comme il est fréquent, et cela s'explique par des causes que nous avons mises en évidence — que des travailleurs victimes de chômage à un endroit déterminé répugnent à opérer les déplacements nécessaires, on est souvent tenté de croire que des campagnes d'information bien menées seraient efficaces. Il importe alors de se rappeler deux choses. Premièrement on ne corrige pas directement les attitudes : celles-ci sont trop liées à la personnalité pour se transformer par de simples appels à la raison. D'autre part, nous avons montré comment les attitudes envers la mobilité sont rattachées trop étroitement à des traits de la structure sociale pour qu'on les transforme sans modifier cette structure.

C'est pourquoi il nous semble — et nous sommes ici fidèles à la logique même de nos analyses antérieures — qu'une double action doit être opérée sur le plan des structures sociales et sur le plan de la personnalité du travailleur.

*Du côté des structures*, il faut réduire le plus possible le décalage des facteurs d'ordre culturel. La famille est sans doute le groupe sur lequel on peut tabler davantage. Il ne suffit pas qu'elle ait évolué vers un type

nucléaire; il est beaucoup plus important encore qu'elle se substitue partiellement, sur le plan des valeurs, à d'autres groupes affectifs, comme par exemple la *community*; elle pourrait assurer ainsi non seulement l'adaptation au système industriel, mais aussi des réponses plus différenciées aux besoins affectifs de l'ouvrier.

Mais cette valorisation d'un groupe primaire ne suffit pas : seule, elle aboutirait en définitive à enfermer l'ouvrier dans un groupe restreint qui produirait des conséquences pathologiques non moins graves que celles auxquelles on veut remédier. Le dynamisme économique, la mobilité professionnelle, supposent un élargissement de l'espace social du travailleur; il faut que celui-ci se *décentre* par rapport à l'usine ou à la localité. Ce qui implique inévitablement une participation plus directe à la vie de la structure sociale globale : le syndicalisme est sans doute l'institution la plus importante qui puisse opérer la médiation en ce sens, à condition sans doute qu'il évolue plus rapidement qu'il ne le fait vers une intégration profonde d'aspects jusqu'ici négligés de la vie ouvrière. Dans le même sens, se dessine l'exigence d'une participation du monde ouvrier à la vie politique beaucoup plus profondément que ne le permettront nos mécanismes électoraux.

Pour ce qui regarde cette participation syndicale et cette participation politique, je reconnais que ce sont là des exigences générales souvent formulées. Je ne les rappelle pas, j'y insiste, pour coiffer d'un rappel traditionnel des analyses que j'ai voulues un peu rigoureuses. Elles sont strictement exigées par les problèmes que nous avons mis en évidence : si la mobilité requiert que l'ouvrier ne définisse plus son statut en fonction d'un espace social restreint, il faut que des mécanismes sociaux déterminés contribuent à transformer et à élargir les critères de définition de l'espace social.

Ce qui nous amène à envisager les possibilités d'action du côté de la personnalité. Nous avons montré lon-

guement qu'ici aussi, la rigidité du statut (et par conséquent la rigidité de la personnalité) était impliquée dans le dynamisme technique lui-même qui suppose, par ailleurs, à un autre niveau, la mobilité professionnelle et géographique. Nous ne sommes donc plus sur le plan des *cultural lags*; et il ne s'agit évidemment pas de faire régresser la technique. Sur le plan technologique, il ne reste donc qu'une façon de redonner au statut de l'ouvrier une relative plasticité : c'est de restaurer l'apprentissage. J'y insiste, il ne s'agit pas de savoir, pour le moment, si cela peut être utile pour le reclassement dans une autre industrie; je ne me demande pas non plus si un apprentissage étendu contribue à augmenter le rendement du travailleur : peu importe ici. Je reste sur le plan des normes ultimes de la personne puisque c'est là, je crois l'avoir montré, que se situe profondément le problème de la mobilité. Il s'agit essentiellement de savoir si l'ouvrier passant d'une usine à l'autre, par suite du chômage, verra toujours s'effriter derrière lui, avec son statut, le cadre de référence sur lequel il a fondé depuis des années le dynamisme même de sa personnalité; ou si au contraire, commençant sa vie de travail avec une culture technique étendue, il pourra se définir comme *homo faber* dans un système de référence plus large que celui d'une usine déterminée. Car notre problème, en définitive, n'est pas seulement de réconcilier entre elles des structures sociales divergentes, mais bien davantage, à travers les exigences souvent inéluctables et souvent contradictoires du système industriel, de réconcilier la personne avec elle-même.

---

# L'expérience canadienne : l'Etat

PIERRE HARVEY

Nous avons à discuter de *l'expérience canadienne de stabilisation de l'emploi au niveau de l'Etat*. C'est une tâche considérable, d'abord par l'ampleur du sujet mais surtout du fait de la carence des études dans ce domaine: celui qui voudrait se faire une idée claire de ce problème devrait, en effet, prendre à peu près tout à pied d'oeuvre, poursuivre la recherche dans plusieurs domaines assez nettement différents et faire appel en même temps à toutes les spécialités de la science économique moderne. Cette tâche dépassait largement la compétence de l'auteur de cette note; la préparation en a quand même été possible grâce à la collaboration des autres membres du Service d'économie de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales. Cette contribution au 11ième congrès des Relations industrielles doit en effet beaucoup aux remarques et critiques de mes collègues. Je demeure quand même seul responsable de l'utilisation de cet apport et les erreurs ou omissions qui se seraient glissées dans les remarques qui suivent ne peuvent être imputées à d'autres qu'à moi-même.

L'exposé qui va suivre sera, par ailleurs, forcément critique: il s'agit de considérer une expérience, d'en exposer les grandes lignes, et d'essayer de l'évaluer. Mais, il va sans dire, critiquer ne signifie pas nécessairement condamner. Chacun sait en effet que c'est une chose que de prendre une décision alors que manque une partie des renseignements et que c'en est une toute autre que de juger une telle décision après coup, une fois par exemple qu'ont été compilées les principales données statistiques

essentielles. De plus, dans le feu de l'action et sous l'effet des mouvements d'opinion contemporains, la pondération assignée aux éléments du problème lors de la décision, est très souvent différente de celle qui sera, plus tard, jugée rationnelle. Dire que la critique est facile peut constituer un moyen aisé d'éliminer tout examen. Admettre que l'art est difficile mais essayer quand même de porter un jugement c'est faire preuve de beaucoup de présomption peut-être, mais c'est en même temps exercer ses facultés d'homme libre et du même coup aider au bon fonctionnement des institutions démocratiques. Ceci dit pour éviter les malentendus et situer cet exposé dans l'ensemble des contributions à ce congrès, nous aborderons notre sujet par une rapide incursion dans le domaine de la théorie et même de la doctrine économique. Il s'agira alors de rappeler de façon sommaire, d'abord la philosophie de l'Etat inspirant l'ensemble de la politique économique canadienne pour la période qui nous intéresse, soit la dernière décade; en second lieu, nous tâcherons de mettre au jour les grandes lignes des schèmes théoriques grâce auxquels s'est effectué le passage de la philosophie à la politique économique concrète. Nous aurons alors une vue d'ensemble de l'arrière plan théorique sur lequel doit s'étudier la politique économique canadienne pour devenir vraiment intelligible.

Une fois cette mise en place effectuée nous résumerons à grands traits les principales phases de l'évolution de notre économie, au cours des dix dernières années, sous l'angle de l'emploi. Nous discuterons ensuite des politiques en prenant en considération, au préalable, les difficultés auxquelles devrait nécessairement se heurter l'administration canadienne dans ses efforts de stabilisation. Dans tout ce travail nous essaierons de nous abstraire des faits trop particularisés pour tâcher toujours de retrouver les dominantes, au risque et même au prix de certaines injustices, inévitables d'ailleurs dans un tel exposé.

\* \* \*

Au Canada comme partout ailleurs dans le monde, la guerre générale succédant à la grande crise de 1929 a amené une transformation radicale de la conception que l'on se faisait jusque là du rôle de l'Etat dans le maintien de l'emploi. Après le premier conflit mondial, une fois passées les difficultés de la reconversion, on avait en effet voulu revenir à ce que l'on considérait la normale: l'administration centrale s'était assigné un rôle aussi neutre que possible, les administrations locales avaient pris en main la question des intérêts collectifs locaux mais en s'assimilant étroitement aux entreprises privées. En simplifiant on peut dire que l'on n'imaginait pas alors l'économie nationale comme une unité jouissant d'une certaine intégration, mais au contraire comme une masse d'unités individuelles juxtaposées, en concurrence les unes avec les autres et sans autre principe d'unité que d'être contenu dans une même frontière politique et soumise à une législation et à une administration publique commune. Sans doute, en pratique, une telle conception de l'économie nationale ne pouvait-elle tenir, et les administrations devaient-elles intervenir très souvent. Ces interventions, même nombreuses, étaient cependant toujours présentées comme des cas d'exception et n'avaient en tout cas de l'une à l'autre aucun lien théorique. La crise de 1929 vint obliger l'Etat à assumer des responsabilités considérables que le « message keynésien » transforma ensuite en obligation permanente sur le plan théorique. La guerre éleva cette obligation théorique elle-même au rang d'obligation morale qui se trouva d'ailleurs codifiée ensuite dans l'article 55 de la Charte des Nations Unies. L'économie globale avait en quelque sorte reçu un statut légal. De l'Etat neutre ou simple arbitre des règles du jeu de la concurrence, on était passé à la conception de l'économie nationale comme unité intégrée, dotée au centre d'une administration publique spécifiquement investie de la tâche d'assurer au jour le jour le plein emploi des ressources nationales.

Au Canada, si l'on néglige les allusions diffuses à travers le rapport Rowell-Sirois et les ébauches des co-

mités du temps de guerre, c'est dans le Livre Blanc d'avril 1945 que cette nouvelle philosophie de l'Etat reçoit pour la première fois une expression nette en terme de politique économique<sup>1</sup>. Dans ce document se trouvent mis en évidence les aspects essentiels de la politique de l'emploi que l'on a essayé de poursuivre depuis: d'une part, inventaire systématique et mise en valeur des ressources nationales pour assurer une croissance économique suffisante pour absorber les gonflements annuels de la force de travail; d'autre part, politique à court terme visant à atténuer les fluctuations inévitables autour de cette tendance à la hausse.

Mais dans quelles circonstances prévoit-on alors devoir appliquer la politique préconisée? Sur ce point le Livre Blanc termine par une note d'optimisme: « Le Canada, lit-on à la toute dernière ligne du document en question, le Canada envisage l'avenir avec confiance? »<sup>2</sup> Mais cet optimisme n'est probablement que politique, car, en fait, on craint alors, une fois terminée la reconversion, le retour à la situation de 1937-38. La tendance est en somme à la stagnation. Il est particulièrement frappant de relire, à ce sujet, le rapport annuel de la Banque du Canada pour l'année 1943-1944. Après avoir indiqué qu'à partir de février la Banque du Canada a décidé de ramener son taux d'intérêt de 2½ à 1½ p.c., le Gouverneur de la Banque explique cette mesure comme suit: « Une politique visant à des taux d'intérêt plus élevés ne serait intelligible que si la pénurie du temps de la guerre passée, la demande pour les biens de consommation et les biens de production allait se développer à une allure qui surpasserait notre capacité productive. Je n'entrevois aucunement qu'une telle situation survienne de façon à exiger une politique qui vise au relèvement des taux d'intérêt ». <sup>3</sup> Le taux d'intérêt est au contraire maintenu bas

- (1) *Travail et Revenus*, en ce qui a trait tout particulièrement à la première phase de la reconstruction, Ottawa, avril 1945.
- (2) *Travail et Revenu*, op. cit.
- (3) Banque du Canada, rapport annuel au Ministre des Finances et Relevé des comptes, 10 fév. 1944, p. 5.

pour bien indiquer l'intention de la Banque de continuer la « politique de l'argent à bon marché poursuivie depuis 1935 ». <sup>4</sup> Cette politique ne devait être renversée qu'en octobre 1950, malgré les années d'inflation intense qu'avait traversées le pays depuis la fin des hostilités en Europe et dans le Pacifique.

Cependant, dans l'intervalle, la position théorique de l'administration s'était insensiblement modifiée. Avec le discours du budget de 1948 la transformation devient très nette. Le stagnationisme est définitivement abandonné et la politique préconisée est alors strictement anticyclique du moins dans la mesure où elle vise les phénomènes à court terme. <sup>5</sup> Mais les techniques monétaires demeurent au second plan, là encore en vertu d'une attitude théorique: le ministre des finances déclare nettement que c'est sur la politique fiscale qu'il faut rationnellement compter pour contrôler l'économie nationale. <sup>6</sup> Cette seconde période fut de courte durée; la guerre de Corée et le niveau extrêmement élevé des dépenses publiques et privées qu'elle devait entraîner allaient bientôt obliger la Banque du Canada à sortir de sa neutralité. La politique de stabilisation de l'emploi devint alors beaucoup plus éclectique, avec une tendance croissante, au cours des dernières années, à mettre l'accent sur les mesures d'ordre monétaire. L'emprise de l'orthodoxie théorique si forte au cours et au lendemain de la seconde guerre mondiale s'était donc progressivement relâchée pour faire place peu à peu à un empirisme conscient.

Mais pendant que s'effectuait ce réaménagement progressif des bases théoriques de la politique économique

(4) Ibid.

(5) « I believe that all parties in this parliament and most Canadians share the view that the national budget is no longer merely a matter of the government accounts that should be balanced every twelve months, etc. »  
House of Common Debates, May 18, 1948, p. 4063.

(6) « We should deliberately budget as a matter of policy, for substantial surpluses in times like these. *Only that way can we hold inflationary forces at work.* » (Les soulignés sont de nous).

comment se comportait l'économie canadienne? Disons tout simplement, car c'est une chose connue, que les progrès étaient vraiment spectaculaires. Alors par exemple qu'en l'espace de dix ans, la population augmentait d'environ  $\frac{1}{4}$ , le Produit National brut par tête d'habitant s'accroissait de 73 p.c. environ.<sup>7</sup> De plus, cette progression s'effectuait de façon à peu près continue: le produit national augmentait d'année en année, par exemple, de même que la valeur de la production industrielle. Les forces de développement à long terme semblent avoir entraîné alors l'économie canadienne dans un mouvement

TABLEAU I — CHOMEURS AU CANADA<sup>8</sup> — 1947-1956

	<i>Nombre de chômeurs</i> <sup>9</sup>	<i>Indice (moyenne = 100)</i>
1947		
1 mars	140	95.2
31 mai	92	62.5
16 août	73	49.6
8 novembre	87	59.2
1948		
21 février	156	106.1
5 juin	81	55.1
4 septembre	67	45.6
20 novembre	1050	71.4
1949		
5 mars	197	134.0
4 juin	101	68.7
20 août	97	66.0
29 octobre	146	99.3

- (7) Naturellement, une large part de cette augmentation résulte de l'inflation. Cependant, comme la structure de la production se trouve profondément transformée du fait de la reconversion, les biens de consommation et les investissements se substituent à la production de guerre: l'effet sur les niveaux de vie est alors considérable.
- (8) Source: *The Labour Force*, nov. 1945 — January 1955, DBS Ref. Paper no. 58, Ottawa, 1955, et *La Main-d'oeuvre*, relevé mensuel, O.F.S., Ottawa.
- (9) Persons without jobs and seeking work.

1950		
4 mars	306	208.1
3 juin <sup>10</sup>	137	93.2
19 août	101	68.7
4 novembre	114	77.6
1951		
3 mars	169	115.0
2 juin	81	55.1
18 août	76	51.7
3 novembre	97	66.0
1952		
1 mars	209	142.1
31 mai	106	72.1
16 août	86	58.5
22 novembre	114	77.6
1953		
21 mars	174	118.4
16 mai	115	78.2
22 août	93	63.3
21 novembre	153	104.0
1954		
20 mars	321	218.4
27 mai	218	148.3
21 août	175	119.0
20 novembre	215	146.3
1955		
19 mars	401	272.8
21 mai	213	144.9
20 août	131	89.1
19 novembre	162	110.2

à la hausse si puissant que toute fluctuation « cyclique » disparaît des indices globaux. Sur cette ligne de tendance on ne relève que deux courtes périodes quelque peu différentes de l'ensemble: le palier de 1949-50 et la très légère récession de 1954-55; l'histoire du développement de l'économie canadienne, depuis la fin de la reconversion surtout, disons en 1947, est donc l'histoire d'un incontestable succès.

Cependant, ce qui nous intéresse ici ce n'est pas tant la croissance de l'économie que la stabilité de l'emploi. Au lieu de ne considérer que les indices globaux de dé-

(10) Par suite des conditions particulières amenées par les inondations, le Manitoba n'est pas compris dans l'échantillonnage.

veloppement tirés du revenu national ou de la valeur de la production industrielle, par exemple, examinons plutôt les statistiques du chômage (Tableau I). Nous pouvons alors constater l'existence de variations importantes d'un trimestre à l'autre et d'une année à l'autre pour un même trimestre.

Mais les variations saisonnières sont si importantes au Canada qu'elles finissent par masquer une bonne part des phénomènes fondamentaux. Il serait donc important de pouvoir débarrasser nos séries de l'influence des saisons. Malheureusement les données utilisées ne sont pas assez nombreuses pour nous permettre de recourir à des procédés mathématiques d'élimination. Si nous transformons les données trimestrielles en moyennes annuelles nous obtenons cependant une série qui peut être considérée comme une approximation valable du chômage non

**TABLEAU II — CHOMAGE AU CANADA**  
Moyennes annuelles des données trimestrielles <sup>11</sup>

1947.. . . . .	66.6	1952.. . . . .	87.6
1948.. . . . .	69.6	1953.. . . . .	91.0
1949.. . . . .	92.0	1954.. . . . .	158.0
1950.. . . . .	111.9	1955.. . . . .	179.2
1951.. . . . .	71.9		

saisonnier (Tableau II). Portées sur un même graphique les données du Tableau I et du Tableau II nous permettent de constater l'existence d'un « cycle » assez net dans les fluctuations de la masse du chômage. Tout se passe donc comme si, au cours de cette période, la progression de l'économie nationale s'accompagnait d'une succession de phases de sur-emploi et de phases de chômage caractérisées.

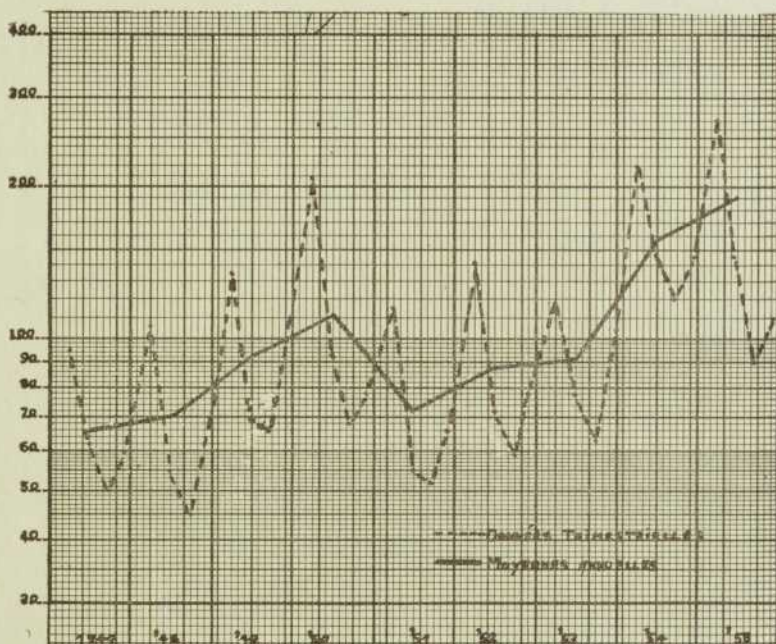
On comprend facilement d'ailleurs que la masse de chômage puisse varier avec une certaine ampleur même lorsque les forces à long terme jouent à la hausse de façon à peu près constante, comme c'est le cas dans la période qui nous intéresse. Au cours des années en question, le chômage reste, en effet, peu considérable en

(11) Source: Tableau I ci-dessus.

chiffres absolus; il suffit alors de variations faibles dans les quantités globales pour déterminer, par contre-coup, des fluctuations relativement amples dans la masse du chômage. Cette masse peut d'ailleurs varier encore plus largement à la hausse ou à la baisse par le jeu de l'accélérateur, lorsque la demande globale ne fait que se stabiliser temporairement. Mais justement, par sa sensibilité, la masse du chômage permet plus que tout autre indice de départager du moins jusqu'à un certain point, les effets des tendances et des politiques à long terme, du résultat des mouvements et des politiques à court terme. C'est pourquoi nous nous attacherons maintenant à cet indice pour pousser plus loin la discussion de l'expérience canadienne de stabilisation de l'emploi.

### GRAPHIQUE I

Indice de l'Immigration et du Chômage  
Canada 1947-1955



Source: Tableaux I et II

Le « cycle » dont nous constatons l'existence se décompose comme suit: les années 1947 et 1948 seraient des années de sur-emploi caractérisé; mais de 1948 à 1949 le chômage augmente pour atteindre un sommet au cours de la période d'inactivité saisonnière de 1950; la réduction de la masse des chômeurs s'amorce alors pour ramener la courbe, au début de 1951, à son niveau de 1948. Le chômage reste alors à peu près stable jusqu'au début de 1953, avec cependant une certaine poussée vers le haut en 1952. Mais à partir du milieu de 1953 la courbe du chômage se redresse pour monter d'abord rapidement au cours de 1954, puis à un rythme plus lent au début de 1955 alors que s'amorce de nouveau une réduction rapide des effectifs sans emploi.<sup>12</sup> En somme, le cycle du chômage de 1947 à 1956 se caractériserait d'abord par deux périodes de gonflement assez symétriques, la première couvrant les années 1948, 1949 et 1950, la seconde les années 1953, 1954 et 1955. L'année 1947 et le début de 1948 de même que les trois années qui séparent les deux poussées de chômage seraient, elles, des périodes de sur-emploi, certains mois de 1952 exceptés.

Aurait-on pu éviter ces fluctuations de la masse du chômage et maintenir à un niveau à peu près constant le pourcentage des effectifs non employés? Idéalement c'est l'objectif que se propose toute politique de plein emploi. Mais chacun sait qu'entre cet idéal théorique et les possibilités concrètes, l'écart est normalement assez large; le maintien d'un haut niveau d'emploi sans inflation constitue de soi, une tâche ardue. Au Canada et au cours de la période qui nous intéresse, un certain nombre de difficultés bien précises devaient d'ailleurs rendre cette tâche encore plus lourde. Ces difficultés tiennent pour une part au contexte historique dans lequel s'insère l'expérience canadienne mais elles dépendent aussi en partie de la structure de notre économie nationale en même temps que de certaines données extra-économiques.

(12) Pour les puristes, signalons que le mot *cycle* est ici entre guillemets.

Parmi les circonstances historiques c'est naturellement la guerre de 1939 qui a pesé du poids le plus lourd. Le niveau très élevé des liquidités accumulées au cours des hostilités et jetées dans les circuits dès la fin des contrôles, notre participation à la reconstruction internationale, les bouleversements dans nos marchés traditionnels et les transformations profondes de nos structures économiques ne sont que les principales des conséquences économiques de la seconde guerre mondiale, dans la mesure, du moins, où la politique de l'emploi se trouve concernée. Si l'on ajoute alors la persistance, dans l'après-guerre, d'une tension internationale très forte et la réapparition, à l'occasion du conflit coréen, des lourds budgets militaires que l'on sait, on aura une première idée des rigidités que les événements imposaient aux administrateurs qui tâchaient d'assurer au Canada le maintien d'un haut niveau d'emploi sans inflation. Notons par ailleurs que ces efforts ne pouvaient être poursuivis qu'à l'intérieur d'une marge réduite d'autonomie, l'économie canadienne, par sa dépendance des marchés étrangers, se trouvant largement ouverte aux influences extérieures. Enfin, pour ne pas prolonger indûment cet énumération, signalons les deux derniers faits suivants. D'abord les fortes variations saisonnières auxquelles se trouve soumise l'activité économique et qui viennent soit accentuer, soit masquer les tendances plus profondes rendent difficile le diagnostic exact.<sup>13</sup> En second lieu, malgré les progrès de l'intégration de notre économie nationale, un compartimentage de faits subsiste, ce qui rend nécessaire le recours à une politique diversifiée, donc extrêmement délicate, alors que les divers objectifs de la politique économique sont souvent incompatibles au départ.<sup>14</sup>

(13) En moyenne, de 1947 à 1955, le nombre des chômeurs en août s'élève à 43 p.c. seulement du total en mars.

(14) Cf. Pierre Harvey, *Plein emploi national et plein emploi régional au Canada* depuis la guerre, *Actualité économique*, avril-juin 1956, pp. 5 et suiv.

Mais ces difficultés suffisent-elles à expliquer cette succession de périodes de sur-emploi et de chômage que nous avons connue depuis la guerre, malgré les progrès globaux incontestables réalisés par l'ensemble de l'économie? C'est ce que nous discuterons maintenant en repassant à grands traits l'histoire de la politique de stabilisation de l'emploi des dix dernières années surtout. Auparavant, délimitons cependant l'étendue de cette enquête. Notre politique de stabilisation a été en effet constituée pour une part de mécanismes permanents visant à assurer soit une certaine constance de la demande globale, soit une croissance continue de l'économie nationale. Si on voulait analyser ces aspects de l'expérience canadienne on aurait alors à prendre en considération d'une part, l'assurance-chômage, les allocations familiales, les pensions de vieillesse, par exemple, et d'autre part l'ensemble des mesures destinées à faciliter la mise en valeur du territoire, ou la formation d'une main-d'oeuvre adaptée aux besoins nouveaux de l'industrie. Nous ignorerons cependant toute cette partie de notre politique de stabilisation pour consacrer le temps qui nous reste à examiner la portée de certaines mesures ou de certaines attitudes ayant eu une influence plus directe sur l'évolution à court terme de l'économie. Ce qui nous permettra de faire ressortir entre autres choses, les multiples oppositions qui apparaissent nécessairement entre les positions théoriques et les mesures concrètes qui les traduisent dans l'action; entre les nécessités du développement à long terme et les exigences de la stabilisation à court terme; entre les résultats globaux et le résidu sur l'emploi des effets de ces résultats. Comme nous avons choisi de discuter ce problème sous l'angle du chômage nous nous attacherons surtout aux mesures destinées à influencer la masse des effectifs non employés à un moment donné. Ces mesures concernent soit la force de travail elle-même, comme quantité, soit la demande globale comme source du niveau de l'emploi de cette force de travail. Au premier titre nous aurons à prendre en considération la politique d'immigration; au second, la politique fiscale et monétai-

re, la demande publique pour les biens et services, et la politique commerciale.

En admettant une certaine simplification on peut d'abord distinguer dans l'évolution de la politique, sur ces différents plans, et au cours des dix dernières années, deux grandes étapes: de la fin des hostilités en Europe à la normalisation de la guerre froide, une fois passées les premières alarmes de la guerre de Corée, la politique de l'emploi semble grevée d'une rigidité sensible. Puis l'assouplissement s'accroît à partir de 1951-52 surtout, sans qu'il soit possible naturellement d'assigner une date à la charnière de ces deux périodes. On retrouve alors sur le plan des mesures politiques, la contrepartie de cette libération progressive de l'orthodoxie que nous avons notée déjà sur le plan doctrinal. Une telle constatation peut cependant paraître paradoxale étant donné que c'est précisément au cours de cette seconde période que nous avons eu à subir la plus forte poussée de chômage que nous ayons connue depuis la reconversion à l'économie de paix. Je crois cependant que ce paradoxe n'est qu'apparent et pour deux raisons principales: d'abord pour l'Amérique du Nord, les années 1953-54 ont précisément constitué une phase de reconversion après la poussée spéculative de la guerre de Corée, une reconversion qui s'est effectuée non pas par une réadaptation des structures, mais par une liquidation d'inventaires. En second lieu, lors de la stabilisation de 1949, l'arriéré de la guerre continuait à exercer une certaine influence sur la demande. Cette influence ajoutée aux forces de développement à long terme devait maintenir l'économie sur un palier; en 1953-54 par contre, la reconstruction internationale était complètement terminée et la croissance de l'économie canadienne s'était déjà poursuivie à un rythme rapide sur toute une décennie. En somme, on peut probablement affirmer que si la rigidité des années 1944 à 1950 n'a pas été plus dommageable à l'économie c'est à cause de l'extrême puissance des forces de développement en action à cette époque. Par contre, on peut supposer que si le même style politique avait été maintenu lors de la pous-

sée inflationniste de 1950-51 et de la récession de 1954-55, les perturbations auraient été autrement plus profondes.

Venons maintenant aux différentes politiques que nous avons choisi de commenter, en commençant par l'immigration. Il n'entre pas, je crois, dans mon propos de discuter pas à pas chacune des mesures adoptées par le ministère dans ce domaine. Je me contenterai en tous cas de rapprocher la courbe de l'immigration de la courbe du chômage et d'indiquer rapidement les principales conclusions qui semblent se dégager de ce parallèle, au point de vue du chômage. Notons d'abord une similitude assez étroite entre la courbe du chômage, telle que nous l'avons décrite et la courbe de l'entrée des immigrants. Si on décale d'une année vers la droite, la courbe de l'immigration, les sommets des deux courbes correspondent à peu près; la corrélation se relâche cependant à la fin de la période. (Tableau III et graphique II). En tous cas, de

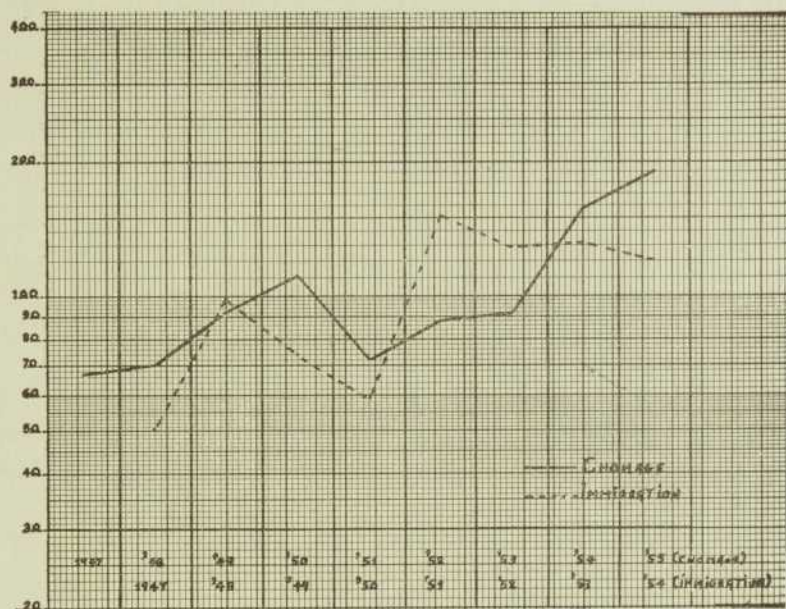
TABLEAU III — IMMIGRATION 1947-56 <sup>15</sup>

	<i>Nombre</i>	<i>Indice</i> (moyenne = 100)
1947	64,127	50.2
1948	125,414	98.1
1949	95,217	74.5
1950	73,912	57.8
1951	194,391	152.1
1952	164,498	128.7
1953	168,868	132.1
1954	154,227	120.6
1955	109,946	86.0

1947 à 1948, l'immigration double, au moment où la courbe du chômage amorce sa première ascension. De même, de 1950 à 1951 on passe d'un total de 75,000 immigrants

(15) Source: Annuaire du Canada.

GRAPHIQUE II  
Indice de la masse de chômage  
Canada 1947-1955



Source: Tableaux II et III

à un record de 195,000: l'année 1952 voit apparaître une nouvelle poussée de chômage. Enfin, en 1952, 1953 et 1954, l'immigration se stabilise, mais à un niveau deux fois supérieur à celui de 1950. Il n'est pas impossible que cette accumulation de nouveaux arrivants ait joué un certain rôle dans la montée du chômage qui lui est concomitante, quoiqu'ici, la liaison ne soit quand même pas évidente.<sup>16</sup> Mais les autorités se sont-elles préoccupées

(16) On affirme souvent que ces poussées de chômage ne sauraient être imputées, même en partie, à l'immigration étant donné que les immigrants vont en Ontario surtout et que c'est précisément dans cette province que le pourcentage des chômeurs par rapport à la population active reste toujours le plus bas. L'argument n'a peut-être pas toute la force qu'on lui prête, du moins pour certaines périodes. De 1951 à 1952, par exemple, le pourcentage d'augmentation de la masse des chômeurs est nettement plus élevé en Ontario que dans l'ensemble du pays, même si au cours de 1952, en Ontario, le chômage ne touche jamais plus de 3 p.c. de la main-

vraiment de l'effet de cette immigration sur le cycle du chômage? Jusqu'au moment de la guerre de Corée, il semble que non: la politique d'immigration semble avoir été menée sans référence aucune au niveau de l'emploi, si ce n'est pas le biais du recrutement pour certaines occupations où sévissaient des pénuries. Le sur-emploi de 1950 devait par contre amener une action directe de l'Etat par le financement du transport des recrues nouvelles. Devant la montée du chômage, en 1952, cette politique fut renversée, et depuis, la neutralité semble prévaloir. On trouve apparemment dans toute cette histoire, une manifestation de l'impossibilité ou en tous cas de la difficulté de satisfaire, en même temps, les besoins à long terme et les nécessités à court terme. Le Canada a évidemment intérêt à accroître au plus tôt le chiffre de sa population. Etant donné ses ressources et le niveau de son évolution technologique, il reste encore loin de son optimum, sur ce plan. Mais la capacité d'absorption à court terme semble plus restreinte, surtout si l'on veut éviter les accès de chômage: l'immigration doit être poussée dans les périodes de sur-emploi et freinée lorsque le chômage augmente. Une telle politique serait aisée si des retards d'adaptation ne venaient pas tout embrouiller. Mais ces retards sont eux-mêmes difficilement évitables: si nous voulons accroître notre population à un rythme plus rapide que ne nous le permet notre accroissement naturel, il semble bien qu'il sera toujours difficile d'éviter les à-coups qui se traduiront surtout par la montée à certains moments du nombre des sans-travail. C'est en tous cas l'expérience que nous semblons avoir vécue, depuis une dizaine d'années surtout.

Passons rapidement puisque le temps nous presse, sur la question de la politique commerciale, car le cas

---

d'oeuvre disponible. Les effectifs en cause sont cependant si importants que ce 3 p.c. exerce lui-même une influence sensible sur le total national du chômage. L'influence de l'immigration peut fort bien alors expliquer la hausse plus que « normale » des masses de chômeurs en Ontario et du même coup la montée du chômage au Canada.

semble alors très clair: les nécessités de la stabilisation de l'emploi à court terme se trouvent manifestement reléguées au second plan. Le Canada vit largement du commerce extérieur et il est un fournisseur de produits de base: les substitutions de vendeurs menacent continuellement et les moindres mouvements protectionnistes de la part du Canada peuvent donner lieu à des représailles immédiates. On comprend alors que les administrateurs se soient résignés à laisser certaines industries subir de plein fouet l'effet de la concurrence extérieure pour concentrer tous les efforts à la libération des échanges internationaux et à l'extension de nos marchés, surtout par le recours aux organismes internationaux, comme par exemple *l'Accord Général sur les Tarifs et le Commerce* et *l'Accord international du blé*. En adoptant une telle attitude on laisse cependant s'installer dans notre économie des difficultés structurelles qui s'accroissent encore au moindre fléchissement de la conjoncture.

Sur le plan de la demande publique pour les biens et services les servitudes de la politique de l'emploi sont tout aussi importantes quoique d'origine un peu différente. Dans le discours du budget de 1948, par exemple, le ministre des finances déclarait son intention ferme de remettre à plus tard les dépenses publiques non immédiatement nécessaires.<sup>17</sup> Mais justement la part des dépenses que l'administration pouvait ainsi garder en réserve au cours de toute la période qui nous intéresse semble elle-même fort réduite: ici, ce sont surtout les engagements militaires qui pèsent de tout leur poids. A côté de notre budget de défense, dans lequel la marge de manœuvre reste très étroite, quel que soit l'état de la conjoncture, le déplacement dans le temps des investissements des autres secteurs ne représente qu'un chiffre réduit; d'ailleurs, même là, une fraction seulement de ces budgets se prête ainsi à des manipulations. L'intention d'agir est manifeste, mais les possibilités d'action restent

---

(17) House of Commons Debates, May 18, 1948, p. 4057.

réduites si l'on veut aller au delà de la stabilisation saisonnière. Le ministre est alors contraint de se montrer satisfait du fait que le gouvernement contribue moins que l'entreprise privée aux pressions inflationnistes du moment.<sup>18</sup>

Et nous en arrivons aux finances publiques et à la monnaie. Les finances publiques, nous l'avons dit, tiennent une très large place dans la politique de stabilisation canadienne. Mais cette technique a-t-elle donné les résultats que l'on en attendait? Sur ce point, la discussion pourrait s'éterniser. Nous nous contenterons pour notre part d'émettre quelques opinions rapides. Admettons d'abord au départ la clarté des intentions de l'administration et aussi la constance qu'elle a mise à vouloir traduire ses intentions dans les faits. Le succès ne semble pas cependant avoir répondu toujours aux espoirs. D'abord, la première période, celle qui va de la fin de la guerre au ralentissement de 1949-50, s'est trouvée, nous l'avons dit, complètement dominée par une vision fautive de l'avenir, vision qui se traduisait elle-même en fait par un manque d'intégration de la politique monétaire à la politique budgétaire. On déclarait vouloir poursuivre alors une politique de surplus pour éponger l'inflation. Mais en même temps persistait la vision stagnationniste du temps de guerre, d'une part, et d'autre part on s'obstinait à attendre cette dépression d'après-guerre, style 1922 qui devait croire-on se produire un jour ou l'autre; la politique de facilité monétaire inaugurée en 1944 était alors maintenue contre vent et marée, avec comme résultats, d'abord le sur-emploi de 1946-47 et en second lieu, et comme corollaire, une bonne part des mouvements déflationnistes de 1949.<sup>19</sup> Ce dernier point mériterait d'être étudié avec

(18) House of Commons Debates, May 18, 1948, p. 4057.

(19) En somme, on manifestait l'intention d'agir par les finances publiques, contre l'inflation, lorsque ce serait nécessaire; mais tout au long de cette période, cette nécessité ne s'imposerait pas aux administrateurs. E.P. Neufeld affirme même: « Fiscal policy as such was, until 1948, in harmony with monetary policy, both of which were not geared to combat inflation ». *Bank of Canada Operations 1935-54, Canadian studies in economics* no. 5, University of Toronto press, 1955.

une certaine attention. La montée des prix de 1946 et de 1947 avait porté les coûts à un niveau si élevé que de larges tranches d'investissements semblent alors avoir été remises à plus tard dans l'espoir que les prix finiraient par fléchir. On a l'impression que le boom d'investissement qui s'amorce se trouve alors freiné par l'inflation elle-même. Ce qui revient à dire que la politique de monnaie facile de l'après-guerre serait, du moins dans une certaine mesure, responsable de la montée du chômage en 1949.<sup>20</sup> Par la suite, l'intégration entre la politique monétaire et la politique fiscale semble avoir été surveillée de beaucoup plus près, surtout à partir des difficultés conjoncturelles occasionnées par la guerre de Corée, alors que l'accent se trouvait mis sur la manipulation des circuits monétaires.

Depuis, il est surtout intéressant de comparer d'année en année la masse des prélèvements fiscaux aux différents niveaux de l'activité économique.<sup>21</sup> On constate alors que les prélèvements à même les revenus des particuliers se trouvent stabilisés, en valeur, depuis plusieurs années. Par ailleurs, les prélèvements au titre de l'impôt sur les compagnies fluctuent avec le cycle que nous utilisons ici comme base de référence. Sans doute y a-t-il là l'effet d'une disparité entre le revenu individuel, largement rigide, et les profits qui fluctuent avec la conjoncture. Mais il y a aussi l'effet de la politique fiscale, qui s'est attachée depuis plusieurs années à inciter à la production par des dégrèvements consentis en faveur des producteurs surtout. Une telle politique se trouve alors axée sur des objectifs à long terme d'abord tout en favorisant la stabilisation à court terme. Elle demande naturellement un certain courage car elle a peu de chance d'être populaire. Mais d'où vient alors que cette politique

---

(20) House of Common Debates, May 8, 1948, p. 4056.

(21) *Documents budgétaires, déposé par l'honorable W.-E. Harris, député, pour la gouverne du Parlement, à l'occasion de l'exposé budgétaire de 1956-57, p. 46.*

fiscale rationnelle, assortie d'une politique monétaire bien intégrée n'ait pas donné de meilleurs résultats depuis justement qu'elle est devenue plus souple? Nous avons déjà indiqué sur ce point certains éléments d'explication probables. Mais il y a plus.

En premier lieu, soit par suite d'une simple malchance, soit par suite de la domination dans l'administration de certaines personnalités, soit enfin pour toute cause autre, les prévisions conjoncturelles se sont rarement réalisées depuis quelques années. Le cas le plus patent sous ce rapport est d'ailleurs celui de la fin de l'année 1954. Alors qu'on venait à peine de proclamer la fin de la récession, la publication des statistiques du chômage pour le premier trimestre de 1955 démontrait exactement le contraire. On semble alors s'être résolu à des dégrèvements fiscaux, mais au moment où la reprise était déjà amorcée. Les dégrèvements en question prirent donc effet au cours d'un gonflement sans précédent des profits des compagnies. Nous devons probablement une part des pressions inflationnistes actuelles à cette série d'erreurs de prévision.

La persistance à assimiler les poussées de chômage à des gonflements saisonniers plus accentués qu'à l'ordinaire constitue une autre source de faiblesse de la politique de stabilisation de l'emploi. Pourtant, la courbe du chômage depuis 1947, avec la symétrie de ses deux poussées vers le haut, laisse soupçonner l'existence d'autres forces en action. En tout cas, l'influence saisonnière seule aurait normalement donné une courbe autrement plus erratique. Mais en persistant à ne pas vouloir voir d'autres causes de chômage que la saison l'administration s'est trouvée, dans chaque cas, à étirer les périodes de ralentissement de l'emploi.

Enfin il faut mentionner parmi les causes probables de l'inefficacité relative de la politique de stabilisation de l'emploi, du moins à court terme, le caractère peut-être trop rigidement global des mesures utilisées: l'économie

canadienne est dans une bonne mesure, compartimentée par régions; de plus, les forces à long terme et à court terme ne jouent ni toujours dans le même sens, ni avec une égale intensité dans les différentes parties des structures. Il s'en suit que toute politique globale risque de constituer un instrument de contrôle un peu grossier, étant donnée la complexité des problèmes à résoudre.<sup>22</sup>

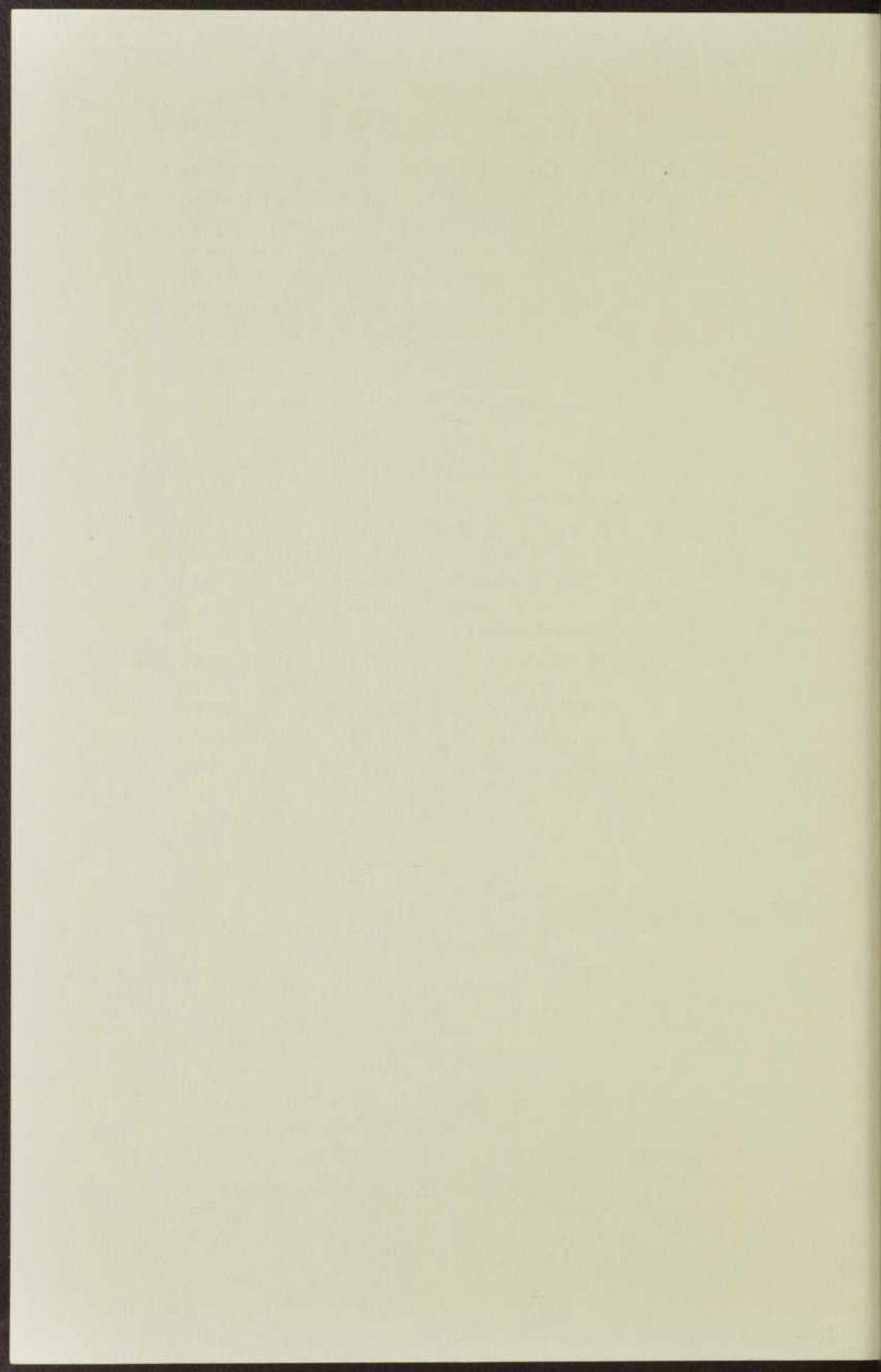
\* \* \*

Terminer sur ces remarques critiques pourrait constituer une injustice envers les efforts sincères déployés par l'administration canadienne pour maintenir l'emploi à un niveau élevé, tout en évitant l'inflation. Je m'empresse donc d'ajouter que l'expérience canadienne constitue dans l'ensemble un succès incontestable. Dans quelle mesure les forces de développement ont-elles elles-mêmes contribué à ce succès? La question ne comporte pas de réponse. Mais malgré ce succès d'ensemble, une certaine rigidité doctrinale, des erreurs de prévisions répétées, une conception peut-être trop strictement globale des phénomènes concernés ont probablement été la cause de fluctuations peut-être plus amples qu'il n'était nécessaire, du moins si l'on considère l'utilisation de la force de travail.

---

(22) Bien plus, la combinaison d'une politique d'emploi exclusivement conjoncturelle, à un libéralisme de fait dans l'aménagement des structures régionales semble amener au point de vue de l'emploi et de l'intégration économique des résultats aberrants.

Cf. Pierre Harvey, *Plein emploi national et plein emploi régional*, op. cit.



## L'expérience canadienne : le secteur privé de l'entreprise

EUGÈNE FORSEY

Que signifie, pour nous, aujourd'hui, l'expression « stabilité de l'emploi »? D'après Larousse, « stabilité » signifie « qualité de ce qui est stable », et « stable » signifie « qui est dans un état solide ». Mais personne ne veut que l'emploi au Canada soit « dans un état solide ». Pour un pays dont la main-d'oeuvre s'accroît toujours, l'expression « stabilité de l'emploi », prise dans sa signification littérale, ne pourrait avoir comme résultat qu'un nombre toujours croissant de chômeurs. Les animateurs de ce Congrès le savent aussi bien que n'importe qui. D'où il s'ensuit qu'ils se soient servis de cette phrase dans une signification spéciale. Laquelle? Je crois qu'ils ont voulu suggérer non pas que l'emploi doive se stabiliser à tel ou tel point, y rester, mais qu'il doive au contraire s'accroître à un rythme stable, et un rythme qui aboutira à l'embauchage intégral. Quoi qu'il en soit, voilà, à *mon sens*, la façon selon laquelle il faut interpréter notre mot d'ordre d'aujourd'hui. Pour nos fins, « stabilité de l'emploi » signifie plutôt « stabilité du chômage », et à un niveau aussi bas que possible.

Est-ce que nous avons réussi à maintenir, depuis la guerre, une telle stabilité? Jusqu'en 1953, oui; depuis, la situation a été moins satisfaisante.

1954 était, pour la plupart, une année de « récession ». Les indices de la production, le produit national brut, l'emploi tombèrent. Le chômage monta. En cela, rien d'étonnant. Mais il y avait un décalage frappant entre le pourcentage de diminution des indices de la pro-

duction, soit de 1.1 à 4.8, en comparaison avec les mêmes mois de 1953, et le pourcentage d'augmentation du nombre des personnes sans emploi et cherchant du travail, soit de 49.7 à 104.4. De février à septembre, la moyenne de ce dernier pourcentage était de 88.8.

En octobre 1953, l'indice de la production industrielle dépassa de nouveau l'indice pour le même mois de 1952, par un pourcentage de 0.6. Mais le nombre de personnes sans emploi et cherchant du travail dépassa également le chiffre d'octobre 1953, et par 60.7 pour cent. En décembre 1954, l'indice de la production dépassa celui de décembre 1953 par 2.2 pour cent, et le décalage entre le chiffre des personnes sans emploi et cherchant du travail en décembre 1954 et celui de décembre 1953 s'est réduit à 29.2 pour cent.

Ceci était encourageant. Mais en janvier 1955 la comparaison devint encore très défavorable. L'indice de la production fut de 2.6 pour cent plus haut qu'en janvier 1953, mais le nombre de chômeurs de 92.1. En mars, l'indice de la production fut de 2.1 pour cent plus haut qu'en mars 1953, mais le nombre de chômeurs de 130.5. En septembre, les pourcentages respectifs furent de 9.4 et 62.4.

En novembre et décembre 1955, l'indice de la production fut de 12.9 et 12.7 pour cent plus haut qu'en novembre et décembre 1953, et le nombre de chômeurs ne fut que de 5.9 et 4.2 pour cent plus haut qu'en 1953. Encourageant, mais trompeur; parce qu'en novembre et décembre 1953, la récession avait déjà commencé, et le nombre de chômeurs était déjà quelque peu anormal. En janvier 1956, l'indice de la production fut de 11.7 pour cent plus haut qu'en janvier 1953, mais le nombre de chômeurs fut de 51.3 pour cent plus haut qu'en 1953.

Voilà, à mon avis, le fait le plus frappant de notre situation économique actuelle: la co-existence, pas trop paisible, d'une prospérité sans précédent et d'un problè-

me de chômage beaucoup plus grand qu'il ne l'était au sommet de notre plus grande prospérité antérieure. Voilà le fait que je veux signaler et souligner.

Mais on me dira: « C'est peut-être très bien, mais ce n'est pas votre affaire. La direction du Congrès vous a confié la tâche d'introduire la discussion de l'expérience du secteur privé. Ce que vous venez de discuter, c'est l'expérience de l'économie *entière*, et, en tant, votre causerie n'est qu'un commentaire sur le travail de M. Harvey. Parlez donc de votre propre sujet: l'expérience du secteur privé ».

Je ferai mon possible. Mais ce n'est pas facile. Tout d'abord, on peut bien se demander s'il existe, pour les fins de notre discussion d'aujourd'hui, un secteur vraiment privé. La plupart de nos industries, certes, se conduisent sous un régime de propriété privée, sous la direction de gérants nommés par les actionnaires, et non par l'Etat. Mais nous avons maintenant une économie tellement mixte, tellement dirigée, que l'entreprise *privée* se trouve souvent à peu près impuissante, ou presque, en ce qui concerne l'emploi. Les grandes lignes de « sa » politique d'emploi sont tracées *pour* elle par l'Etat: par ses mesures monétaires, budgétaires, tarifaires, et autres, comme nous a si bien montré ce matin M. Harvey. L'influence de l'Etat se fait sentir, et obéir, un peu partout.

Et si ce n'est pas la politique positive de l'Etat, c'est son manque de politique qui fait la pluie et le beau temps en ce qui concerne l'emploi. M. Harvey nous dit, et avec raison, qu'une grande partie du chômage actuel est régionalisée. Le pourcentage des sans-travail est presque toujours beaucoup plus élevé dans les provinces maritimes, et dans le Québec, qu'autre part. Mais pour remédier à ces maux, il faut, soit qu'on amène de nouvelles industries aux endroits où il existe un surplus de main-d'oeuvre, soit que le surplus de la main-d'oeuvre se transporte à d'autres régions où il existe, pour ainsi dire, un

surplus du travail. Mais la migration des industries aux provinces maritimes, par exemple, ne se fait ni d'elle-même, ni par l'initiative de l'entreprise privée, qui cherche toujours le maximum de profits. Il faut l'intervention de l'Etat, soit provincial, soit fédéral, soit tous les deux, par moyen de subsides, de réduction d'impôts, de taux réduits d'intérêt ou de dépenses de transport, ou autres mesures spéciales. Pour la migration en masse de travailleurs il faut l'intervention, le secours de l'Etat, et surtout dans un pays tellement vaste que le Canada. Et ces interventions ne se font pas, ou ne se font pas à l'échelle nécessaire, d'où le problème aigu et persistant du chômage régionalisé.

Je ne dis pas que l'entreprise privée ne peut rien faire en ce qui concerne l'emploi. Elle peut, par exemple, hâter ou retarder, quelquefois, un peu, les changements technologiques. Je dis « quelquefois » et « un peu », de propos délibéré, parce que ces changements sont souvent imposés, et de suite, par la concurrence. Il y a des fois où l'industrie doit s'automatiser ou périr.

L'entreprise privée peut aussi influencer sur l'emploi en réglant les fluctuations saisonnières, en se faisant plus efficace, et, au cas des monopoles ou quasi-monopoles, en haussant ou en baissant ses prix. Cela va à peu près sans dire.

Mais si nous examinons de près l'expérience de l'industrie privée, force nous est d'avouer qu'il y a là-dedans une variété considérable, et que cette variété ne s'explique pas, pour la plupart, par une différence de politique à l'intérieur des industries diverses. Il y en a dont l'emploi s'accroît constamment et fortement. Il y en a où l'emploi diminue. Mais qui osera dire que le déclin de l'emploi dans les mines de houille, dans le textile, dans les chantiers maritimes, dans les machines agricoles, est dû à la politique de ces industries? Qui dira que la hausse de l'emploi dans les industries chimiques, dans le pé-

trole, dans les métaux non-ferreux, et ainsi de suite, est due à la politique de leurs gérants? Evidemment, ce sont les conditions du marché et la politique gouvernementale qui sont, pour la plupart, responsables du déclin ou de la hausse de l'emploi dans ces deux groupes d'industries. En ce qui concerne l'emploi, l'entreprise privée n'était jamais complètement maître chez soi, et l'est aujourd'hui moins que jamais. Elle a toujours été soumise aux forces impersonnelles du marché. Elle est à présent soumise aussi aux forces de la politique gouvernementale. Et toutes les deux, les forces du marché et les forces de la politique gouvernementale, s'exercent très souvent à une échelle internationale, fait capital pour le Canada, puisque nous vivons, plus que n'importe quelle autre nation, de notre commerce extérieur.

On s'attendra peut-être à ce que je dise quelque chose au sujet de l'influence du travail organisé sur l'emploi. Je répondrai très brièvement. Je crois que le moyen principal par lequel cette influence s'exerce et pourra s'exercer, c'est la pression sur les gouvernements, et surtout sur le gouvernement fédéral. Cela découle de ce que je viens de dire à l'égard de la gérance. Si la gérance n'est pas maître chez soi en ce qui concerne l'emploi, le travail, même organisé, l'est encore moins. Certes, les ouvriers peuvent empirer la situation d'une industrie malade, et en réduire l'emploi, en lui demandant des salaires déraisonnablement hauts. Et, de l'autre côté, les ouvriers peuvent empirer la situation des industries saines et qui grandissent, et de l'économie en général, en leur demandant des salaires déraisonnablement bas, parce qu'une telle politique nuira au pouvoir d'achat massif sur lequel repose notre économie actuelle. En un mot, comme nous venons de dire à la Commission royale sur les perspectives économiques du Canada, il est du devoir du travail organisé de demander, et d'obtenir, du patronat les salaires les plus hauts possibles, pour notre propre intérêt et pour celui de la nation. Ce devoir, nous croyons l'avoir accompli, pas trop mal, dans le passé; nous espérons l'accomplir encore mieux dès la fusion des divers mouvements syn-

dicaux, fusion qui commencera à se réaliser la semaine prochaine!

Mais, remarquez bien, que j'ai dit : « les plus hauts possibles », et ce qui est possible dépend des conditions du marché, qui, elles, dépendent à leur tour de ce même pouvoir d'achat massif que je viens de mentionner, mais aussi de la politique économique du gouvernement et de la situation internationale, économique et politique. Le travail organisé ne pourra jamais obtenir l'embauchage intégral au niveau de vie le plus haut possible par le *seul* moyen de négociation collective. Il lui faut aussi une action politique quelconque, de quel genre reste à décider: appui d'un parti choisi, neutralité politique (je ne dis pas non-confessionnalité politique!), ou quelque compromis. Le résultat décisif de l'expérience du secteur privé, du côté patronal comme du côté ouvrier, c'est que ce secteur ne peut pas faire grand'chose de lui-même; que c'est la politique gouvernementale qui importe le plus. Ainsi, je termine, comme j'ai commencé, en ne faisant qu'un commentaire sur le travail magistral de M. Harvey; car c'est lui, à mon avis, qui a traité de l'essence du problème.

---

## L'expérience canadienne: Le secteur privé de l'économie

R. B. MACPHERSON

Lorsqu'on me sollicita pour prendre la parole au onzième congrès de relations industrielles de l'Université Laval, je fus un peu surpris du sujet choisi. Pourquoi, me demandai-je, parler du chômage, alors que notre préoccupation actuelle est d'éviter une inflation plutôt que de prévenir une récession. Cependant, à la réflexion, je vis qu'il était sage d'aborder le problème maintenant, tandis qu'il est possible de le discuter sans passion et objectivement.

Puis-je faire remarquer que le département des relations industrielles de Laval a fait preuve d'un tel bon sens à maintes autres occasions, à part celle-ci. Du Pont Company of Canada a suivi avec intérêt les activités de ce groupe depuis ses débuts. C'est pour moi un grand honneur et un plaisir d'être ici aujourd'hui pour exposer notre interprétation de ce problème et pour en suggérer des solutions. Je voudrais préciser au préalable ma position dans la compagnie. Comme économiste de compagnie, mon rôle est celui de conseiller de la direction, et non pas celui de membre de groupe à qui incombe de prendre les décisions. Les opinions que j'exprime sont très répandues, mais elles ne reflètent pas nécessairement la politique officielle de la compagnie.

Au début de son exposé d'hier, M. le professeur Lemelin fit remarquer que la stabilité de l'emploi n'est pas nécessairement la même chose que la sécurité de l'emploi. Comme je l'entends, la stabilité, dont il est question à cette conférence, est celle qui résulte de la croissance

et du progrès, et non pas celle qui est associée avec la stagnation et le maintien du statu quo. Les leçons de l'après-guerre enseignent certainement que le plein emploi et les revenus croissants sont les résultats d'une population croissante, de changements technologiques importants, de vastes développements de ressources, et des autres facteurs dynamiques qui caractérisent l'économie à notre époque. Pendant le temps qui m'est alloué, je voudrais élaborer ce thème et en étayer les conclusions par des observations tirées de l'expérience de l'industrie chimique et d'autres industries à développement rapide.

### **CARACTERISTIQUES D'UNE INDUSTRIE EN CROISSANCE**

L'un des traits marquants d'une industrie en croissance est son rythme élevé d'innovation. Une telle industrie développe des produits nouveaux et meilleurs, applique de nouvelles et meilleures méthodes de production et de direction, et souvent elle vend dans des marchés nouveaux. C'est aussi une industrie à haute productivité, qui croît par une recherche continuelle d'idées nouvelles et meilleures, susceptibles d'être mises en pratique. Les fibres artificielles tels le nylon ou l'« orlon », et les plastiques tels le polythène et les vynils, en constituent de bons exemples. Ces produits furent inventés dans les laboratoires des compagnies chimiques, leurs potentialités furent reconnues avec le temps, des usines furent construites et des marchés furent créés, le tout au coût de millions de dollars. Si ces travaux avaient échoué, l'argent dépensé aurait été perdu; comme réussites, ils constituent la prospérité du pays.

### **QUALITES DES INNOVATEURS**

La qualité prédominante d'une industrie innovatrice est le risque élevé qu'elle est disposée à assumer. Ses directeurs doivent avoir la prévoyance pour supputer le

besoin de produits nouveaux ou de l'application commerciale des développements techniques obtenus par la recherche. Ils doivent avoir une grande confiance en eux-mêmes, ainsi que de la persévérance dans la poursuite de leurs desseins et dans la recherche de nouveaux objectifs. A aucun moment, ils ne peuvent se complaire dans les résultats atteints, parce que la concurrence effective ou potentielle est toujours présente. Même dans certaines industries prétendues monopolisées, des produits substitués sont habituellement disponibles, et des produits nouveaux et meilleurs sont constamment élaborés. Ceci requiert de la part des hommes d'affaires une grande flexibilité, une volonté d'expérimenter, et une aptitude à tirer le meilleur parti des occasions qui se présentent. L'atmosphère dans laquelle ils travaillent en est une de défi et de changement.

#### RECOMPENSES DU PROGRES

Le succès des entreprises et industries qui ont ces qualités et caractéristiques peut être mesuré par la croissance de leurs ventes, de leurs actifs et, pas pour le moins, par l'augmentation du nombre de leurs employés. A titre d'illustration, signalons que la production chimique au Canada passa de 152 millions de dollars en 1926 à plus de un milliard en 1955; elle atteindra vraisemblablement trois milliards et trois quarts en 1975. Ceci correspond à un taux composé de croissance de quelque sept pour cent, soit une expansion totale de trois fois et demie au cours de vingt prochaines années. Ceci signifie, qu'alors que la production chimique ne constituait qu'environ un pour cent et demi du produit national brut en 1926, elle représentait quatre pour cent en 1954 et atteindra six et demi pour cent en 1975. Elle croît donc plus rapidement que l'économie dans son ensemble et agit comme un facteur stimulant au sein de celle-ci. Afin d'être capable d'une telle production, l'industrie a effectué au cours de l'après-guerre des investissements nouveaux d'une valeur de \$600 millions de dollars. Cette année quelque \$175 mil-

lions de dollars seront dépensés pour accroître les usines et l'équipement. Finalement, l'emploi s'élevait, en 1926, à 14,000 personnes; en 1954 il se montait à 52,000 personnes, et, en 1975, plus de 100,000 personnes seront employées dans cette industrie.

Le pays dans son ensemble bénéficie également. En premier lieu, les consommateurs sont avantagés par les nouveaux produits qui se présentent sur le marché. En second lieu, ils peuvent acheter plus avec leurs revenus plus élevés, puisque, en longue période, les revenus augmentent plus vite que les prix en raison de la plus grande productivité. L'expansion qui est nécessaire pour produire ces biens signifie que l'argent est dépensé et redépensé par le fait que des biens sont produits pour les entreprises croissantes. Finalement, ceux qui ont assumé les risques au début sont récompensés par les profits qu'ils reçoivent, outre la satisfaction qu'ils retirent du succès en soi.

Il faut, toutefois, ne pas oublier que notre industrie en est une de *productivité* élevée, où par conséquent le rapport de l'emploi à la production est faible, si on le compare à celui de l'industrie en général. Pour chaque million de dollars de valeur ajoutée par l'ensemble des industries manufacturières en 1954, 1953 employés étaient requis. A titre de comparaison, le chiffre correspondant pour les entreprises chimiques était de 104 employés, alors qu'il était de 217 pour l'industrie textile. L'agriculture employait 387 personnes par million de dollars de valeur ajoutée.

## II — LES PROBLEMES ASSOCIES AVEC LA CROISSANCE

Telles sont donc les caractéristiques et les récompenses d'une économie progressive. Il y a lieu, toutefois, de parer aux peines de croissance. En longue période, des changements structurels fondamentaux se développent.

Certaines industries deviennent désuètes et les ressources de certaines régions deviennent moins utiles. Les monteurs de voitures furent évincés par l'invention de l'automobile. Il y a soixante-quinze ans les provinces maritimes souffrirent du remplacement des voiliers en bois par des navires en acier; et présentement elles sont désavantagées par la substitution de l'huile au charbon.

En courte période, les développements technologiques rendent vétustes certains produits et processus de production. Les changements dans les méthodes de production et de distribution amènent des perturbations et frictions temporaires dans l'économie, tout comme les cycles et les fluctuations saisonnières. Les rigidités dans les prix et salaires accentuent leurs effets, parce que les adaptations ne se font pas assez rapidement.

#### **EFFETS DES PERTURBATIONS LIÉES À LA CROISSANCE**

La nature de ces perturbations est telle qu'elles causent à la fois du chômage et des pénuries de main-d'oeuvre. Dans les variations cycliques et saisonnières, les surplus et les pénuries de main-d'oeuvre alternent dans le temps. Dans le changement structurel, une partie des employés des industries ou aires déclinantes sont démis, alors que les industries innovatrices en croissance connaissent des pénuries de main-d'oeuvre. J'ai montré comment le produit national brut augmentera de plus du double au cours des vingt prochaines années. Dans la même période, la main-d'oeuvre n'augmentera que de 45 pour cent, compte tenu des immigrants. Puisque l'estimation du produit national brut est basée en partie sur les perspectives de main-d'oeuvre disponible et en partie sur l'accroissement de productivité, notre croissance économique est restreinte par la croissance de notre population. Nos difficultés au Canada ne tiendront pas aux moyens de sustenter la population, mais à ceux d'obtenir une main-d'oeuvre suffisamment nombreuse pour ne pas re-

tarder l'accomplissement de nos potentialités ou limiter notre niveau de vie. La tendance est à la hausse; le problème est de savoir comment la poursuivre, au rythme le meilleur et avec le moins de dislocations possible.

### LA PREOCCUPATION DES PERTURBATIONS DE LA PART DES ENTREPRISES

Bien que les hommes d'affaires dans les industries dynamiques agissent conformément au principe que c'est par le progrès que l'économie croît et prospère, ils ne sont pas sans se soucier des perturbations temporaires et des peines de croissance qui en résultent. Il y a à cela de saines raisons commerciales. Le chômage n'est pas associé avec la prospérité ni avec le profit. Il est des plus économique d'utiliser l'équipement à plein et de façon constante, plutôt que de l'arrêter puis de le remettre en route. Les coûts du roulement de la main-d'oeuvre et du surtemps sont évités, et il y a l'avantage supplémentaire d'un meilleur moral chez les employés.

### III — SOLUTIONS SUGGEREES

Le problème de croissance consiste, au fond, à attirer les travailleurs, avec les qualifications nécessaires, aux machines à manipuler et au moment où ils sont requis. Une façon de réaliser ceci est d'installer les usines là où les travailleurs sont disponibles. Dans le monde des affaires, l'on reconnaît de plus en plus les avantages de se déplacer vers les villes plus petites où la main-d'oeuvre et d'autres ressources sont disponibles. Les usines Du Pont of Canada sont toutes situées dans ou près de telles communautés. La plus récente est située à North Bay au centre du district minier, la plus ancienne est à Shawinigan Falls où l'énergie et la main-d'oeuvre sont abondantes. Cette solution au problème des surplus et pénuries de travailleurs n'est souvent pas applicable, parce que d'autres facteurs tels les avantages techniques de fabrication,

le transport, et la proximité des marchés, doivent aussi être pris en considération et évalués.

L'autre possibilité a trait au travail, et alors se posent les questions relatives à son offre, sa mobilité et sa qualification. Puisque nous nous attendons à une pénurie chronique de travailleurs au cours des vingt prochaines années, la solution apparente au problème est d'augmenter la population par l'immigration. Plus grand sera l'effectif des travailleurs au Canada, plus prospère sera l'économie. La difficulté majeure en matière de mobilité des travailleurs réside dans les transferts géographiques de population qui sont souvent nécessaires en vue de répondre aux offres d'emploi. A cet égard, l'homme d'affaires offre l'appât de meilleurs salaires et souvent de conditions de travail plus attrayantes, puisque les usines sont neuves.

Le second aspect du problème est la qualité ou la versatilité de la main-d'oeuvre. Par ceci j'entends l'éducation et les qualifications acquises par les travailleurs qui les rendent aptes à se déplacer vers les industries plus complexes et à haute productivité. Dans le changement structurel de longue période, le problème réel en est un d'éducation. Dans cette matière difficile, je me bornerai à faire remarquer que nos besoins en qualité dépassent nos besoins en quantité, et à signaler jusqu'à quel point les hommes d'affaires reconnaissent leur responsabilité de s'assurer les hommes dont ils ont besoin. Le mois passé, la compagnie Du Pont annonçait un plan de bourses d'étude conçu de façon à encourager les jeunes gens brillants à ne pas s'engager dans l'industrie ou la recherche avancée, mais à devenir des professeurs de science dans l'enseignement moyen.

Dans le domaine des problèmes de courte période, des maladaptations frictionnelles et des variations cycliques et saisonnières, la question de l'entraînement de la main-d'oeuvre est vraiment la plus importante. Quiconque fut employé dans les affaires peut affirmer jusqu'à quel point l'entraînement se fait à tous les échelons. No-

tre firme entraîne tous et chacun, qu'il soit docteur en chimie, gradué en administration des affaires, machiniste, opérateur de machine ou commis aux stocks. Même les économistes sont soumis à un entraînement. Le programme énorme de formation commence le jour où l'employé est embauché et se continue pendant toute la durée de l'emploi. Plusieurs reçoivent même une formation d'instructeur. Si nous avons besoin de qualifications indisponibles, nous érigeons une école. Une école de ce genre fut nécessaire lorsque nous fûmes incapables d'embaucher des techniciens pour l'une de nos nouvelles usines automatiques. Tandis que l'usine était au stage des plans, nous avons entraîné vingt gradués récents de high school. A la fin de leur cours, ils commencèrent à mettre en place les instruments par lesquels l'usine fonctionne, et ensuite ils s'occupèrent de leur entretien.

Quand l'économie devient plus complexe, les qualités de l'innovateur, que j'ai décrites plus haut, doivent être complétées par de la prévision économique et de la planification sérieuses et détaillées. Il appert que les décisions doivent être prises selon des estimations du futur qui soient acceptables avec assez de confiance. Sur la base de ces prédictions les décisions relatives à l'expansion peuvent être prises. De cette façon des sites d'usine peuvent être choisis et la construction commencée pendant une récession dans l'anticipation de la prochaine prospérité. Les stocks peuvent être constitués ou entamés avec plus de confiance si la demande future peut être estimée d'avance. L'on essaie de produire à un rythme uniforme tout au long de l'année et, si ceci n'est pas possible, les variations excessives de la production sont réduites. Les erreurs de jugement ne peuvent jamais être complètement éliminées, mais elles peuvent être minimisées par une planification qui éviterait de laisser se perdre des occasions favorables.

Dans la discussion des variations saisonnières et cycliques, il est essentiel, cependant, de tenir compte de la composition de la main-d'oeuvre. Aux sommets saisonniers

et cycliques, certaines personnes tels les ménagères et les étudiants sont attirées temporairement dans les effectifs de main-d'oeuvre. Il est évident que le plein emploi n'est jamais réellement atteint, puisque la ligne de démarcation entre les travailleurs et les non-travailleurs est mouvante. Aussitôt que le besoin de main-d'oeuvre diminue, ces travailleurs temporaires reprennent leur statut initial parmi les non-salariés. C'est pourquoi l'emploi permanent varie, en fait, moins que les statistiques le feraient croire.

Ces changements au sein de la main-d'oeuvre donnent l'occasion à la direction d'atténuer les effets des variations saisonnières de l'emploi. S'il semble que des changements appréciables dans les rythmes de production doivent être effectués, l'on peut prévoir qu'ils coïncideront avec l'embauche ou le renvoi des employés d'été, dont plusieurs deviennent généralement des employés réguliers à la fin de chaque été.

Afin de remédier à la pénurie de travailleurs et, en général en vue d'augmenter la productivité, de plus en plus d'industries introduisent des méthodes de production automatique. Une conséquence de ce processus est de rendre l'emploi plus stable, puisque dans une usine automatique ou semi-automatique le travail devient un élément des coûts fixes. Un même nombre d'opérateurs est requis pour manoeuvrer les soupapes ou pour surveiller les appareils de mesure, que l'usine fonctionne au niveau ou en-dessous de sa capacité. Nous nous sommes rendu compte de ceci lorsque nous avons modernisé nos usines. Sous les anciens systèmes qui requéraient une dose élevée de main-d'oeuvre, l'emploi était très sensible à la production. Ce n'est plus le cas maintenant, et cependant l'emploi n'a pas été réduit, mais il a augmenté.

#### IV — LE SUCCÈS DES SOLUTIONS

Le succès de ces efforts en longue période ne peut être facilement observé ni mesuré. Cependant cette politique est effective en hâtant les processus naturels d'a-

daptation économique, à l'avantage du pays. Grâce aux mouvements au sein de la main-d'oeuvre, et à l'augmentation de celle-ci, et grâce aux améliorations des qualifications et aptitudes des travailleurs, l'adaptation aux changements structurel et technologique se réalise.

Il peut être téméraire de le prédire, mais j'ai le sentiment que nous pourrions éventuellement voir le cycle disparaître ou, du moins, devenir sans importance. Une première raison en est que l'essor haussier de l'économie est suffisamment intense pour réduire l'ampleur et la durée des récessions. Une autre raison est que les diverses industries semblent avoir des types de développement indépendants et complémentaires qui résultent en un rythme de croissance plus régulier.

Quand l'économie devient de plus en plus industrialisée, l'ampleur des variations saisonnières diminue. Par exemple, dans l'industrie chimique durant la période de 1947 à 1951, l'écart moyen entre les périodes d'emploi élevé et bas n'était que de 2½ pour cent. Ceci se compare à 4 pour cent pour l'ensemble des manufactures et à 7 pour cent pour toutes les industries.

## V — CONCLUSIONS

Deux conclusions peuvent être tirées de ces constatations. La première est qu'il faut encourager la mobilité dans le temps et l'espace et réduire les frictions et rigidités. La seconde est qu'il faut encourager les industries manufacturières dynamiques. Celles-ci sont les plus productives et, de plus en plus, elles sont les moins soumises aux variations de l'emploi. Les conditions de plein emploi se retrouvent dans une économie en croissance, et c'est là le type d'économie auquel nous nous attendons au Canada.

---

# L'expérience canadienne: L'expérience des textiles

W. M. BERRY

## INTRODUCTION

L'on trouve dans l'expérience de l'industrie des textiles des exemples pratiques de plusieurs caractéristiques propres aux changements de l'emploi, caractéristiques déjà décrites en principe par les conférenciers précédents. L'on trouve des changements saisonniers et cycliques dans les niveaux de l'emploi, et aussi un degré considérable de chômage au milieu d'une économie en expansion. Il serait peut-être aussi possible, en examinant ce qui se passe au point de vue emploi dans les textiles, de tirer des solides conclusions sur tout le grand secteur de l'économie privée qui s'occupe de fabriquer des biens de consommation, car le textile caractérise ce secteur de bien des façons.

Afin de bien saisir de quelle façon l'industrie des textiles illustre ces problèmes, il est nécessaire d'abord de savoir ce qu'elle est, et jusqu'à quel point elle est importante, dans le cadre industriel. Dans la province de Québec, il y a environ 330 usines qui fabriquent des textiles et elles emploient approximativement 42,000 personnes. Ces chiffres ne comprennent pas l'industrie du vêtement et les autres industries de textiles secondaires. L'on comprend, entre autres, dans le groupe des textiles 59 usines fabriquant des produits lainiers, 14 qui font des produits de coton, 36 qui font des textiles synthétiques et 139 usines de tricots. Ces usines sont répandues à travers la province.

### NATURE DE L'EMPLOI DANS LES TEXTILES

Avant de s'engager dans l'expérience des textiles au point de vue emploi, il y a des caractéristiques importantes qui sont à la base de notre discussion. Ces faits peuvent s'énoncer brièvement :

1—L'emploi dans les textiles est considérable à l'heure actuelle. Il y a à peu près 82,000 employés au Canada, dépassant en nombre des industries comme celles des produits chimiques, des appareils électriques, de la pulpe et du papier, et des moulins à scie.

2—L'emploi dans les textiles a diminué d'environ 15,000 employés depuis 1950, alors que dans toutes les autres industries manufacturières il a augmenté de 114,000. Malgré cette baisse, l'industrie textile a continué de recruter des techniciens et va même jusqu'à donner son soutien aux écoles gouvernementales et aux étudiants.

3—L'emploi dans les textiles est typiquement situé dans les petits centres; il y a au-dessus des deux-tiers des employés qui sont dans des villes en bas de 50,000 âmes, ce qui a créé des perturbations vu qu'environ 70 usines ont fermé leurs portes depuis 1950.

4—Les opérations dans le textile demandent plus de dextérité et d'attention qu'aucun degré quelconque de force physique. L'industrie textile joue un rôle réellement important en fournissant des possibilités d'emploi à des gens qui ne peuvent pas facilement être absorbés dans l'industrie lourde, particulièrement aux femmes.

5—Les textiles fournissent un haut degré d'emploi par rapport au rendement et à l'équipement. Sur chaque dollar de valeur ajoutée aux biens pendant la fabrication des textiles, il y a 58 centins qui sont payés en salaires, ce qui est une proportion plus élevée que dans toute autre industrie manufacturière. L'industrie textile requiert 118 employés par million de dollars en usines et équipe-

ment, ce qui est à peu près la moyenne pour l'industrie manufacturière.

6—L'emploi dans les textiles est relativement stable. Dans une année moyenne, il varie de haut en bas de 4.3%; dans toute l'industrie canadienne, la variation est de 7%. Les groupes industriels qui emploient 1,420,000 personnes ont une variation saisonnière plus grande que les textiles, alors que chez ceux qui emploient 660,000 personnes, la variation est plus petite.

7—Les variations d'emploi dans les textiles sont complètement à l'inverse, au point de vue temps, des changements saisonniers dans les autres industries. Les textiles donnent plus d'emploi pendant les mois où les autres industries le réduisent, et l'emploi dans les textiles diminue quand les autres industries l'augmentent.

8—Les textiles résistent aux variations cycliques et saisonnières mieux que les autres occupations. En 1929, les textiles ont perdu 6% de leurs employés et les ont retrouvés en 1933, alors que toutes les autres industries manufacturières, après avoir perdu 32% de leurs employés, n'ont recouvré le niveau de 1929 qu'en 1939.

#### VALEURS DE L'EMPLOI DANS LES TEXTILES

L'importance des valeurs de l'emploi dans les textiles provient directement des faits énumérés plus haut, aussi bien que du volume et de l'avenir du marché pour les produits textiles canadiens. Sur une base per capita, le volume de la demande pour les textiles au Canada est le deuxième plus élevé au monde, et cette demande montrera un accroissement remarquable au cours des 20 prochaines années. L'on peut prédire avec confiance qu'à ce moment-là les exigences du pays au point de vue textiles seront 2 fois et quart ( $2\frac{1}{4}$ ) le niveau actuel. Le nombre d'employés nécessaires pour fournir ce volume sera d'environ 182,000 personnes. L'industrie textile ne doit pas

être considérée comme une industrie décadente mais plutôt comme une industrie à expansion (growth industry).

Dans ces circonstances, quels sont les avantages que l'emploi dans les textiles peut offrir?

1—La demande élevée pour les textiles crée une offre considérable d'emploi, spécialement si l'on prend en considération la proportion élevée de salaires par rapport à la production de l'industrie. Dans des conditions raisonnables, les textiles offrent une réelle opportunité d'emploi productif.

2—Comme industrie de petite ville, les textiles peuvent offrir l'avantage social de réduire l'exode des gens vers les grandes villes, ce qui fait beaucoup pour la dignité et la sécurité de la vie communautaire dans les petits centres. Les industries qui fabriquent des objets volumineux sont nécessairement liées aux grandes villes. Les industries d'extraction sont liées aux endroits où se trouve la matière brute. L'industrie textile peut prospérer dans des petits centres où le mode de vie devient de plus en plus intéressant à mesure que la congestion des grandes villes augmente.

3—Il n'est pas suffisant qu'un pays ait quelques opérations qui sont considérées comme hautement productrices alors qu'une partie importante de la force ouvrière demeure sans possibilité d'emploi. Un emploi rémunérateur est nécessaire pour tous les genres de travailleurs. Les textiles accomplissent cette fonction car plusieurs de ses opérations demandent un type distinct de main-d'oeuvre, et cette industrie textile est en harmonie utile avec les cadres d'emploi de plusieurs centres, agissant comme un complément à l'industrie lourde. Un bon exemple d'une industrie complémentaire se trouve en dedans même de l'industrie textile. Le manufacturier de fibres synthétiques se sert d'un capital immobilisé très dispendieux qui donne un rendement en dollars très élevé par homme. La fibre peut difficilement être exportée vu que les autres

pays la produisent à meilleur marché. Mais elle est employée dans les usines canadiennes de tissages et de tricots qui, elles, emploient un montant considérable de travailleurs par rapport au rendement.

4—Les textiles fournissent un stabilisateur emmuré (built-in) contre les fluctuations saisonnières et cycliques beaucoup plus grandes et irrégulières des autres industries. Ce volume d'emploi dans les textiles fluctue beaucoup moins que celui de plusieurs autres occupations, et les changements saisonniers qu'il y a se produisent exactement à ces temps de l'année où ils sont les plus utiles pour stabiliser le taux du revenu de la localité.

#### CHOMAGE

Pourquoi, avec un marché aussi grand, et qui continue de grossir pour les textiles, et les avantages de l'emploi dans les textiles, y a-t-il 15,000 personnes qui ont perdu leur emploi? Qu'est-il arrivé de ces personnes?

La cause principale provient d'un changement de structure dans la position de l'industrie canadienne, démontré par une augmentation aiguë dans l'intensité de la concurrence provenant des importations, et une réduction marquée dans la part du marché total fourni par la main-d'oeuvre canadienne, le tout résultant de notre politique nationale au point de vue commercial. L'industrie textile n'est pas unique à cet égard car cette politique a affecté plusieurs industries canadiennes. Ce qui est unique, c'est la sévérité de son effet sur les textiles, une réduction absolue de l'emploi dans un temps de prospérité générale. L'industrie a décliné alors qu'elle aurait dû grossir.

Les difficultés additionnelles de l'industrie textile sont précisément dues aux facteurs qui lui donnent des avantages uniques comme source d'emploi. C'est une industrie à main-d'oeuvre (labour) intensive, avec une proportion élevée de salaires par rapport aux ventes, et par consé-

quent incapable de rencontrer les coûts de main-d'oeuvre de plusieurs pays étrangers, même avec une productivité supérieure dans les secteurs où celle-ci pourrait exister avec le volume relativement petit de la production canadienne.

L'industrie textile ne souffre d'aucune inefficacité qui pourrait être corrigée par de la machinerie moderne. Le niveau général de l'équipement est bon. Les dépenses, principalement pour la rénovation, ont été de l'ordre de 570 millions dans 10 ans, ce qui représente un programme plus progressif d'investissement que pour l'industrie manufacturière en général. L'habileté de l'industrie, au point de vue technologique et technique de ventes, a été avivée à un haut degré. Et cependant, elle a les mêmes problèmes que les autres industries qui doivent faire concurrence aux produits d'autres pays qui manufacturent en masse ou qui paient des bas salaires.

Les changements technologiques n'ont pas été non plus un facteur d'importance dans la réduction de l'emploi. Dans l'industrie textile, la technologie s'est mûrement développée pendant une période de temps plus longue que dans n'importe laquelle autre entreprise de fabrication. L'industrie est déjà hautement mécanisée, et, par conséquent, on ne prévoit pas dans l'avenir un degré important de chômage technologique.

Après avoir pris note des causes du chômage dans l'industrie textile, demandons-nous quelles en ont été les conséquences pour les 15,000 travailleurs qui ont perdu leur emploi. Il n'y a pas de bonnes données sur l'expérience canadienne, mais il existe une excellente étude de ce qui est arrivé aux travailleurs congédiés de plusieurs usines de textiles fermées en Nouvelle-Angleterre, et elle montre :

1—43% des travailleurs étaient encore en chômage au moment du relevé et un tiers d'entre eux était resté

sans aucune position depuis le moment de leur congédiement.

2—12% s'étaient retirés du marché de l'emploi.

3—46% travaillaient ailleurs. Ceci s'est produit dans une région où des supposées industries à expansion (growth industry), telle que l'industrie électronique, avaient substantiellement augmenté l'emploi, circonstances qui, selon une conception populaire, sont supposées faciliter la mobilité de la main-d'oeuvre et la découverte de nouvelles positions.

De plus, qu'est-il arrivé aux personnes qui ont trouvé des nouvelles positions? Alors qu'un quart des employés réengagés avait laissé l'industrie manufacturière, plus d'un tiers était retourné dans le textile en dépit du déclin des possibilités d'emploi dans ce domaine. Seulement environ 14% de ceux qui s'étaient à nouveau trouvé de l'ouvrage étaient allés dans les industries d'expansion. De plus, 65% de ceux qui s'étaient réengagés gagnaient moins dans leurs nouvelles occupations que dans leurs anciennes tâches dans les textiles. Ces faits indiquent qu'il n'est pas toujours possible pour des travailleurs déplacés de trouver facilement de l'ouvrage, ou encore plus de l'ouvrage productif.

Prenant comme base le résultat de ces études, le chômage dans les textiles au Canada a très évidemment créé des problèmes humains et sociaux sérieux qu'il aurait mieux fallu éviter. La stabilité de l'emploi est certainement un objectif très désirable en soi, tant au point de vue économique qu'au point de vue social, et la question qui reste à considérer est de se demander ce que l'industrie privée peut faire dans ce domaine.

#### COMMENT FAIRE FACE A L'EMPLOI INSTABLE

Il appartient à la direction de l'industrie de préserver et de faire avancer la prospérité de leurs organisations

tant pour le bien de leur entreprise que pour les valeurs économiques et sociales que cette prospérité apporte à la société. La compagnie qui n'est pas bien administrée et n'est pas prospère n'est d'aucune utilité à ses employés, et cette prospérité ne peut s'atteindre sans tenir compte de l'importance considérable de l'aspect humain des opérations. Une bonne administration implique la stabilité et le progrès, dans les limites imposées par les conditions du marché.

Il y a un besoin essentiel de garder les gens régulièrement à l'ouvrage de façon à maintenir intacts les cadres du personnel d'expérience. Il y a plusieurs cas où des usines de textiles ont tenté de faire ceci dans l'espoir que les conditions prendraient une meilleure tournure; dans quelques-uns de ces cas, le résultat n'a pas été trop heureux. L'une des méthodes a été de répartir l'ouvrage en opérant à temps réduit, mais ceci a été trop souvent suivi d'une réduction du personnel au moment où il n'était plus possible de continuer la répartition de l'ouvrage. Une autre méthode a été de créer de l'emploi en accumulant des inventaires, mais c'est là une façon hasardeuse d'approcher le problème du chômage quand le style est un facteur important. Une autre méthode a été de couper les prix, mais ceci n'a pas été fructueux dans l'industrie textile vu que les marges de profit ont été si minces ou non-existantes, que les prix réduits n'ont fait qu'augmenter les pertes. Les compagnies qui perdent de l'argent de façon constante ne peuvent pas continuer à employer du monde, car nous vivons dans une économie de profits et pertes où personne ne souscrit les pertes.

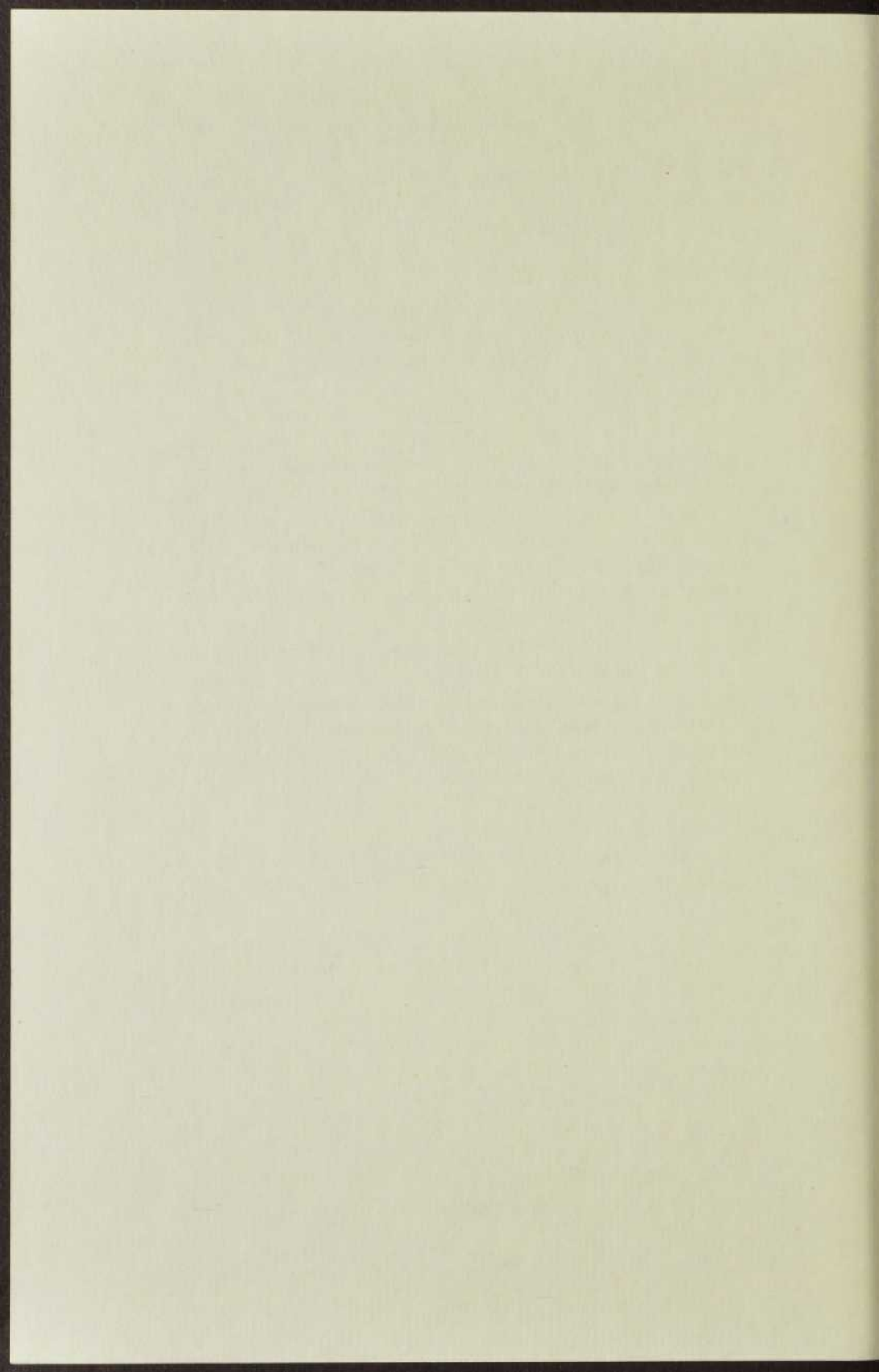
Il s'ensuit de toutes ces raisons qu'il doit y avoir, chez toute bonne administration, un degré de vision en projetant d'avance la production pour diriger les opérations à travers les saisons mortes, protéger ce précieux composé d'habileté que l'on trouve chez la main-d'oeuvre, être capable de fournir le marché rapidement quand le volume revient, et utiliser les investissements au meilleur taux possible. Ces choses-là sont importantes pour la com-

pagnie, le sont encore plus pour les employés, et elles conduisent à une harmonie d'intérêt des deux dans un niveau d'opération qui continue à être stable.

Un chômage saisonnier d'une magnitude considérable existera toujours au Canada, où le climat est un facteur, et des projets de travaux publics, tout utiles qu'ils peuvent être, ne règlent pas le problème.

Il y a heureusement des industries, et l'industrie textile a son importance parmi elles, qui sont relativement non-saisonnnières et qui fournissent un emploi naturellement stable. C'est à l'actif des textiles que l'aspect saisonnier de son emploi soit un complément exact aux changements dans les autres industries. L'expérience a démontré que les travailleurs ne sont transférables d'une industrie à l'autre qu'avec beaucoup de désorganisation et de difficultés. Le transfert d'une région à l'autre est encore plus difficile. En conséquence, un remède plein d'espoir à l'instabilité de l'emploi réside dans le maintien d'une continuité raisonnable du genre d'activité industrielle établi au Canada tout en faisant ressortir les industries du secteur privé de l'économie qui sont naturellement stables dans leur type d'emploi.

---



## Aspect normatif de la stabilité de l'emploi

MAURICE TREMBLAY

Nous sommes au terme de deux Journées d'Etude où, non seulement ont été analysés de façon experte tous les facteurs qui déterminent la stabilité de l'emploi dans l'économie canadienne d'après-guerre, mais où, au surplus les divers conférenciers, à la lumière de leurs analyses, se sont appliqués à formuler les politiques les plus propices à ramener l'instabilité de l'emploi à un minimum qui soit en accord avec les autres exigences du bien commun et le respect de la personne humaine.

Aussi bien peut-on considérer que les aspects normatifs du problème ont déjà été traités; et d'une façon d'autant plus satisfaisante qu'on l'a fait dans l'éclairage de la science économique et de la sociologie qui sont, avec les autres sciences de l'homme, comme les extensions modernes de l'« experientia », que St-Thomas jugeait indispensable pour porter un bon jugement de science morale.

Quand donc on m'a fait l'honneur de m'inviter à apporter le point de vue de la philosophie politique en conclusion de vos travaux, on n'a certainement pas songé à m'ériger en juge de dernier ressort des propositions pratiques qui vous ont été soumises. On s'attendait sans doute plutôt que j'explique la conception de l'homme et de la société politique qui les ont inspirées et que je les situe dans le contexte plus vaste de l'ensemble des exigences pratiques du bien commun à notre époque. C'est donc à cela que je vais m'appliquer.

Deux choses me semblent ressortir clairement des mesures qui vous ont été suggérées pour parer à l'instabilité de l'emploi. La fonction nouvelle de contrôle de la vie économique qu'on reconnaît à l'Etat et le souci qu'on a manifesté, par ailleurs, de respecter les libertés fondamentales des citoyens et de conserver aux agents privés de l'économie le maximum d'initiative et de responsabilité conciliable avec la réalisation de la prospérité commune et la stabilité relative de l'emploi qu'elle suppose.

Cette prise de position implique une conception spéciale de la société politique et de ses rapports avec l'homme et elle offre, du même coup, une solution particulière au grave problème du partage à établir entre ce qui doit relever des autorités publiques et ce qui doit être laissé à l'initiative individuelle et collective des citoyens dans la réalisation du bien commun politique, dans une société hautement industrialisée comme la nôtre.

C'est dire que pour saisir la pleine portée des mesures qui vous ont été proposées, de même que pour en estimer le bien-fondé, nous sommes appelés à nous interroger sur la nature de la société politique et sur les exigences pratiques de son bien commun dans la conjoncture historique où nous nous trouvons.

Mais une élucidation des concepts de société et de bien commun politiques suppose une clarification de la notion plus générale de société.

Pris dans sa rigueur sociologique, le terme société désigne tout groupement social qui résulte de l'union de plusieurs personnes en vue de la réalisation d'une même oeuvre en collaboration. Il y a société proprement dite quand deux ou plusieurs personnes associent leurs efforts pour atteindre un résultat commun.

La nécessité fonctionnelle d'une autorité dans toute société nous apparaît aussitôt.

Les membres d'une société ne sauraient, en effet, collaborer effectivement à la réalisation de l'oeuvre commune qui les finalise, si leurs activités ne sont pas coordonnées de façon à se compléter les unes les autres. Or, cette coordination suppose une autorité, c'est-à-dire, un principe de direction et de contrôle qui décide, d'une façon impérative et obligatoire pour tous les membres, d'un plan d'action commune et qui en impose l'exécution en donnant les ordres appropriés et en veillant, avec l'appui de sanctions définies, à ce que chaque membre se conforme à ses décisions et accomplisse fidèlement le rôle particulier qui lui est attribué dans la réalisation de l'oeuvre commune.

L'autorité est sans doute nécessaire dans une société comme pouvoir de contrôle: pour maintenir dans le service de l'oeuvre commune les membres qui seraient tentés de s'en écarter pour suivre un intérêt divergent, mais sa nécessité tient encore, plus fondamentalement, au pouvoir de direction impérative qu'elle exerce sur l'activité fonctionnelle de chacun des associés.

En effet, une société où tous les membres seraient parfaitement disposés à collaborer à l'oeuvre commune et qui, pour autant, n'aurait pas besoin de pouvoir coercitif, aurait encore besoin d'un pouvoir directeur. Si la convergence des volontés des associés, vers la fin commune, peut s'obtenir sans l'action contraignante de l'autorité; par contre, la coordination de leurs activités en vue de la réalisation de cette même fin, ne peut être assurée sans l'action directrice de l'autorité. La coordination des activités des membres d'une société exige, en effet, la mise en oeuvre et la mise au point continuelle d'un plan d'action commune déterminé, où sont ajustées d'une façon cohérente et efficace les diverses contributions des membres, de façon à ce qu'elles soient effectivement complémentaires les unes des autres dans la réalisation de l'oeuvre commune. Comme, par ailleurs, il existe une infinité de plans susceptibles d'assurer la réalisation de l'oeuvre commune et qu'aucun ne s'impose de soi dans toutes ses

déterminations, laisser, dans une société, l'établissement du plan concret d'action commune à la décision individuelle de chacun des membres, conduirait à l'adoption d'autant de plans d'action commune qu'il y a de membres, ce qui rendrait toute coopération impossible et ferait sombrer cette société dans l'inaction ou dans l'anarchie.

Toute société, en autant qu'elle consiste dans l'union de plusieurs personnes en vue d'une même oeuvre à réaliser en collaboration implique donc, de par sa nature même, une autorité qui, parmi tous les systèmes de coopération susceptibles de réaliser sa fin, choisit celui qui lui semble le meilleur et oblige tous les membres à s'y conformer.

Qu'elle soit exercée, soit par tous les membres se liant par des décisions prises à l'unanimité ou à la majorité, soit par un chef reconnu, soit encore par un ou plusieurs organes différenciers; on peut ainsi tenir pour acquis que l'autorité représente une fonction distincte et nécessaire dans toute société.

Nous nous souviendrons de cette conclusion quand, plus avant dans notre exposé, nous nous demanderons si la prospérité commune d'un pays comme le nôtre, avec la stabilité de l'emploi qu'elle suppose, peut être réalisée par les agents privés de l'économie sans l'action coordinatrice de l'autorité publique.

Poursuivant notre analyse, nous constatons que c'est le bien poursuivi en commun qui fait l'unité d'une société, puisque c'est en vue de sa réalisation que ses membres sont associés, qu'ils forment un groupe; et que leurs activités sont coordonnées et constituent une action commune.

Principe unificateur de chaque société, la fin commune en est aussi le principe spécifique, c'est-à-dire le principe qui lui donne sa nature propre et distinctive. Si l'on nous interroge sur la nature d'une société, c'est spontanément

ment en indiquant la fin particulière qu'elle poursuit que nous formulons notre réponse. Et s'il s'agit de distinguer une société d'une autre, une société de bienfaisance d'une banque par exemple, ou une société littéraire d'une société sportive, c'est en invoquant les fins différentes qu'elles poursuivent, que nous établirons cette distinction, tant il est vrai que la fin commune est bien l'élément spécifique de chaque société.

Mais en quoi consiste cette fin commune qui donne ainsi aux sociétés leur nature distinctive? Si on l'analyse, on se rend compte qu'elle est toujours un bien utile, c'est-à-dire un produit ou un service ordonné à la satisfaction d'un besoin humain, et qui se définit par référence à ce besoin. C'est, en effet, pour satisfaire ou mieux satisfaire leurs besoins que les hommes forment des sociétés; si bien qu'une société dont le but commun ne correspondrait à aucun besoin humain est proprement impensable. C'est donc, en définitive, par les besoins humains auxquels sont ordonnés les biens utiles qui les finalisent, que les sociétés se distinguent entre elles. Et il y aura autant d'espèces de sociétés qu'il y a de besoins humains différents à satisfaire par des biens utiles produits en collaboration.

Besoin fondamental de la nature humaine de se perpétuer, et nous avons la société familiale.

Besoin de culture sous toutes ses formes et nous avons, comme autant de sociétés distinctes, toutes la prolifération des institutions d'enseignement et de diffusion des connaissances: les écoles à tous leurs degrés, les bibliothèques, les musées, les maisons d'édition, les sociétés d'étude, les congrès comme le nôtre, et combien d'autres organismes encore.

Multiplés besoins que peut comporter la conservation de la santé, et nous avons les hôpitaux, la corporation des médecins, les ligues de santé, et la liste s'allonge.

Besoins diversifiés à l'infini de biens matériels et nous avons la multiplicité des sociétés industrielles et commerciales.

Le raffinement de notre civilisation, par la diversification des besoins qu'il implique, a donné ainsi naissance à une multitude infinie de sociétés diverses.

Mais où donc, doit-on se demander à ce point, se situe la société politique parmi cette immense variété de sociétés? En quoi consiste le bien utile qui la finalise? Et quel besoin humain particulier est-il destiné à satisfaire?

En réalité, la société politique ne se situe pas parmi les autres sociétés, mais au delà de celles-ci, car, à l'exclusion de l'Eglise qui est d'un autre ordre, elle les englobe toutes, en les transcendant. En effet, son bien commun n'est pas, comme celui des autres sociétés, quelque produit ou quelque service déterminé, ordonné à la satisfaction de telle catégorie définie de besoins, d'un groupe restreint de personnes, mais idéalement l'ensemble complet de tous les biens et de tous les services — y compris ceux que réalisent les autres sociétés — dont tous les hommes indistinctement qui résident sur son territoire peuvent avoir directement ou indirectement besoin pour atteindre à leur plein épanouissement humain, dans tout ce que cela comporte.

Et ainsi la société politique se surajoute aux autres sociétés, qui ne pourvoient qu'à des besoins partiels d'un nombre limité de personnes, de telle façon qu'en les coordonnant et en les suppléant, tous les besoins essentiels de toutes les personnes humaines, vivant dans ses cadres, aient, dans les limites de ses ressources, chance d'être satisfaits.

Si, à ce point, nous risquions une définition de la société politique, nous dirions qu'elle est cette société qui, réunissant d'une façon obligatoire toutes les personnes

humaines résidant dans les limites du territoire où elle est établie, est ordonnée, par l'action conjuguée d'un pouvoir souverain et des initiatives individuelles et collectives des citoyens, à la réalisation et à la juste répartition d'un bien commun spécial: le bien commun public ou politique, si justement appelé utilité commune par les scolastiques; ce bien commun, consistant idéalement dans l'ensemble organisé de toutes les conditions extérieures de vie, biens matériels et services, dont les personnes humaines, qu'incorpore cette société politique, ont directement ou indirectement besoin pour se développer normalement dans l'ordre physique, intellectuel et moral et pour vivre selon les exigences de la dignité humaine.

On dit que la société politique ainsi définie est naturelle parce que, à un certain degré de civilisation, les avantages communs essentiels qu'elle assure, sont nécessaires pour mener une vie proprement humaine. Aucune autre société temporelle prise individuellement n'est à ce point nécessaire à l'accomplissement de notre vocation d'homme. On peut mener une vie humaine parfaitement convenable et digne sans appartenir à un syndicat, à une université, à une famille même; mais qui pourrait actuellement prétendre à son plein épanouissement humain en dehors des cadres d'une société politique? Et c'est sans doute pour cela qu'il suffit d'être homme avec une vocation d'homme, et de naître sur le territoire d'une société politique, pour être obligatoirement incorporé à cette société politique.

Comparée aux autres sociétés temporelles, la société politique se présente aussi, par rapport à elles, comme une société parfaite. Précisément parce que son bien commun est destiné, par sa complétude, à satisfaire tous les besoins fondamentaux de l'homme; alors que les autres sociétés, en raison de leur spécialisation même, ne pourvoient toujours qu'à des besoins partiels ou secondaires de l'homme.

Considérée par rapport aux autres sociétés temporelles, la société politique a encore raison de société souve-

raîne, et cela tient aussi à la nature de son bien commun. Il existe, en effet, les mêmes rapports entre les sociétés qu'entre leurs fins. Or, le bien commun politique, en tant qu'il comprend tous les biens utiles à l'épanouissement de la vie humaine, contient, en se les subordonnant, tous les avantages particuliers réalisés par les autres sociétés. La société politique contient donc, en se les subordonnant, toutes les autres sociétés temporelles. Il suit de là que la société politique est la société temporelle souveraine et que toutes les autres relèvent à quelque degré de son autorité. L'on sait d'ailleurs que la loi de l'Etat est, en fait, la loi positive suprême et que toutes les sociétés privées doivent s'y conformer, dans leur constitution et dans leurs activités, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à la dissolution forcée.

Par ailleurs, dans la mesure où la société politique intègre, sans les détruire, les associations privées et les fait contribuer à son bien commun, elle offre ce dernier caractère de constituer un tout organique diversifié.

La société politique n'est pas, en effet, à confondre avec l'Etat. Pour en être l'organe central, celui-ci n'en est toutefois qu'une partie. A un niveau différent, les citoyens et leurs associations sont aussi des organes actifs et responsables à l'intérieur du corps politique, et non pas de simples exécutants des volontés gouvernementales. Ce qui revient à dire que le bien commun politique n'est pas l'affaire exclusive de l'Etat, mais la responsabilité commune de toutes les parties organiques de la société politique.

Et c'est ainsi qu'en conclusion de ces considérations qui, croyons-nous, explicitent à leur façon, la conception de la société politique et de son bien commun qu'impliquaient les travaux de mes devanciers, nous sommes amenés à nous poser le problème majeur, qu'ils ont soulevé, du partage de cette responsabilité commune entre l'Etat, les citoyens et leurs libres associations, dans les condi-

tions économiques et sociales que présente la société canadienne.

Remarquons immédiatement que le problème tel qu'il se pose en est un de division du travail à l'intérieur d'un organisme, où les organes différenciés se prêtent mutuellement assistance dans l'accomplissement de leurs fonctions respectives et où, pour autant, ce que fait une partie, n'est pas de soi une limitation et une entrave au rôle d'une autre partie.

Poser ce problème de la conciliation de la liberté des citoyens et de l'autorité de l'Etat, non plus en termes organiques, mais en termes mécaniques, comme s'il s'agissait de deux forces opposées en présence qui se déplacent l'une l'autre, en sorte que tout l'espace occupé par l'une soit automatiquement perdu par l'autre, équivaut donc à en fausser complètement les perspectives et à se mettre dans l'impossibilité de le résoudre. A condition de les considérer en fonction du bien commun public qui les finalise l'une et l'autre, l'autorité de l'Etat et la liberté des citoyens nous apparaissent comme des principes, non pas antithétiques, mais complémentaires à l'intérieur de la société politique. L'autorité y engendre normalement la liberté et les extensions de la liberté y commandent une expansion correspondante de l'autorité.

Que l'autorité de l'Etat puisse être génératrice de liberté, nous en avons la preuve manifeste dans sa fonction la plus universelle et la plus fondamentale; sa fonction de protection des droits, où le maximum de contrainte étatique se présente comme la condition même de l'autonomie et de l'indépendance des citoyens. Voyons comment il en est bien ainsi.

Le rôle général de l'Etat, à titre d'autorité constituée à l'intérieur de la société politique, est d'assurer, par son action, la réalisation aussi parfaite que possible du bien commun politique; c'est-à-dire, comme nous l'avons vu,

d'un ensemble organisé de conditions extérieures de vie, choses et services, qui, équitablement réparti entre les citoyens, leur permet, s'ils le veulent, de se développer normalement dans tous les ordres, d'honorer leurs responsabilités sociales et de vivre selon les exigences de la dignité humaine.

Or, parmi les diverses conditions de vie favorables à l'épanouissement de la vie proprement humaine que doit comprendre le bien commun politique, la sécurité des citoyens dans la jouissance de certains droits fondamentaux, contre toute violation par autrui, constitue la condition de base, celle sans laquelle les autres ne sauraient être atteintes ou perdraient toute signification humaine. Sécurité de leur vie, sécurité dans la libre jouissance et la libre disposition de leurs biens, sécurité de l'exécution des contre-prestations de leurs contrats, sécurité dans l'exercice de toutes les libertés fondamentales maintenant reconnues à la personne humaine à titre de partie autonome et responsable de l'humanité, comme celle de disposer librement de sa personne et de son travail, de fonder un foyer, de s'associer à ses semblables pour promouvoir un intérêt collectif légitime, et de suivre la voix de sa conscience en toute matière, qui, de soi, ne peut et ne doit relever que de la conscience.

Eh bien, cette sécurité élémentaire des citoyens dans l'exercice de tous ces droits fondamentaux, qui sont les conditions mêmes de leur autonomie et de leur liberté de personnes humaines, ne peut être garantie contre toute violation par autrui, que par l'établissement par l'Etat d'un ordre juridique impératif qui définira ces droits et fera de leur violation un crime ou un délit, soumis aux jugements sans recours des tribunaux et aux sanctions inéluctables de la force publique. Et c'est ainsi que de l'abolition radicale par l'autorité publique de la liberté des violateurs éventuels des droits fondamentaux des autres, résulte une situation générale où chacun peut, en toute confiance, jouir véritablement de la liberté.

Mais la fonction de l'autorité dans une société ne consiste pas uniquement à empêcher les membres de se nuire réciproquement; elle consiste surtout, comme nous l'avons établi, à coordonner leurs activités en sorte qu'elles constituent autant de contributions complémentaires à la réalisation du bien commun poursuivi par cette société.

Cette fonction positive de coordination qu'ils n'auraient pas imaginé de nier à l'autorité d'une association privée quelconque, les tenants du libéralisme doctrinal l'ont cependant nié à l'Etat, en dissociant radicalement l'économique du politique. Selon eux, en effet, la prospérité commune n'est pas une fin vers laquelle l'Etat doit orienter rationnellement les divers agents économiques. C'est plutôt une conséquence heureuse qui est appelée à résulter spontanément de la recherche par chacun, en concurrence avec tous les autres, dans les cadres d'un marché libre, de son avantage particulier maximum; et cela, par tous les moyens que peut lui assurer son talent et son industrie, à l'exception seulement de la violence, de la fraude et de la coalition qui pourrait enrayer le mécanisme de la concurrence.

C'est la concurrence, en effet, qui est censée être le principe animateur et régulateur de l'économie. C'est elle, d'une part, qui doit assurer l'utilisation maximum des ressources et des énergies productives, en même temps que le perfectionnement continu des produits et des services offerts sur le marché. C'est elle, d'autre part, qui doit assurer l'équilibre du système, en ajustant automatiquement, dans chaque secteur, la production à la consommation, par le jeu de la loi de l'offre et de la demande, qui constitue l'expression de son rôle régulateur sur le marché des biens et des services.

L'économie trouvant ainsi dans les libertés concurrentes son principe à la fois dynamique et ordonnateur, non seulement l'intervention de l'Etat y devient inutile, mais encore elle ne pourrait que paralyser et fausser le fonctionnement normal du système. Dans ces conditions

postulées par la doctrine libérale, une seule fonction est réservée à l'Etat: celle de veiller au respect de la propriété et des contrats, et d'arbitrer ainsi de l'extérieur, en se contentant de sanctionner les règles du jeu, l'activité des divers agents économiques. C'est la fameuse théorie politique dite du laissez-faire ou de l'Etat-Gendarme.

Aux premiers stades de la révolution industrielle en Europe, alors que l'augmentation de la production à partager ne permettait pas encore de relever appréciablement le niveau de vie des masses, surtout si l'on songe que la population s'accroissait alors au même rythme que le progrès économique, la doctrine libérale a pu servir à donner bonne conscience à la bourgeoisie en face de la misère de la classe ouvrière généralisée à l'époque. Elle a pu aussi fournir une rationalisation à l'inaction de l'Etat, alors qu'on connaissait mal les mécanismes généraux de l'économie et qu'il était par conséquent impossible d'élaborer une politique économique rationnelle.

Mais il demeure que, même dans l'hypothèse de ressources collectives suffisantes, il est illusoire de prétendre que de la poursuite par chacun des agents économiques de son intérêt particulier maximum en concurrence avec tous les autres, il peut résulter une véritable prospérité commune, assurant à tous les citoyens les biens et les services essentiels dont ils ont besoin pour vivre en hommes. Voici d'ailleurs l'opinion de Sa Sainteté Pie XII sur ce point: « Qui dit vie économique, dit vie sociale, déclare-t-il. Le but auquel elle tend, par sa nature même, et que les individus qui y sont engagés doivent également poursuivre dans les diverses formes de leur activité, c'est de mettre, d'une façon stable, à la portée de tous les membres de la société les conditions matérielles requises pour le développement de leur vie culturelle et spirituelle. Et il n'est pas possible d'obtenir quelque résultat dans ce sens sans un ordre extérieur, sans des normes sociales qui visent à la réalisation durable de cette fin; et le recours à un automatisme magique dans la vie économique est une chimère qui est non moins vaine que dans tout autre domaine de la vie sociale ». <sup>1</sup>

Il est manifeste, en effet, qu'un bien commun ne peut être atteint par des hommes que s'ils le poursuivent positivement par des activités coordonnées. Comme le signale le Pape, c'est croire à la magie ou aux chimères que de s'imaginer qu'il peut résulter automatiquement du jeu anarchique des libertés concurrentes.

Cette coordination s'impose d'autant plus, dans les cadres de la vie économique moderne, qu'avec l'extension de la division du travail aux limites même du monde, l'exercice de la liberté d'un agent économique conditionne l'exercice de la liberté de tous les autres, et qu'à moins de les coordonner, ces libertés se feront échec les unes aux autres et se frustreront mutuellement de leur objet.

Mais la coordination des agents économiques à l'intérieur de la société politique, de façon à harmoniser leurs activités et à les faire contribuer d'une façon stable à la prospérité commune, ne peut se faire sans une planification préalable. Par ailleurs, cette planification est maintenant possible, car avec les progrès de la statistique et la théorie économique, on est maintenant en mesure de suivre et de comprendre, dans une large mesure, le jeu des forces économiques à l'échelle d'un pays et même du monde, ce qui permet, dans la même mesure, de prévoir des interventions susceptibles de contrôler et d'orienter ces forces économiques vers des objectifs de bien commun.

Cette planification, avec la coordination qui l'actualise, peut être de type collectiviste, comme en pays communistes. Elle est alors basée sur la suppression de la propriété privée des moyens de production et l'abolition du mécanisme du marché. Dans le plan qu'il établit, l'Etat collectiviste détermine, d'une façon impérative, les types et les quantités de produits à fabriquer, les salaires et les prix, et impose à chaque agent économique son rôle

---

(1) Allocution au Congrès des Echanges Internationaux, 7 mars 1948.

dans l'exécution du plan. Cette planification qui fait des agents de l'économie autant de fonctionnaires forcés de l'Etat, ne se concilie pas, bien sûr, avec le caractère organique de la société politique, ni avec les libertés essentielles des citoyens.

Mais la planification qu'on a proposée ici pour assurer la stabilité globale de l'emploi et pour parer à ses instabilités partielles, dans la mesure où on peut le faire, dans un contexte de progrès économique, n'est pas du tout de ce type. Je la qualifierais de planification démocratique. Sans doute, s'accommode-t-elle, avec les Papes, de certaines étatisations en cas de nécessité; sans doute comporte-t-elle des régies publiques pour certains services essentiels; sans doute implique-t-elle une réglementation impérative des agents privés de l'économie en vue de leur faire observer certains standards et de leur faire éviter certaines injustices et certains abus; mais ce qui proprement la caractérise, c'est qu'elle respecte la liberté de décision des producteurs et des consommateurs dans les cadres d'un marché demeuré libre, et qu'elle tend à coordonner les activités du secteur privé de l'économie non pas tant par voie d'autorité, que par voie d'orientation indirecte, par le moyen surtout de sa politique monétaire et fiscale; demandant, par ailleurs, pour certains de ses programmes d'intérêt public, la libre collaboration de la population et des grands organismes privés.

Certains peuvent considérer que cette planification, avec le système de sécurité sociale qui la complète, nous engage irrémédiablement, en vertu de je ne sais quel déterminisme historique, sur la voie du collectivisme et du totalitarisme; j'y vois, au contraire, pour ma part, une politique qui donne à nos libertés, de plus en plus interdépendantes, en même temps que leur part de responsabilité, leur garantie et leur complément nécessaire d'autorité. Je déplore seulement qu'une telle politique ne puisse pas actuellement être étendue aux limites du monde et mise au service de toute l'humanité.

---

## Congressistes

AMIOT, Gérard, <i>Epicier</i> . . . . .	Rimouski
ANDERSON, B. McK., <i>Aluminum Company of Canada</i> . . . . .	Shawinigan Falls
ARCAND, Jos., <i>Conseil des Synd. des Métiers de la Construction</i> . . . . .	Montréal
ARCHAMBAULT, C., <i>Association du Transport</i> . . . . .	Verdun
ARCHAMBAULT, Jacques, <i>Féd. Nat. Cat. des Services, Inc.</i> . . . . .	Québec
AUBRY, Jacques, <i>employé Shawinigan Chemicals</i> . . . . .	Shawinigan Falls
BEAULAC, Wilfrid, <i>Service d'Inspection du Travail, Min. du Travail</i> . . . . .	Québec
BEAULIEU, Léon, <i>Syndicat des employés de Magasins de Chicoutimi</i> . . . . .	Chicoutimi
BELANGER, Charles, <i>Commission du salaire minimum</i> . . . . .	Québec
BELANGER, Fernand, <i>Comité Paritaire de l'Industrie des Arts Graphiques</i> . . . . .	Québec
BELANGER, G.-W., <i>Ass. des Emp. de Radio &amp; Télévision du Canada</i> . . . . .	Montréal
BELANGER, Richard, <i>Ste-Anne Power Co.</i> . . . . .	Beaupré
BERGERON, Arthur, <i>infirmier</i> . . . . .	Sherbrooke
BERNARD, Emile, <i>Marine Industries Limited</i> . . . . .	Tracy
BERNIER, Evariste, <i>Ministère du Travail</i> . . . . .	Québec
BERNIER, Ls-Robert, <i>Comité conjoint de la construction</i> . . . . .	Québec
BERRY, W.M., <i>Primary Textiles Institute</i> . . . . .	Montréal
BERUBE, Alexis, <i>Synd. Nat. Cat. des Services Hospitaliers, Inc.</i> . . . . .	Giffard
BERUBE, Emmanuel, <i>Frat. des charpentiers-menuisiers d'Amérique</i> . . . . .	Sorel
BERUBE, Noël, <i>Ministère du Travail</i> . . . . .	Québec
BILODEAU, Louis, <i>Ass. Patronale des Services Hospitaliers Inc.</i> . . . . .	Québec
BLANCHETTE, Antonio, <i>épiciier</i> . . . . .	Chicoutimi
BLOUIN, A.-Josaphat, <i>Quebec Power Co.</i> . . . . .	Québec
BOILY, L.-P., <i>C.P. de commerce et bureau, région Lac St-Jean</i> . . . . .	Jonquière
BOISVERT, Armand, <i>Association des Maîtres-Boulangers</i> . . . . .	St-Maurice
BOISVERT, Florent, <i>Association des employés du caoutchouc</i> . . . . .	Sherbooke
BOUCHARD, Conrad, <i>infirmier</i> . . . . .	Sherbrooke
BOUCHARD, Michel, <i>Club des Contremaitres</i> . . . . .	Arvida
BOUCHER, Conrad, <i>Union Internationale des rembourseurs</i> . . . . .	Montréal
BOUCHER, Roch, <i>La Cie Paquet Limitée</i> . . . . .	Québec
BOUDREAU, Gérald-L., <i>Commission d'Apprentissage des Mét. Ind. Auto</i> . . . . .	Québec
BOUDREAU, Robert, <i>Commission de relations ouvrières</i> . . . . .	Montréal
BOULIANE, C., <i>Commission de relations ouvrières</i> . . . . .	Montréal
BOURASSA, Roméo, <i>entrepreneur plombier</i> . . . . .	Shawinigan
BOURGOIS, Claire, <i>Ayerst McKenna &amp; Harrison Ltd</i> . . . . .	Montréal

BOURGIE, A.-J., <i>Ass. Int. des Trav. du métal en feuille, local 116</i> . . . . .	Montréal
BOUTHILLETTE, J.-A., <i>Ministère du Travail</i> . . . . .	Québec
BRADET, J.-O., <i>Ass. Professionnelle des Marchands détaillants de Jonquièrre-Kénogami Inc.</i> . . . . .	Kénogami
BRANCHAUD, Maurice, <i>Aluminum Co. of Canada</i> Shawinigan Falls	
BRAULT, Florent, <i>Université d'Ottawa</i> . . . . .	Ottawa
BRETON, René, <i>C.P. de l'Industrie de la boîte de carton</i> . . . . .	Québec
BRISSETTE, J.-G., <i>C.P. de la boîte de carton</i> . . . . .	Montréal
BRIZARD, Ls-Philippe, <i>Université de Montréal</i> . . . . .	Montréal
BROCHU, Paul, <i>mécanicien</i> . . . . .	Rimouski
BROUSSEAU, Wilfrid, <i>Féd. Nat. Cat. des Services Inc.</i> . . . . .	Québec
BRUNETTE, Rolland-J., <i>Canadian International Paper Co.</i> . . . . .	Trois-Rivières
BUHEL, Jean-Pierre, <i>Aluminum Company of Canada Limited</i> . . . . .	Shawinigan Falls
BUSSIÈRE, Alfred, <i>Commission de relations ouvrières de Québec</i> . . . . .	Québec
BUYS, C.-F., <i>C.P. de l'Industrie du Meuble de Québec</i> . . . . .	Montréal
CABANA, Paul-Emile, <i>Maitre-Barbier-Coffeur</i> . . . . .	Montréal
CADIEUX, Fortunat, <i>Association des Maitres-Boulangers</i> . . . . .	Trois-Rivières
CALHOUN, R.B., <i>Association des manufacturiers de meubles</i> . . . . .	Montréal
CANTIN, Jean-Mathieu, <i>Syndicat de Québec Limitée</i> . . . . .	Québec
CARON, J.-M., <i>DuPont Company of Canada Limited</i> . . . . .	Shawinigan Falls
CARRIÈRE, E., <i>Commission de relations ouvrières</i> . . . . .	Montréal
CASAVANT, E., <i>Commission de relations ouvrières</i> . . . . .	Montréal
CHALIFOUR, Maurice, <i>J.-Geo. Chalifour Inc.</i> . . . . .	Québec
CHARBONNEAU, Gaétan, <i>Ministère du Travail</i> . . . . .	Québec
CHARLEBOIS, Léo, <i>Rolls-Royce of Canada Limited</i> . . . . .	Montréal
CHARLEBOIS, Roland, <i>Compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent</i> . . . . .	Rimouski
CHARPENTIER, Alfred, <i>Commission de relations ouvrières</i> . . . . .	Montréal
CHARRON, R.-O., <i>Comité paritaire de la boîte de Carton</i> . . . . .	Montréal
CHARTIER, Marcel, <i>Union des Trav. du Papier et et Carton Façonnés</i> . . . . .	Montréal
CHARTIER, Roger, <i>Département des relations industrielles, Université Laval</i> . . . . .	Québec
CHARTIER, Wilfrid, <i>American Federation of Labour</i> . . . . .	Montréal
CHARTRAND, Stan, <i>Ass. des employés de Standard Paper Box Co. Ltd.</i> . . . . .	Montréal
CHEASLEY, C.H., <i>The Montreal Board of Trade</i> . . . . .	Montréal
CHEVALIER, O., <i>Conseil des métiers de la construction de Montréal</i> . . . . .	Québec
CHEVALIER, Réal, <i>Fraternité des policiers de Montréal</i> . . . . .	Montréal
CHOLETTE, Gaston, <i>Service de conciliation et d'arbitrage, Ministère du Travail</i> . . . . .	Québec
CIMON, Hector, <i>Price Brothers &amp; Company Limited</i> . . . . .	Québec
CLICHE, Léo, <i>Union des employés de bureau de la Shawinigan Water &amp; Power Co.</i> . . . . .	Trois-Rivières
CLICHE, Léonce, <i>Ministère du Travail</i> . . . . .	Québec
COMTOIS, Jean, <i>Syndicat des fonctionnaires</i> . . . . .	Montréal
CONTRE, Félix, <i>Centre d'Apprentissage</i> . . . . .	Joliette
COTE, Léo-M., <i>Commission de relations ouvrières</i> . . . . .	Montréal

COTE, Patrick, <i>Cons. Régional de Saguenay, Lac St-Jean des syndicats nationaux des métiers de la Construction</i> . . . . .	Chicoutimi
COTE, Rosaire, <i>Syndicat des Travailleurs de Domil Ltée Inc.</i> . . . . .	Sherbrooke
COTE, Willie, <i>épiciier</i> . . . . .	Chicoutimi
COUTURE, Adélar, <i>Féd. Nat. Catholique des Services Inc.</i> . . . . .	Québec
CYR, Omer, <i>Synd. Nat. Cat. des Commis-Comptables de Kénogami Inc.</i> . . . . .	Kénogami
DAOUST, Léo, <i>Daoust Service Station</i> . . . . .	Montréal
DELISLE, J.-B., <i>Fraternité Nationale des Métiers et du Bâtiment</i> . . . . .	Montréal
DELISLE, Léo, <i>Apex Shoe Co. Limited</i> . . . . .	Marieville
DELISLE, Lucien, <i>Ministère du Travail</i> . . . . .	Québec
DE MERLIS, Guy, <i>"La Gazette du Travail"</i> . . . . .	Ottawa
DEPAOLI, Antonio, <i>Cement Masons' Union</i> . . . . .	Montréal
DESAULNIERS, J.-Gédéon, <i>Shawinigan Chemical Limited</i> . . . . .	Shawinigan Falls
DESAULNIERS, Paul, <i>Employé de Shawinigan Chemicals</i> . . . . .	Shawinigan Falls
DESCHENES, C.-Miville, <i>Ministère du Travail</i> . . . . .	Québec
DESGROSELIERS, C., <i>Comité paritaire du camionnage</i> . . . . .	Verdun
DESMORSEAU, Ernest, <i>Commission d'Assurance Chômage</i> . . . . .	Ottawa
DESPRES, C.-A., <i>Price Brothers &amp; Company, Limited</i> . . . . .	Québec
DESPRES, J.-P., <i>Iron Ore Co. of Canada</i> . . . . .	Sept-Îles
DESSAULLES, Jean, <i>The Shawinigan Water &amp; Power Co.</i> . . . . .	Montréal
DESSUREAULT, Claude, <i>Canadian Industries Limited</i> . . . . .	Shawinigan Falls
DION, abbé Gérard, <i>Département des Relations Industrielles de Laval</i> . . . . .	Québec
DION, Jacques, <i>Comité paritaire des métiers de la métallurgie</i> . . . . .	Québec
DIONNE, Georges, <i>Synd. Nat. des trav. de l'amiante de l'Asbestos Co.</i> . . . . .	Thetford Mines
DOLBEC, Monseigneur R., <i>Université Laval</i> . . . . .	Québec
DONNELLY, W.G., <i>Aluminum Company of Canada, Limited</i> . . . . .	Arvida
DORAIS, Albert, <i>C.P. Industrie de la fourrure de Montréal</i> . . . . .	Montréal
DROLET, Paul, <i>ptre, Aumônier diocésain</i> . . . . .	Québec
DUCHARME, Adrien, <i>Centre d'Apprentissage</i> . . . . .	Joliette
DUCHASTEL, Léon-A., <i>The Shawinigan Water &amp; Power Co.</i> . . . . .	Montréal
DUCHESNE, Ludovic, <i>Comité paritaire des garages</i> . . . . .	Rimouski
DUFOUR, Claude, <i>Association des Marchands Détaillants</i> . . . . .	Chicoutimi
DUFRESNE, Paul-E., <i>C.P. de l'Industrie du Meuble de Québec</i> . . . . .	Montréal
DUGAS, J.-B., <i>entrepreneur en plomberie</i> . . . . .	Québec
DUMONT, Fernand, <i>Département de sociologie de Laval</i> . . . . .	Québec
DUMOUCHEL, W., <i>Builders' Exchange</i> . . . . .	Montréal
DURAND, Gérard, <i>Canada Paper Company</i> . . . . .	Windsor Mills
DUSSAULT, Jean-Paul, <i>Commission d'Apprentissage des métiers de la construction de Montréal</i> . . . . .	Montréal
DUSSAULT, Maurice, <i>entrepreneur en plomberie</i> . . . . .	Trois-Rivières
DUTIL, Roger, <i>Commission de relations ouvrières</i> . . . . .	Montréal

EMARD, René, <i>Northern Electric Employee Association</i>	Montréal
FALARDEAU, J.-Charles, <i>Département de Sociologie de Laval</i>	Québec
FAUCHER, Albert, <i>Département d'Economie de Laval</i>	Québec
FEINER, Me A., <i>avocat</i>	Montréal
FERRAGNE, Roger, <i>Consolidated Paper Corporation Limited</i>	Grand'Mère
FILIATRAULT, Jean, <i>Fraternité des policiers de Montréal</i>	Montréal
FILION, Albert, <i>Ass. des employés de la Co. Shawinigan Water &amp; Paper</i>	Victoriaville
FILION, Osias, <i>Synd. Nat. des charpentiers-menuisiers de Montréal</i>	Montréal
FISET, Roger-A., <i>Syndicat des employés de garages de Québec</i>	Québec
FLEURY, Gaston, <i>Comité paritaire des plombiers des Trois-Rivières</i>	Trois-Rivières
FONTAINE, Lionel, <i>Ministère du Travail</i>	Québec
FOREST, P., <i>Commission de relations ouvrières</i>	Montréal
FORREST, H. E., <i>Price Bros. &amp; Co. Limited</i>	Rimouski
FORSEY, Eugene, <i>Canadian Congress of Labour</i>	Ottawa
FRANCO, Gustave, <i>Canadian Titanium Pigments Limited</i>	Montréal
FRECHETTE, P.-E., <i>Commission de relations ouvrières</i>	Montréal
FRECHETTE, Rosaire, <i>Comité paritaire des épiciers bouchers de Joliette</i>	Joliette
GAGNE, Georges-E., <i>Fédération des travailleurs du bois ouvré du Canada</i>	Montréal
GAGNON, Richard, <i>Galerie de la Presse</i>	Québec
GAMACHE, Arsène, <i>Quebec Power Co.</i>	Québec
GARANT, Léopold, <i>Corporation des Instituteurs</i>	Québec
GAUDREAU, Claude, <i>Ministère du Travail</i>	Québec
GAULIN, Roméo, <i>Synd. Nat. Cat. Emp. Maisons d'Education de Québec</i>	Québec
GAUTHIER, Joseph, <i>Club des Contremaîtres</i>	Arvida
GENEST, J.-A., <i>Cie Quebec Power</i>	Québec
GENTILE, Roméo, <i>Syndicat des fonctionnaires municipaux</i>	Montréal
GERIN, Raymond, <i>Centre des Patrons Chrétiens</i>	Québec
GERMAIN, Denis, <i>Marine Industries Limited</i>	Tracy
GERMAIN, François, <i>Union des emp. de bureau, Cie Shawinigan Water &amp; Power</i>	Trois-Rivières
GIGUERE, L.-G., <i>Comité conjoint des matériaux de construction</i>	Montréal
GILBERT, Me Gabriel, <i>Le Soleil, Limitée</i>	Québec
GILBERT, Raynald-G., <i>Shawinigan Chemicals Limited</i>	Shawinigan
GIRARD, Chs, <i>C.P. des employés de commerce et de bureau de la région du Lac St-Jean</i>	Kénogami
GIRARD, Léonce, <i>Comité paritaire de la chaussure</i>	Montréal
GODIN, Armand, <i>Bakery &amp; Confectionery Workers' Int'l Union of Am.</i>	Montréal
GORDON, G.V., <i>Aluminum Company of Canada Limited</i>	Montréal
GOSSELIN, Aldéric, <i>Syndicats Nationaux catholiques</i>	Montréal
GOSSELIN, Emile, <i>Département des relations industrielles de Laval</i>	Québec
GOSSELIN, Gabriel, <i>C.C. des coiffeurs de Québec</i>	Québec
GOSSELIN, J.-Y., <i>Compagnie Quebec Power</i>	Québec
GOSSELIN, R., <i>Conseil des métiers de la construction</i>	Québec
GOULET, Emile, <i>Sorel Steel Foundries Limited</i>	Sorel

GOULET, Roland, <i>Association Canadienne des travailleurs de l'automobile</i> . . . . .	Montréal
GRENIER, Jean, <i>Donohue Bros. Limited</i> . . . . .	Clermont
GRENIER, Jean-Baptiste, <i>Synd. Nat. Trav. de l'amiante de l'Asbestos Corp.</i> . . . . .	Coleraine
GRONDIN, Gérard, <i>Ministère du Travail</i> . . . . .	Québec
GUERIN, François, <i>Service de conciliation et d'arbitrage, Ministère du Travail</i> . . . . .	Québec
HAMELIN, Jean-Guy, <i>ptre, Grand Séminaire</i> . . . . .	Trois-Rivières
HARVEY, L.-Jules, <i>Ass. Professionnelle des Marchands Détaillants de St-Joseph d'Alma</i> . . . . .	Alma
HARVEY, Pierre, <i>Ecole des Hautes Etudes Commerciales</i> . . . . .	Montréal
HEBERT, Florent, <i>C. Conjoint de la construction du district des Cantons de l'Est</i> . . . . .	Sherbrooke
HEBERT, Normand, <i>Commission hydroélectrique de Québec</i> . . . . .	Montréal
HOULE, Roland, <i>Legrade Inc.</i> . . . . .	Québec
HURENS, J.-B., <i>Fédération du Travail du Québec</i> . . . . .	Québec
INFANTE, A., <i>Fédération nationale des métiers et du bâtiment</i> . . . . .	Montréal
JACOB, Stanley, <i>American Can Co.</i> . . . . .	Montréal
JACOB, V., <i>Commission de relations ouvrières</i> . . . . .	Montréal
JASMIN, Léopold, <i>Service de conciliation et d'arbitrage, Ministère du Travail</i> . . . . .	Québec
JEAN, P., <i>Commission de relations ouvrières</i> . . . . .	Montréal
JOBIN, Octave, <i>C.P. du commerce de l'alimentation en gros de Québec</i> . . . . .	Québec
JOLY, P.-A., <i>Commission de relations ouvrières</i> . . . . .	Montréal
LABELLE, Placide, <i>Publicité-Services Limitée</i> . . . . .	Montréal
LABELLE, Réal, <i>Conseil Central des Syndicats Catholiques de Québec</i> . . . . .	Québec
LABERGE, Alfred, <i>Desourdis &amp; Frère</i> . . . . .	St-Jean
LABRIE, Louis, <i>Ass. Employés du Service Hospitalier de Sherbrooke</i> . . . . .	Sherbrooke
LACASSE, Eugène, <i>Association professionnelle des Industriels</i> . . . . .	Montréal
LACASSE, Georges, <i>Club des Contremaîtres</i> . . . . .	Arvida
LACHANCE, Delphis, <i>Comité paritaire des métiers de la construction</i> . . . . .	Trois-Rivières
LACHANCE, Jean-Ls, <i>St-Lawrence Stevedoring Co. Ltd.</i> . . . . .	Québec
LACHAPELLE, J.-P., <i>Jarry &amp; Frères</i> . . . . .	Montréal
LACHAPELLE, M., <i>Commission de relations ouvrières</i> . . . . .	Montréal
LADOUCEUR, L., <i>The Montreal Cottons Limited</i> . . . . .	Valleyfield
LAHAISE, Georges, <i>Société Radio-Canada</i> . . . . .	Montréal
LAJOIE, Emile, <i>Département du Travail à Ottawa</i> . . . . .	Trois-Rivières
LAMARRE, Emile, <i>Ingénieur professionnel et entrepreneur général</i> . . . . .	Chicoutimi
LAMBERT, Joseph-A., <i>Ministère du Travail</i> . . . . .	Québec
LAMONTAGNE, F.-X., <i>Entrepreneur général</i> . . . . .	Québec
LAMONTAGNE, R., <i>Fédération des travailleurs du bois ouvré du Canada</i> . . . . .	Montréal
LAMOUREUX, Gaston, <i>Association des employés de Molson's Brewery</i> . . . . .	Montréal
LANDRY, Jacques, <i>Société Radio-Canada</i> . . . . .	Montréal
LAPERRIERE, Maurice, <i>Quebec Iron and Titanium Corporation</i> . . . . .	Sorel

LAPOINTE, Clément, <i>Les Epiciers-Unis Inc.</i> . . . . .	Giffard
LAPOINTE, J.-P., <i>Fraternité des policiers de Montréal</i>	Montréal
LARIVEE, Armand, <i>Syndicat national de l'amiante d'Asbestos Inc.</i> . . . . .	Asbestos
LARIVIERE, J., <i>Union du transport</i> . . . . .	Montréal
LAROCQUE, Camille, <i>Syn. Nat. charpentiers-menuisiers de Montréal</i> . . . . .	Montréal
LAROCHE, Wellie, <i>Association des constructeurs du Bas St-Laurent Inc.</i> . . . . .	Rimouski
LARUE, Claude, <i>Union indépendante des employés de garages</i> . . . . .	Montréal
LAUZON, Léonard, <i>Lauzon Driving School</i> . . . . .	Montréal
LAVERDIÈRE, J.-A., <i>Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills Limited</i> . . . . .	Québec
LAVERDURE, Horace, <i>Syndicat National Catholique</i>	Montréal
LAVOIE, G., <i>Association des manufacturiers de meubles</i>	Montréal
LAVOIE, Gilles, <i>Jos. Vaillancourt Inc.</i> . . . . .	Québec
LAZARE, H.-J., <i>Art Woodwork Limited</i> . . . . .	Montréal
LEBEL, Paul, <i>Lebel &amp; Letarte, avocats</i> . . . . .	Québec
LEBLANC, Michel, <i>Comité paritaire de la construction, district de Hull</i> . . . . .	Hull
LEBLANC, Napoléon, <i>Centre de Culture Populaire, Université Laval</i> . . . . .	Québec
LECLERC, Euclide, <i>Association des employés de la Cie Shawinigan Water &amp; Power</i> . . . . .	Trois-Rivières
LECLERC, Roger, <i>Service de conciliation et d'arbitrage, Ministère du Travail</i> . . . . .	Québec
LECLERC, Rolland, <i>Comité Paritaire du Commerce de l'alimentation en gros de Québec</i> . . . . .	Québec
LECLERC, Sarto, <i>Syndicat des boulangers et des distributeurs de pains</i> . . . . .	Trois-Rivières
LEDUC, Marcel, <i>Sorel Industries Limited</i> . . . . .	Sorel
LEFEBVRE, G., <i>Cie Quebec Railway Light &amp; Power</i> . . . . .	Québec
LEGARE, F.-X., <i>Synd. Cat. des employés du commerce, de Rimouski Inc.</i> . . . . .	Rimouski
LEGER, William, <i>Syndicat National Catholique</i> . . . . .	Montréal
LEMELIN, Charles, <i>Département d'Economique de Laval</i>	Québec
LEMOINE, Laurent, <i>Sheet Metal Worker Int. Ass., local 116</i> . . . . .	Montréal
LEMY, Fernand, <i>Aluminum Company of Canada, Limited</i> . . . . .	Shawinigan Falls
LESSARD, Daniel, <i>Fédération Nat. des employés de l'Ind. Minière Inc.</i> . . . . .	Thetford Mines
LESSARD, W., <i>Fédération des travailleurs du bois ouvré du Canada</i> . . . . .	Montréal
LETÉLLIER, Paul, <i>Ministère du Travail</i> . . . . .	Québec
LEVESQUE, Alfred, <i>Association des Marchands Détaillants</i>	Québec
LEVESQUE, T.R.P. G.-Henri, <i>Maison Montmorency</i> . . . . .	Courville
LEVESQUE, Roland, <i>Service de conciliation et d'arbitrage, Ministère du Travail</i> . . . . .	Québec
LIBERMAN, Abe, <i>Upholsterers' Union</i> . . . . .	Montréal
LORD, Georges, <i>Molson's Brewery Employees Association</i>	Montréal
LUSSIER, Charles, <i>avocat</i> . . . . .	Montréal
LUSSIER, Edgar-A., <i>Comité conjoint des métiers de la construction</i> . . . . .	Montréal
MAILHOT, Fernand, <i>Syndicat national de l'Amiante</i> . . . . .	Asbestos
MAINGUY, Adélar, <i>Syndicat des employés de garages</i>	Québec
MALLEY, Gérard, <i>employé de la Co. White Motor</i> . . . . .	Montréal
MARCHAND, Gérard, <i>Marchand &amp; Thuot Limité</i> . . . . .	St-Jean

MARCHAND, Jean, <i>Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada</i> . . . . .	Québec
MARCHAND, Robert, <i>Commission de relations ouvrières</i> . . . . .	Montréal
MARLEAU, M., <i>Dominion Textile Company Limited</i> . . . . .	Montréal
MARTIN, Jean-Marie, <i>Faculté des Sciences Sociales, Université Laval</i> . . . . .	Québec
MASSICOTTE, Me Jean, <i>avocat</i> . . . . .	Montréal
MASSON, Henri, <i>ptre, Syndicats Nationaux de Thetford Mines</i> . . . . .	Thetford Mines
MATHIEU, Emile, <i>C. P. de l'Industrie de la fourrure de Montréal</i> . . . . .	Montréal
MAULE, J.-H., <i>Canadian Industries Limited</i> . . . . .	McMasterville
MENARD, Germain, <i>Comité paritaire des épiciers et bouchers de Joliette</i> . . . . .	Joliette
MENARD, Olitor, <i>Entrepreneur général</i> . . . . .	Sorel
MERCIER, G., <i>Meubles Laurier Enrg.</i> . . . .	Montréal
MERINEAU, Albert, <i>Union indépendante des employés de garages</i> . . . . .	Montréal
MICHAUD, Georges, <i>Compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent</i> . . . . .	Rimouski
MILLER, Marcel, <i>Syndicat national catholique du bois ouvré de Québec</i> . . . . .	Québec
MILLETTE, J.-B., <i>C.P. de l'Industrie de la Construction de Sorel</i> . . . . .	Sorel
MINEAU, Emile, <i>Comité paritaire de la construction</i> . . . . .	St-Jean
MOLLEUR, Gérald, <i>Commission hydroélectrique de Québec</i> . . . . .	Montréal
MONBLEAU, C., <i>Commission de relations ouvrières</i> . . . . .	Montréal
MONTOUR, André, <i>Syndicats nationaux des Trois-Rivières</i> . . . . .	Trois-Rivières
MOORE, Léo, <i>American Federation of Labour</i> . . . . .	Montréal
MORIN, Adrien, <i>Ass. Emp. du Service hospitalier de Sherbrooke, Inc.</i> . . . . .	Sherbrooke
MORIN, Albert, <i>C. Central des Synd. Cat des Trois-Rivières</i> . . . . .	Trois-Rivières
MORIN, P.D., S.J., <i>Fédération Provinciale des Pompiers</i> . . . . .	Montréal
MORIN, Wilfrid, <i>Syndicat des travailleurs de Domil Ltée, Inc.</i> . . . . .	Sherbrooke
MOUNTAIN, Albert, <i>Dow Brewery Limited</i> . . . . .	Québec
MACPHERSON, R.B., <i>DuPont Company of Canada Limited</i> . . . . .	Montréal
MCCLISH, Benoit, <i>Ministère du Travail</i> . . . . .	Québec
MCGAW, C.M., <i>Canadian Johns-Manville</i> . . . . .	Asbestos
NEILSEN, Neils, <i>DuPont Company of Canada Limited</i> . . . . .	Montréal
NORMANDEAU, Edgar, <i>C.P. employés de commerce et de bureau de la région du Lac St-Jean</i> . . . . .	Kénogami
OUELLET, G., <i>Association des manufacturiers de meubles</i> . . . . .	Montréal
OUELLET, J.-Médard, <i>Centre Consultatif des comités paritaires</i> . . . . .	Montréal
PAINCHAUD, C.-A., <i>Syndicat des fonctionnaires municipaux</i> . . . . .	Montréal
PARADIS, Marie-Rose, <i>Syndicat du Gant de St-Raymond Inc.</i> . . . . .	St-Raymond
PARADIS, Maurice, <i>Aluminum Company of Canada Limited</i> . . . . .	Isle Maligne

PARADIS, Paul, <i>Paradis &amp; Frères</i> . . . . .	Rimouski
PARENT, Mgr A.-Marie, <i>Université Laval</i> . . . . .	Québec
PARENT, Jean-Robert, <i>Hôpital général</i> <i>St-Vincent-de-Paul</i> . . . . .	Sherbrooke
PARENT, Joseph, <i>syndicat des employés de garages</i> . . . . .	Québec
PARENT, Paul, <i>Builders' Exchange</i> . . . . .	Montréal
PARENT, Rosaire, <i>Société Radio-Canada</i> . . . . .	Montréal
PATRY, Georges-Etienne, <i>Fédération des travailleurs</i> <i>du bois ouvré du Canada</i> . . . . .	Montréal
PEDNEAULT, Raymond, <i>C.P. du commerce de</i> <i>détail de Chicoutimi</i> . . . . .	Chicoutimi
PELLERIN, Yvanhoe, <i>Syndicat des boulangers</i> <i>et des distributeurs de pains</i> . . . . .	Trois-Rivières
PERIARD, Camille, <i>Syndicat National Catholique</i> . . . . .	Montréal
PICARD, Gérard, <i>Confédération des Trav. Cat. du Canada</i> . . . . .	Montréal
PICARD, J.-E., <i>C.C. de l'industrie de la</i> <i>construction de Québec</i> . . . . .	Québec
PINEL, Lionel, <i>Syndicat cat. de l'industrie</i> <i>du bois de Price</i> . . . . .	Matane
PLAMONDON, Rodrigue, <i>Syndicat des commis</i> <i>comptables</i> . . . . .	Jonquières
POIRIER, Bertrand, <i>Synd. Nat. Trav. Amiante</i> <i>de Flinckote Mines</i> . . . . .	Thetford Mines
POLIQUIN, P.-H., <i>entrepreneur en plomberie</i> . . . . .	Cap de la Madeleine
PORTER, Edgar, <i>Quebec Forest Industries Association</i> . . . . .	Québec
PROULX, Edgar, <i>Commission d'Apprentissage des</i> <i>mét. construction</i> . . . . .	Québec
PROULX, Omer, <i>Comité conjoint de la construction</i> . . . . .	Rimouski
QUIMPER, Me Donat, <i>Sous-ministre adjoint du Travail</i> . . . . .	Québec
RACINE, André, <i>Serv. de conciliation et d'arbitrage,</i> <i>Ministère du Travail</i> . . . . .	Québec
RACINE, Jules, <i>Cent. Apprentissage des</i> <i>mét. de construction</i> . . . . .	Québec
RACINE, Roland, <i>Auto Accessories Limited</i> . . . . .	Montréal
RANCOURT, Napoléon, <i>Entrepreneur général</i> . . . . .	Sorel
RATELLE, Alfred, <i>C.P. des épiciers et</i> <i>bouchers de Joliette</i> . . . . .	Joliette
RENAULT, Fernand, <i>The Montreal Star</i> . . . . .	Montréal
RICHARD, G.-R., <i>Ass. des employés de la Cie</i> <i>Shawinigan Water &amp; Power</i> . . . . .	Trois-Rivières
RINGUET, Wilfrid-A., <i>Serv. de conciliation et d'arbitrage,</i> <i>Ministère du Travail</i> . . . . .	Québec
ROBACK, Léo, <i>Research Associates</i> . . . . .	Montréal
ROBERT, Charles, <i>Lenrol Motors Limited</i> . . . . .	Montréal
ROCHON, Henri, <i>American Federation of Labour</i> . . . . .	Montréal
RODIER, Arthur, <i>C. Paritaire des plombiers</i> <i>de Trois-Rivières</i> . . . . .	Trois-Rivières
ROUSSEAU, Ant., <i>Furs Manufacturers' Guild Inc.</i> . . . .	Montréal
ROY, Gérard, <i>Ministère du Travail</i> . . . . .	Québec
ROY, H.-L., <i>Int. Brotherhood of</i> <i>Electrical Workers</i> . . . . .	Québec
ST-CYR, Conrad, <i>C.P. du commerce de l'alimentation</i> <i>au détail</i> . . . . .	Québec
ST-GELAIS, Raymond, <i>Club des contremaitres</i> . . . . .	Arvida
ST-GEORGES, Paul, <i>Ass. employés David &amp; Frère</i> . . . . .	Montréal
ST-LAURENT, Jacques, <i>Département des relations</i> <i>industrielles de Laval</i> . . . . .	Québec

ST-PIERRE, Ls-Ernest, <i>Synd. Nat. Cat. des métiers de la construction</i> . . . . .	Rimouski
SAVARD, Jean-Paul, <i>Commission d'apprentissage des mét. construction</i> . . . . .	Montréal
SENECHAL, J.-G., <i>S.N.C. des commis-comptables de St-Joseph d'Alma</i> . . . . .	Alma
SIMARD, Anthyme, <i>Commission de relations ouvrières</i> . . . . .	Québec
SIMARD, Mlle Hélène, <i>C.P. du commerce de détail de Chicoutimi</i> . . . . .	Chicoutimi
SIMARD, Mlle M.-Joséphé, <i>S.N.C. des commis-comptables de Jonquière Inc.</i> . . . . .	Jonquière
SIMARD, Paul, <i>Cité de Québec</i> . . . . .	Québec
SLOANE, I.H., <i>Canadian Johns-Manville Co. Ltd.</i> . . . . .	Asbestos
SOMERS, O.J., <i>Brown Boveri (Can.) Ltd.</i> . . . . .	St-Jean
SOUCY, Gérard, <i>Fraternité des policiers de Montréal Inc.</i> . . . . .	Montréal
TAFLER, A., <i>Association des manufacturiers de meubles</i> . . . . .	Montréal
TELLIER, Emile, <i>C.P. des plombiers</i> . . . . .	Trois-Rivières
TELLIER, Emilien, <i>Comité paritaire des plombiers</i> . . . . .	Trois-Rivières
TESSIER, L.-P., <i>Commission des Accidents du Travail</i> . . . . .	Québec
THERIAULT, Donat, <i>Upholsterers' Union</i> . . . . .	Montréal
THERIEN, Charles-E., <i>Service d'Apprentissage</i> . . . . .	Montréal
THIFFAULT, Fernando, <i>Comité paritaire du commerce de détail de Chicoutimi</i> . . . . .	Chicoutimi
THIVIERGE, Marc-E., <i>British United Press</i> . . . . .	Québec
TOUSIGNANT, B., <i>Commission de relations ouvrières</i> . . . . .	Québec
TOUSIGNANT, Fabienne, <i>Département des relations industrielles de Laval</i> . . . . .	Québec
TOUYER, Roger-M., <i>Conseiller en organisation du Travail</i> . . . . .	Courville
TOWNER, J.P., <i>Cie Quebec Power</i> . . . . .	Québec
TREMBLAY, A., <i>Le Soleil Limitée</i> . . . . .	Québec
TREMBLAY, Achille, <i>Ministère du Travail</i> . . . . .	Québec
TREMBLAY, Augustin, <i>Comité paritaire du commerce</i> . . . . .	Chicoutimi
TREMBLAY, Gérard, <i>Sous-Ministre du Travail</i> . . . . .	Québec
TREMBLAY, Gérard, <i>L'Action Catholique</i> . . . . .	Québec
TREMBLAY, J.-A., <i>Ass. Professionnelle des Marchands Détaillants de Jonquière-Kénogami Inc.</i> . . . . .	Jonquière
TREMBLAY, Ls-Henri, <i>Comité Paritaire de la construction</i> . . . . .	Chicoutimi
TREMBLAY, Lucien, <i>Corporation des maîtres-électriciens</i> . . . . .	Montréal
TREMBLAY, Maurice, <i>Département des sciences politiques de Laval</i> . . . . .	Québec
TREMBLAY, René, <i>Département d'Economique, Université Laval</i> . . . . .	Québec
TREMBLAY, Roméo, <i>C.P. employés de commerce et de bureau de la région du Lac St-Jean</i> . . . . .	Jonquière
TURCOTTE, J.-W., <i>C.P. de l'industrie de l'automobile</i> . . . . .	Québec
VALLEE, Léon-J., <i>Ministère du Travail</i> . . . . .	Québec
VANASSE, Armand, <i>Association internationale des pompiers</i> . . . . .	Montréal
VEILLETTE, Robert, <i>employé de la Cie Shawinigan Chemicals</i> . . . . .	Shawinigan Falls
VEZINA, Joseph, <i>Association canadienne des trav. de l'automobile</i> . . . . .	Montréal
VILLENEUVE, René, <i>Association des employés David &amp; Frère</i> . . . . .	Montréal

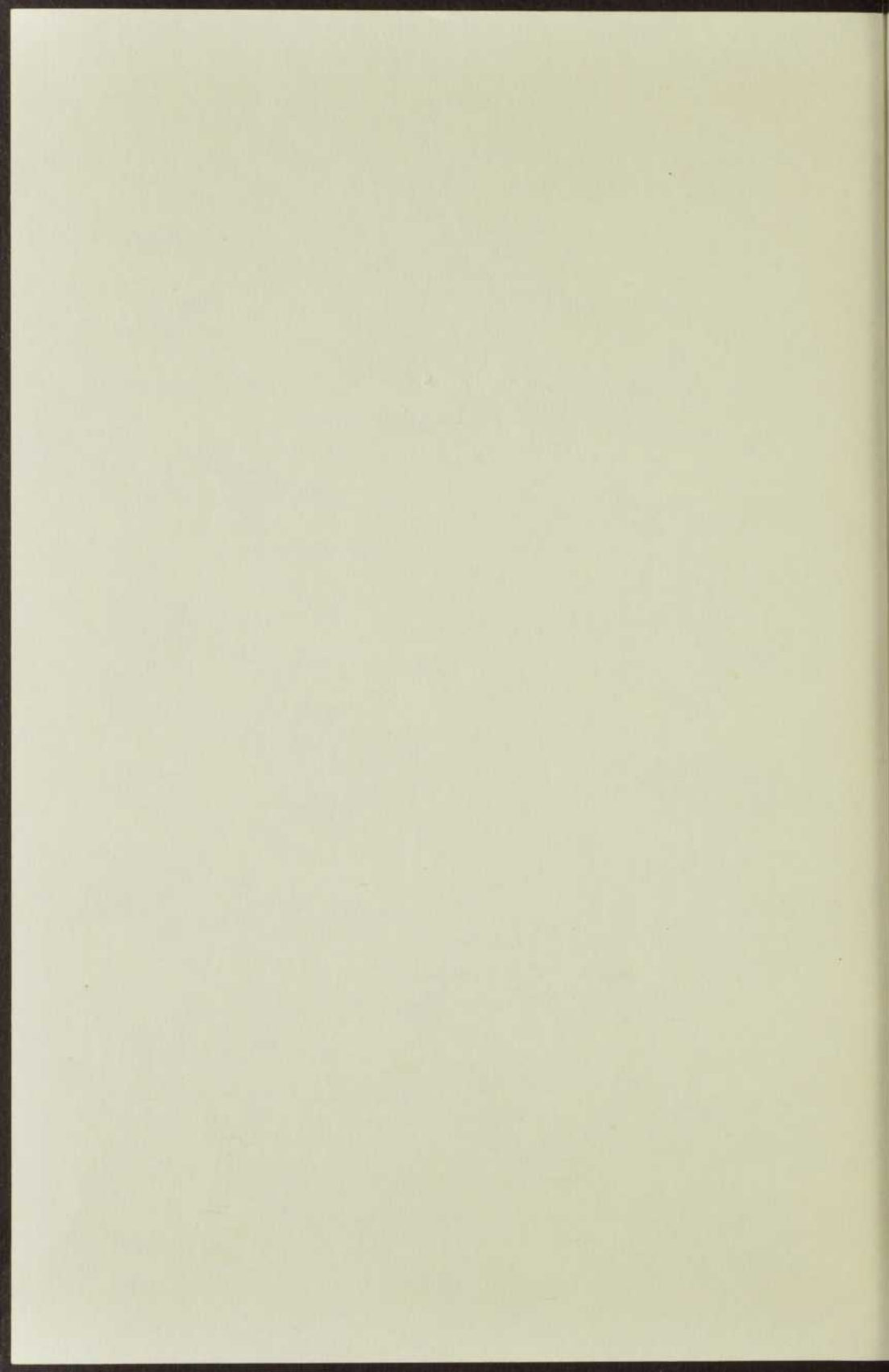
WAYLAND, J.A., <i>Asbestos Corporation Limited</i>	Thetford Mines
WESOLY, Laurent, <i>Ass. des ouvriers du Marbre,</i> <i>Tuile &amp; Terrazzo</i> . . . . .	Montréal
WHITE, A., <i>CCH, Canadian Limited</i> . . . . .	Toronto
WILLIAMS, R.D., <i>Quebec Industrial Relations Institute</i>	Montréal
WILLIE, Michael M., <i>Northern Electric Employee</i> <i>Association</i> . . . . .	Montréal
ZANETTIN, <i>Commission de relations ouvrières</i> . . . . .	Montréal
ZULAUF, Georges, <i>St. Lawrence Cement Co.</i> . . . . .	Québec

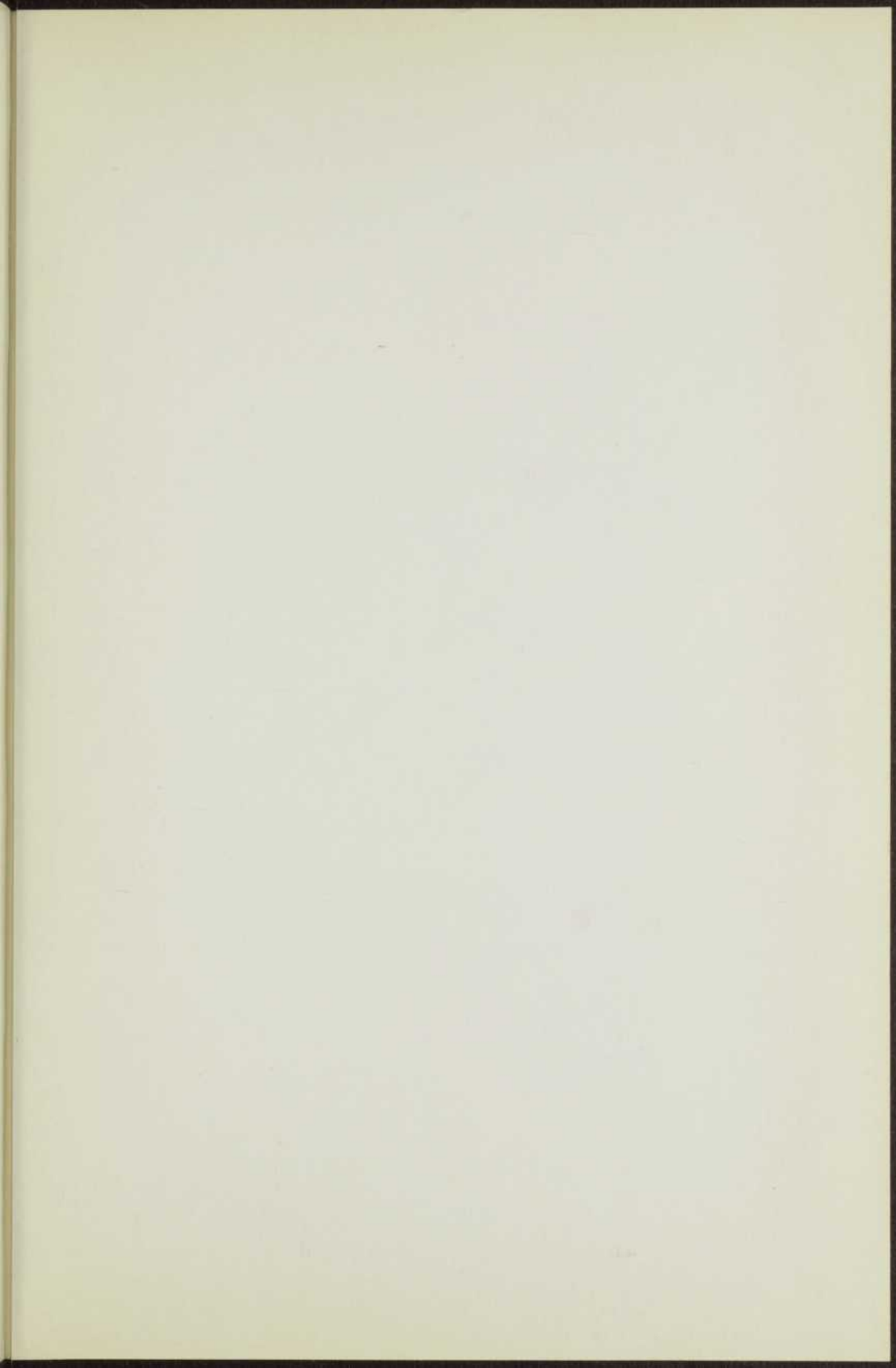
---

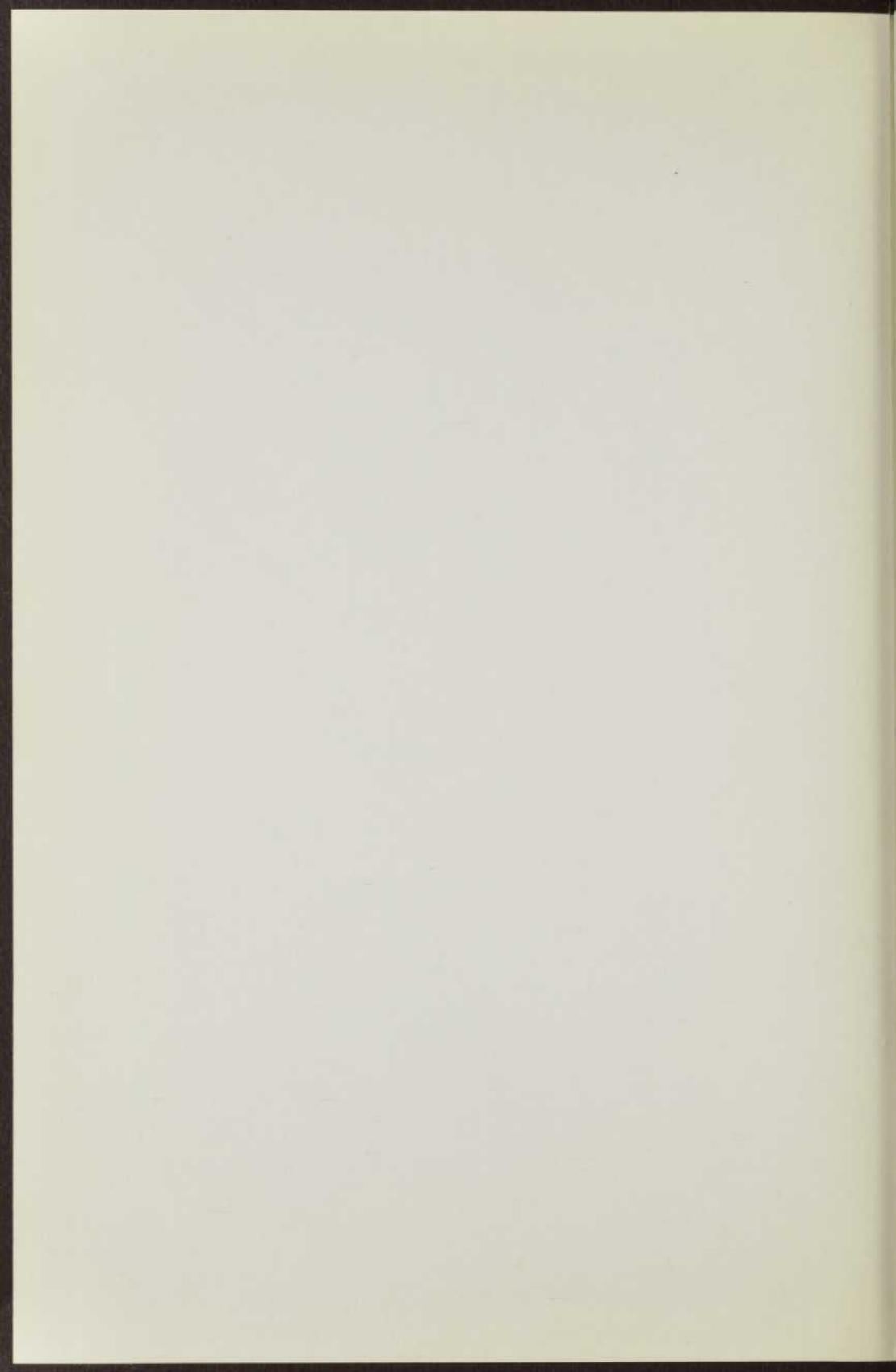
300-110-1111  
300-110-1111

IMPRIMERIE  
ERNEST TREMBLAY, ENR.  
315, RUE DU PONT,  
QUÉBEC, P.Q.

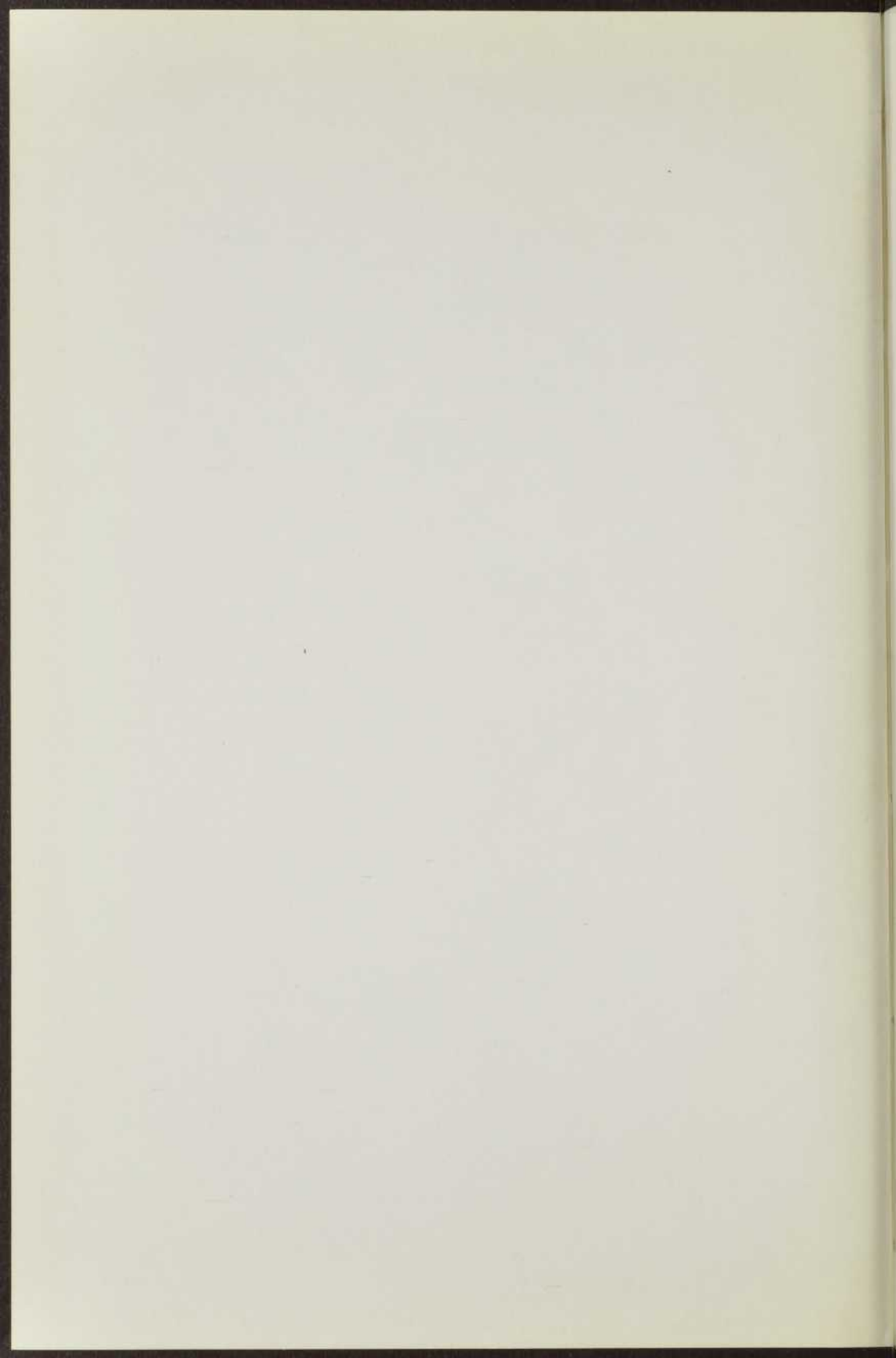


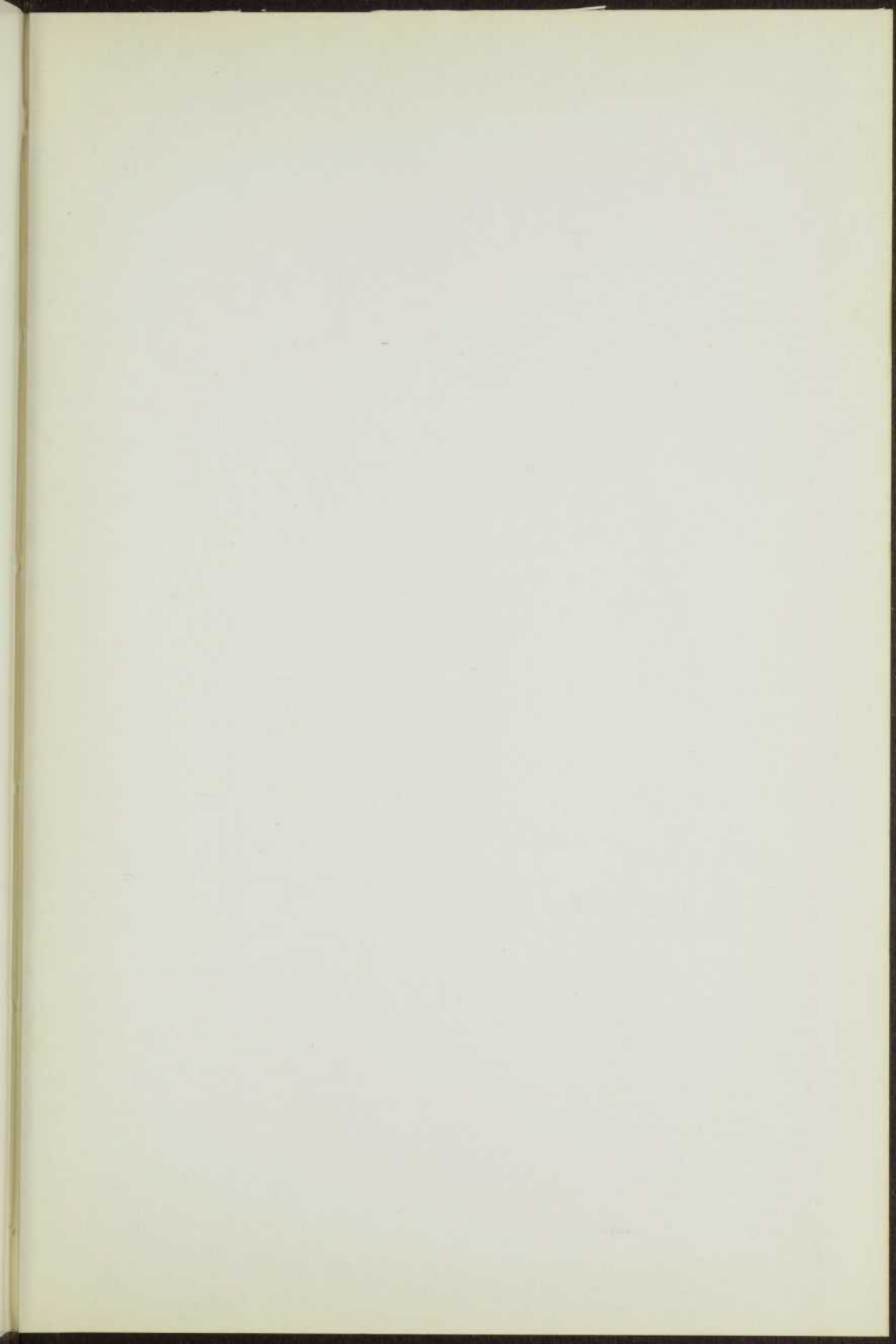


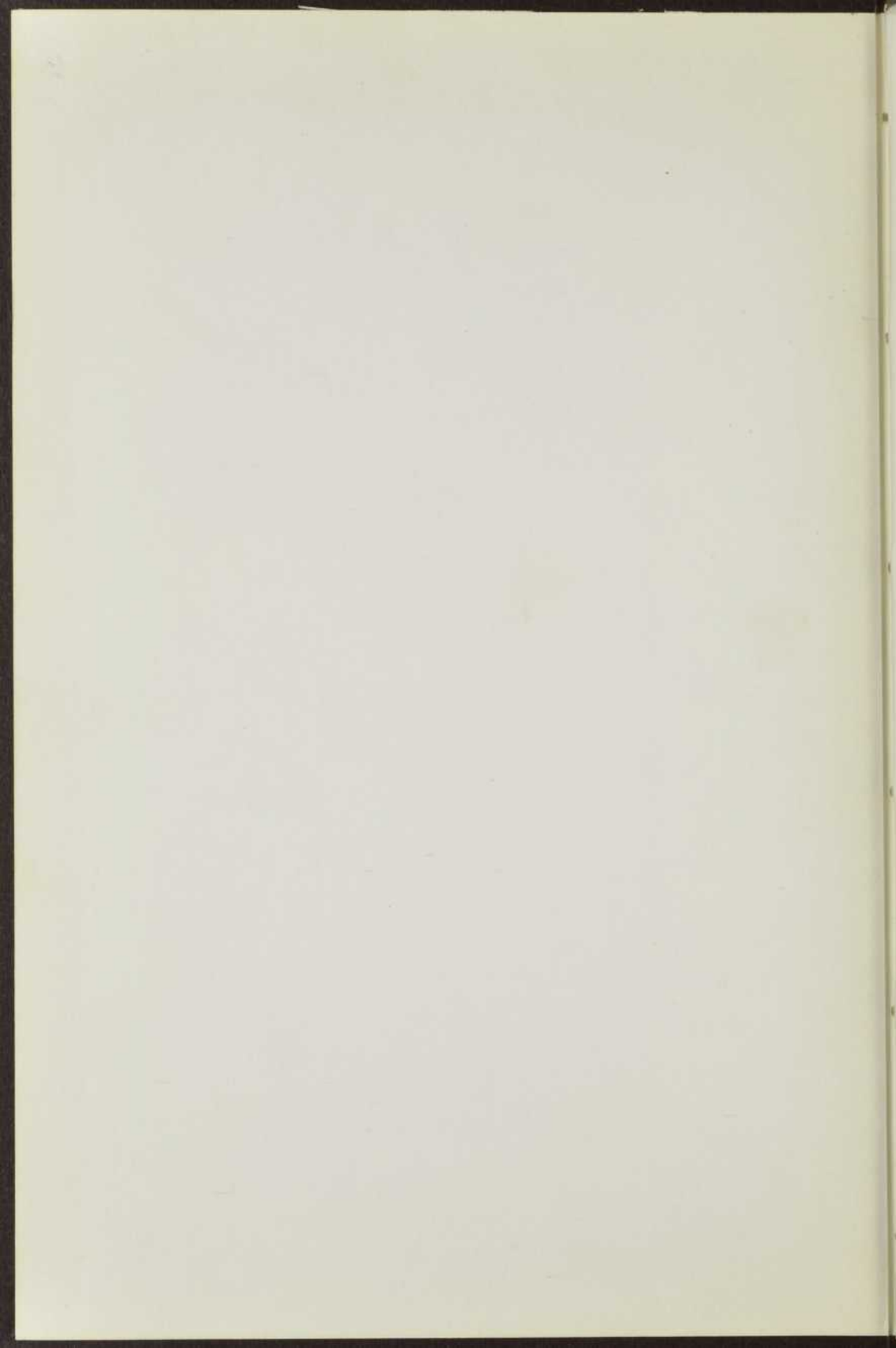












RELIURE  
*Claire Enrg.*  
BOOKBINDING

RESTAURATION

BNQ



000 254 560